



# **Profil du chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi**

*Évolution 2000-2010*



## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<i>La population des CCI-DE .....</i>	5
<i>Méthodologie .....</i>	5
<b>1. Evolution de la population de CCI-DE : remarques importantes .....</b>	<b>6</b>
<i>1.1 La population des CCI-DE et la conjoncture économique .....</i>	6
<i>1.2 La population de CCI-DE et les modifications de la réglementation .....</i>	6
<b>2. Répartition selon la région.....</b>	<b>8</b>
<i>2.1 Evolution 2000-2010 .....</i>	8
<i>2.2 Profil en 2000.....</i>	9
<i>2.3 Profil en 2010.....</i>	9
<b>3. Répartition selon la base d'admissibilité .....</b>	<b>11</b>
<i>3.1 Evolution 2000-2010 .....</i>	11
<i>3.2 Profil en 2000.....</i>	12
<i>3.3 Profil en 2010.....</i>	13
<b>4. Répartition selon l'âge .....</b>	<b>14</b>
<i>4.1 Evolution 2000-2010 .....</i>	14
<i>4.2 Profil en 2000.....</i>	16
<i>4.3 Profil en 2010.....</i>	18
<b>5. Répartition selon le sexe.....</b>	<b>20</b>
<i>5.1 Evolution 2000-2010 .....</i>	20
<i>5.2 Profil en 2000.....</i>	21
<i>5.3 Profil en 2010.....</i>	21
<b>6. Répartition selon l'âge et selon le sexe .....</b>	<b>22</b>
<i>6.1 Evolution 2000-2010 .....</i>	22
<i>6.2 Profil en 2000.....</i>	23
<i>6.3 Profil en 2010.....</i>	25
<b>7. Répartition selon la catégorie familiale .....</b>	<b>26</b>
<i>7.1 Evolution 2000-2010 .....</i>	26
<i>7.2 Profil en 2000.....</i>	27
<i>7.3 Profil en 2010.....</i>	30

<b>8. Répartition selon la durée du chômage.....</b>	<b>33</b>
8.1 Evolution 2000-2010.....	33
8.2 Profil en 2004.....	34
8.3 Profil en 2010.....	35
<b>9. Répartition selon la durée du chômage, l'âge et le sexe .....</b>	<b>36</b>
9.1 Evolution 2000-2010.....	36
9.2 Profil en 2004.....	37
9.3 Profil en 2010.....	38
<b>10. Répartition selon la durée du chômage et la catégorie familiale .....</b>	<b>40</b>
10.1 Evolution 2000-2010.....	40
10.2 Profil en 2004.....	41
10.3 Profil en 2010.....	42
<b>11. Répartition selon le montant de l'allocation.....</b>	<b>43</b>
11.1 Evolution 2000-2010.....	43
11.1.1 Evolution de l'allocation journalière moyenne.....	43
11.1.2. Evolution du nombre de CCI-DE en fonction de l'allocation journalière moyenne.....	47
11.2 Profil en 2004.....	48
11.3 Profil en 2010.....	49
<b>12. Répartition selon le montant de l'allocation et la catégorie familiale .....</b>	<b>51</b>
12.1 Evolution 2000-2010.....	51
12.2 Profil en 2004.....	52
12.3 Profil en 2010.....	53
<b>13. Répartition selon le montant de l'allocation, l'âge et le sexe .....</b>	<b>55</b>
13.1 Evolution 2000-2010.....	55
13.2 Profil en 2004.....	57
13.3 Profil en 2010.....	58
<b>14. Répartition selon le montant de l'allocation et la durée du chômage .....</b>	<b>60</b>
14.1 Evolution 2000-2010.....	60
14.2 Profil en 2004.....	61
14.3 Profil en 2010.....	62
<b>15. Répartition selon le niveau d'études .....</b>	<b>64</b>
15.1 Evolution 2000-2010.....	64
15.2 Profil en 2000.....	65
15.3 Profil en 2010.....	67

<b>16. Répartition selon le niveau d'études, l'âge et le sexe .....</b>	<b>69</b>
16.1 Evolution 2000-2010.....	69
16.2 Profil en 2000.....	70
16.3 Profil en 2010.....	72
<b>17. Répartition selon le niveau d'études et la durée du chômage .....</b>	<b>74</b>
17.1 Evolution 2000-2010.....	74
17.2 Profil en 2004.....	75
17.3 Profil en 2010.....	76
<b>18. Conclusion générale.....</b>	<b>77</b>

## Introduction

L'indemnisation des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi<sup>1</sup> est une des tâches principales de l'ONEM. Les évolutions conjoncturelles, démographiques, réglementaires et autres faisant évoluer ce groupe de manière constante, tant au niveau de leur profil qu'au niveau de leur nombre, il n'est pas inutile d'examiner la décennie écoulée. Nous nous sommes interrogés sur les grandes tendances observables au sein de la population et quelles évolutions en étaient à l'origine. Cela nous a conduit à faire un certain nombre de constats intéressants susceptibles de donner lieu à une discussion plus poussée et à un examen plus approfondi.

### La population des CCI-DE

Dans la présente étude, nous nous cantonnons aux chômeurs figurant dans le communiqué de presse mensuel officiel de l'ONEM, qui fait part au public des derniers chiffres en matière de chômage. On distingue deux groupes, à savoir les personnes qui sont au chômage après avoir travaillé et les personnes qui sont au chômage après avoir fait des études. Dans le premier groupe, on retrouve les chômeurs complets inoccupés inscrits comme demandeurs d'emploi sur la base de prestations de travail à temps plein, un groupe qui comporte également les chômeurs complets qui ont effectué des prestations de travail auprès d'un CPAS, les chômeurs complets originaires d'un autre Etat membre de l'UE qui se rendent en Belgique (exportation des droits)<sup>2</sup> ainsi que les chômeurs qui bénéficient d'allocations sur la base de prestations de travail dans un atelier protégé. Quant au second groupe, il comprend les chômeurs complets inoccupés inscrits comme demandeurs d'emploi et bénéficiant d'allocations d'attente sur la base d'études ou d'un apprentissage. En 2000, ce groupe comportait encore un certain nombre de personnes bénéficiant d'une allocation de transition. En 2010, cette mesure a complètement disparu. Ne font pas partie de ces deux groupes : les chômeurs demandeurs d'emploi après une occupation à temps partiel volontaire, les prépensionnés à temps plein qui ne sont pas dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi ni les chômeurs non-demandeurs d'emploi.

### Méthodologie

Pour appréhender la population des CCI-DE, la moyenne mensuelle du nombre de paiements ou d'unités physiques sur une base annuelle a été calculée en fonction du mois d'introduction. Les caractéristiques suivantes ont été examinées : la région, la base d'admissibilité, l'âge, le sexe, la catégorie familiale, le montant de l'allocation, la durée de chômage ainsi que le niveau d'étude. Certaines caractéristiques ont été croisées. Pour chaque caractéristique et chaque croisement de caractéristiques, nous avons examiné le changement qui s'est opéré entre 2000 et 2010, dans la plupart des cas tant au niveau national que pour chacune des régions. En outre, un profil a été élaboré pour les deux années sur base de chiffres absolus et relatifs. De cette manière, il est possible de déterminer les principaux sous-groupes et de comparer les sous-groupes entre eux et entre les deux années.

---

<sup>1</sup> Dénommés ci-après CCI-DE ou simplement chômeurs.

<sup>2</sup> Le 01.05.2010, ce régime a fait l'objet d'une importante modification. Alors qu'auparavant, c'était le pays de destination qui effectuait le paiement, c'est maintenant le pays d'exportation qui s'en charge. Dans ce groupe ne figureront plus que les allocataires provenant de Norvège, d'Islande, du Liechtenstein et de la Suisse, ou d'un pays de l'UE, mais qui n'ont pas la nationalité EEE ou qui sont Suisses.

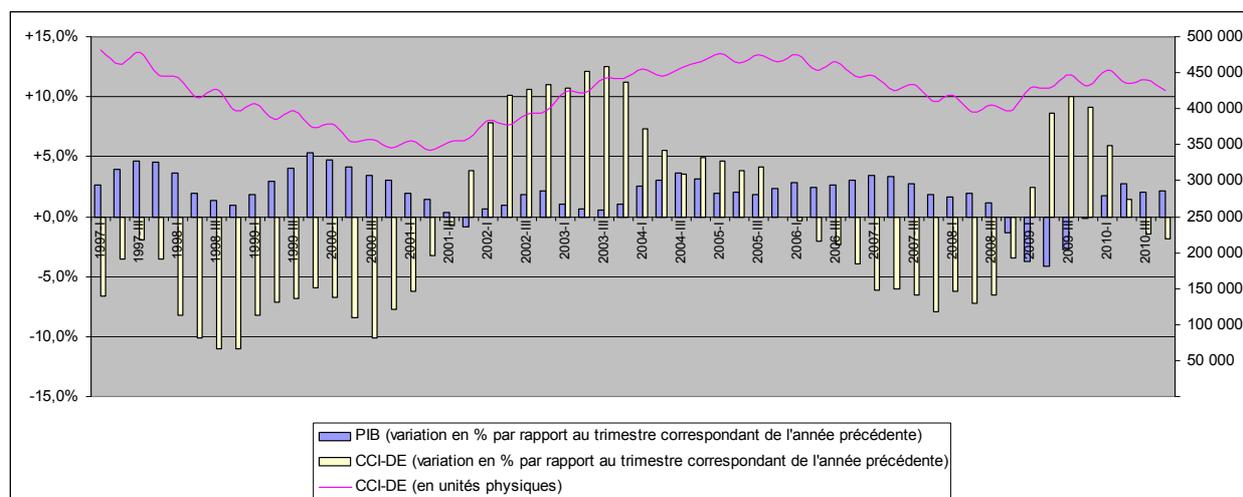
## 1. Evolution de la population des CCI-DE : remarques importantes

Cette étude examine les changements subis par le profil du chômeur au cours de la décennie précédente ainsi que les évolutions qui en sont à l'origine. La conjoncture économique, d'une part, et les modifications de la réglementation, d'autre part, ont une grande influence sur l'évolution de la population. Au cours de la dernière décennie, de nombreux glissements se sont opérés à ces deux niveaux. Il est important d'en tenir compte au travers des différents chapitres de cette étude. C'est seulement de cette manière que les chiffres pourront être placés dans une correcte perspective.

### 1.1 La population des CCI-DE et la conjoncture économique

L'évolution du chômage est étroitement liée à la croissance économique. Cette étude compare souvent des chiffres de l'année 2000 avec des chiffres de 2010 ; des années au contexte économique totalement différent. Cela se retrouve dans la figure 1. L'année 2000 a marqué la fin d'une période de croissance économique constante et de baisse du chômage. En 2010, l'économie et le marché de l'emploi étaient encore en phase de redressement après la crise économique qui s'était déclenchée fin 2008. L'environnement économique différent entre 2000 et 2010 exerce sans nul doute une certaine influence sur le profil des chômeurs. Nous pensons à la durée du chômage, au montant des allocations, à l'âge, ... C'est la raison pour laquelle nous avons choisi, dans certaines parties, de comparer l'année 2010 à 2004, qui fut également une année de reprise économique faisant suite à une période conjoncturellement moins favorable (mais toutefois moins grave qu'en 2009).

**Figure 1 Evolution trimestrielle de la population de CCI-DE et du produit intérieur brut en Belgique entre 2000 et 2010**



### 1.2 La population des CCI-DE et les modifications de la réglementation

La réglementation du chômage fait l'objet de constantes modifications afin de pouvoir offrir une réponse aux défis d'un marché de l'emploi qui évolue rapidement. Au cours de la décennie écoulée, différentes mesures importantes ont été prises : l'introduction du système des titres-services, de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi (Dispo), la majoration des pourcentages d'allocation et des plafonds salariaux, l'augmentation progressive de l'âge auquel les chômeurs peuvent obtenir une dispense d'inscription en tant que demandeur d'emploi, ... Ces mesures seront abordées plus en détail au travers de cette étude, au moment où leur influence se fait sentir. Il est cependant déjà utile d'avoir en mémoire que le profil est souvent influencé par ces modifications, et ce certainement lorsqu'elles donnent une image erronée de la réalité. C'est le cas pour le relèvement de l'âge à partir duquel les chômeurs peuvent obtenir une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi.

En 2002, cet âge a progressivement été relevé de 50 à 58 ans, d'où une augmentation constante du nombre de CCI-DE de plus de 50 ans. Entre 2002 et 2010, le nombre de CCI-DE de 50 ans et plus a augmenté de 80 163 unités alors que, dans la même période, il a diminué de 29 079 unités chez les moins de 50 ans. L'année 2010 est la première année où les effets de cette modification se font pleinement ressentir : il n'y a quasiment plus de chômeurs de 50 à 57 ans qui possèdent une telle dispense. En effet, dans cette catégorie d'âge, ils sont presque tous demandeurs d'emploi.

Si l'on ne laisse pas cet effet de la réglementation interférer dans les statistiques, on obtient une tout autre image. Le tableau 1 montre que l'année 2010 est même l'année qui, hormis 2008, a connu le niveau de chômage le plus bas de la décennie précédente.

**Tableau 1 Evolution du nombre de CCI-DE et de chômeurs non demandeurs d'emploi de 50 à 57 ans en Belgique entre 2000 et 2010**

	CCI-DE				Non-demandeurs d'emploi									Total	Class.
	<50 ans	50-57 ans	≥58 ans	Total	50 ans	51 ans	52 ans	53 ans	54 ans	55 ans	56 ans	57 ans	50-57 ans		
2000	333 670	21 007	3 841	358 518	7 860	10 320	11 663	12 806	12 556	12 266	12 741	11 832	92 043	450 561	5
2001	328 351	20 308	3 758	352 417	7 479	10 136	11 491	12 572	13 679	13 387	13 069	13 409	95 222	447 639	4
2002	361 025	22 460	3 857	387 342	6 461	9 647	11 220	12 444	13 405	14 521	14 248	13 716	95 662	483 004	7
2003	392 797	35 805	3 863	432 465	834	6 900	9 689	11 238	12 471	13 487	14 929	14 701	84 248	516 713	9
2004	399 902	50 835	4 701	455 438	15	816	6 731	9 485	11 111	12 389	13 496	15 176	69 220	524 658	11
2005	397 167	66 387	6 164	469 718	9	19	799	6 607	9 363	11 013	12 331	13 494	53 635	523 353	10
2006	373 760	77 469	8 367	459 596	10	16	24	809	6 527	9 286	10 962	12 290	39 923	499 519	8
2007	336 223	83 436	9 428	429 087	14	16	34	63	868	6 519	9 289	10 955	27 758	456 845	6
2008	309 451	86 829	7 566	403 846	18	22	33	70	134	977	6 587	9 331	17 172	421 018	1
2009	332 981	93 141	7 998	434 120	16	23	34	68	141	244	1 140	6 679	8 344	442 464	3
2010	331 946	96 558	9 922	438 426	16	19	39	72	143	274	423	1 308	2 294	440 720	2

## 2. Répartition selon la région

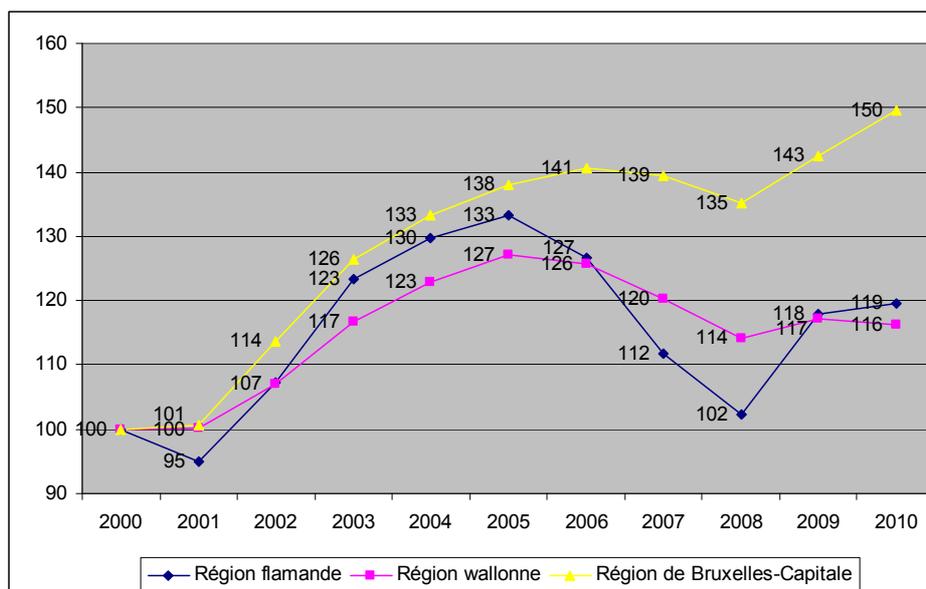
### 2.1 Evolution 2000-2010

**Tableau 2 Evolution de la population des CCI-DE selon la région entre 2000 et 2010 (en unités physiques)**

Région	2000	2010	Différence	Différence (en %)
Flandre	136 328	162 882	+26 554	+19,5 %
Wallonie	171 116	199 096	+27 979	+16,4 %
Bruxelles	51 074	76 448	+25 375	+49,7 %
<b>Pays</b>	<b>358 518</b>	<b>438 426</b>	<b>+79 908</b>	<b>+22,3 %</b>

Entre 2000 et 2010, la population totale des CCI-DE a augmenté de 79 908 unités pour atteindre 438 426 chômeurs, soit une hausse d'un peu plus d'un cinquième. En nombres absolus, c'est en Wallonie que l'augmentation a été la plus importante (+27 979 unités). En termes relatifs, par contre, c'est Bruxelles qui a enregistré la plus forte hausse (+49,7 %).

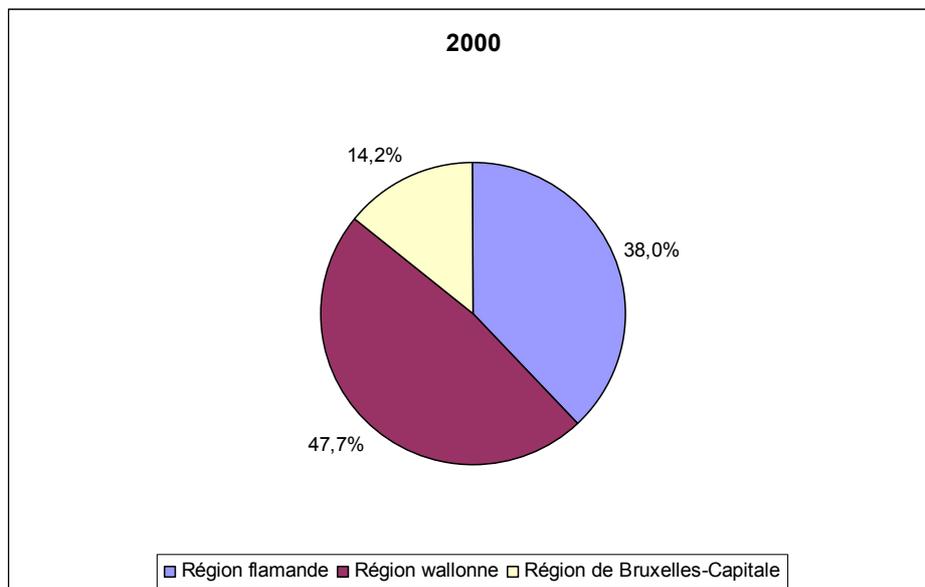
**Figure 2 Evolution de la population des CCI-DE selon la région entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**



La figure 2 montre que le nombre de CCI-DE a augmenté le plus à Bruxelles depuis l'année 2000. Une légère baisse était seulement perceptible en 2007 et 2008. La Flandre et la Wallonie ont, également, connu une augmentation dans la première moitié de la décennie, augmentation qui, en termes relatifs, était, certes, moins marquée qu'à Bruxelles. En outre, la baisse résultant de la conjoncture économique favorable de 2006, 2007 et d'une partie de l'année 2008, était plus importante dans les deux premières régions, ce qui a engendré une augmentation relative totale depuis l'année 2000 beaucoup plus faible que dans la Région de Bruxelles-Capitale.

## 2.2 Profil en 2000

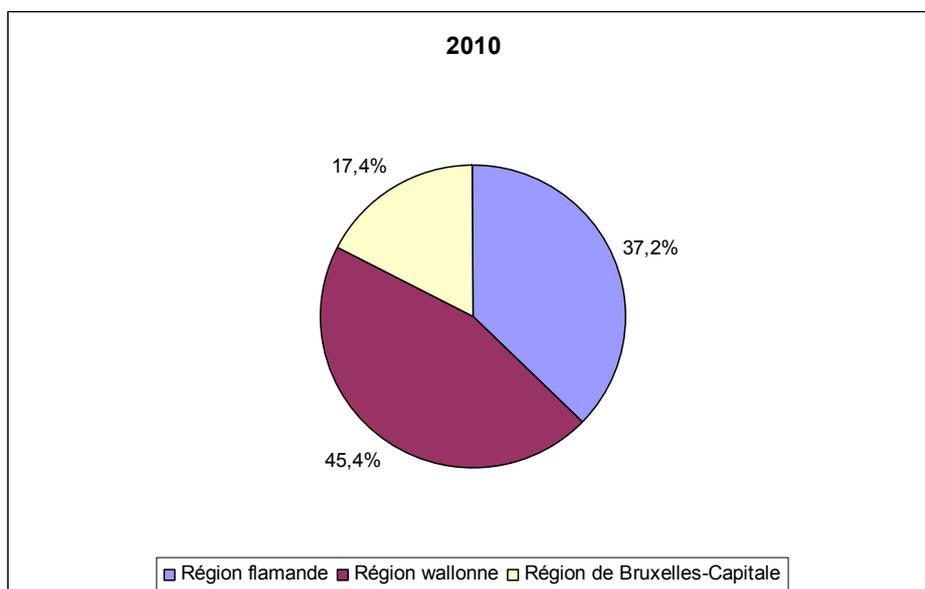
Figure 3 Répartition de la population des CCI-DE selon la région en 2000 (en %)



En 2000, près de la moitié de tous les CCI-DE étaient originaires de la Région wallonne. La part de la Région flamande était, quant à elle, de 38,0 % et celle de la Région bruxelloise, de 14,2 %.

## 2.3 Profil en 2010

Figure 4 Répartition de la population des CCI-DE selon la région en 2010 (en %)



En 2010, la proportion de chômeurs bruxellois a connu une hausse par rapport à l'année 2000, pour atteindre 17,4 %. La proportion de chômeurs a baissé tant en Flandre (37,2 %) qu'en Wallonie (45,4 %).

Comme il sera démontré plus loin, cette évolution a différentes causes qui sont aussi bien de nature démographique que socio-économique. Sur le plan démographique, nous constatons que la population en âge de travailler a augmenté beaucoup plus rapidement à Bruxelles que dans les

autres régions.<sup>3</sup> Cela est dû, entre autres, à la hausse de l'immigration. Sur le plan socio-économique, signalons le déséquilibre qui existe à Bruxelles entre le profil demandé dans les offres d'emploi (hautement qualifié, connaissance des langues, ...) et le profil des demandeurs d'emploi (surreprésentation des groupes à risque tels que les jeunes, les peu qualifiés, les allochtones, ...). De plus, la concurrence accrue sur le marché de l'emploi, représentée par les navetteurs, joue un rôle non négligeable.

---

<sup>3</sup> A Bruxelles, la population en âge de travailler (15-64 ans) a augmenté, pour passer de 627 396 personnes en 2000 à 701 307 personnes en 2008 (+11,8 %). Pour les mêmes années, cette population est passée de 3 933 668 à 4 067 743 (+3,4 %) en Flandre, et de 2 158 143 à 2 277 635 (+5,5 %) en Wallonie. Les données de 2009 et de 2010 n'étaient pas encore disponibles. (Source : Eurostat)

### 3. Répartition selon la base d'admissibilité

#### 3.1 Evolution 2000-2010

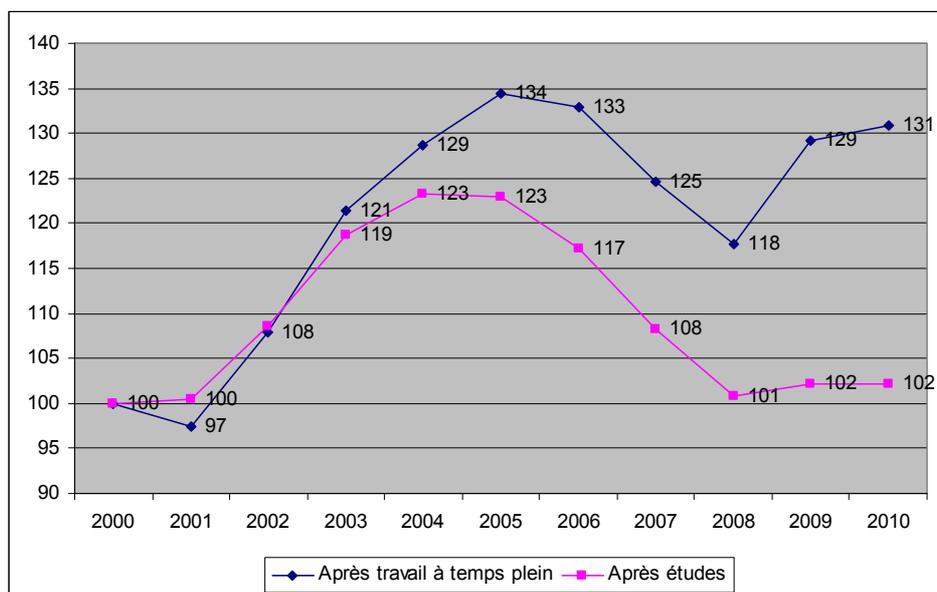
Tableau 3 Evolution, par région, de la population des CCI-DE selon la base d'admissibilité entre 2000 et 2010 (en unités physiques)

Base d'admissibilité	Région											
	Flandre			Wallonie			Bruxelles			Pays		
	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.
Travail à temps plein	110 631	138 468	+25,2%	102 693	131 736	+28,3%	37 604	58 254	+54,9%	250 927	328 458	+30,9%
Etudes	25 697	24 413	-5,0%	68 423	67 360	-1,6%	13 470	18 194	+35,1%	107 591	109 967	+2,2%
<b>Total</b>	<b>136 328</b>	<b>162 882</b>	<b>+19,5%</b>	<b>171 116</b>	<b>199 096</b>	<b>+16,4%</b>	<b>51 074</b>	<b>76 448</b>	<b>+49,7%</b>	<b>358 518</b>	<b>438 426</b>	<b>+22,3%</b>

L'augmentation du nombre total de CCI-DE entre 2000 et 2010 est en grande partie due à l'augmentation du nombre de personnes admissibles sur la base du travail. Leur nombre a en effet augmenté de 77 531 unités, soit une hausse de 30,9 %.

Toutes proportions gardées, c'est dans la Région de Bruxelles-Capitale, où le nombre de chômeurs admissibles sur la base du travail a augmenté de plus de 50 % en 10 ans, que la hausse est la plus forte. Une diminution est observée pour les chômeurs admissibles en Flandre et en Wallonie sur la base des études (respectivement - 5,0 % et - 1,6 %).

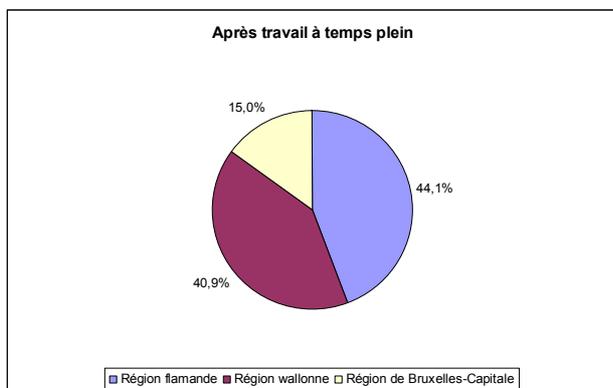
Figure 5 Evolution de la population des CCI-DE selon la base d'admissibilité entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)



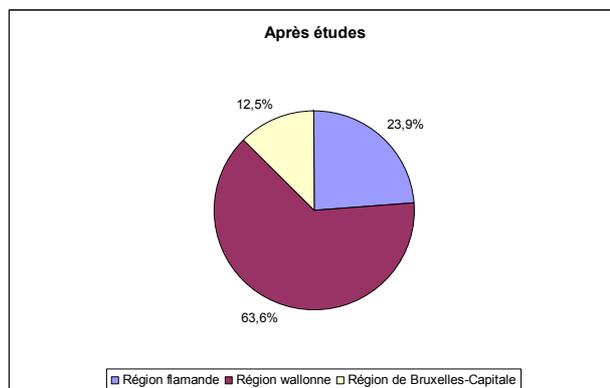
Tant les chômeurs admissibles sur la base d'un travail à temps plein que ceux qui bénéficiaient d'une allocation d'attente ont vu leur nombre fortement augmenter entre les années 2001 et 2005. Les seconds ont pu le plus profiter de la reprise économique en 2006 et 2007. Leur nombre a baissé jusqu'à un niveau juste au-dessus de celui de l'année 2000. Même lors de la dernière crise économique, on ne remarquait pour eux qu'une légère augmentation. Pour leur part, les chômeurs admissibles sur la base d'un travail à temps plein n'ont connu qu'une diminution modérée entre 2005 et 2008, alors que leur hausse était assez importante en 2009. Leur croissance totale relative est dès lors beaucoup plus marquée depuis l'année 2000 que chez les chômeurs admissibles sur la base des études.

### 3.2 Profil en 2000

**Figure 6 Répartition des CCI-DE admissibles sur la base d'un travail à temps plein selon la région en 2000 (en %)**

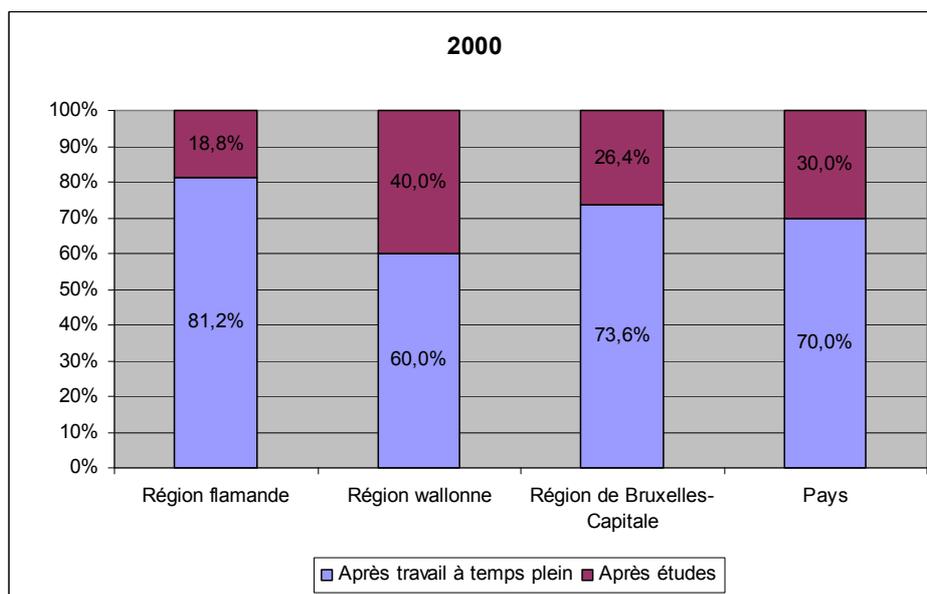


**Figure 7 Répartition des CCI-DE admissibles sur la base des études selon la région en 2000 (en %)**



Parmi les CCI-DE admissibles sur la base d'un travail à temps plein, ce sont les Flamands qui sont les plus nombreux (44,1 %, contre 40,9 % de Wallons). Chez les CCI-DE admissibles sur la base des études, la situation est inversée : la toute grande majorité d'entre eux (63,6 %) sont en effet originaires de la Région wallonne, tandis qu'ils sont moins de 25 % à être originaires de la Région flamande.

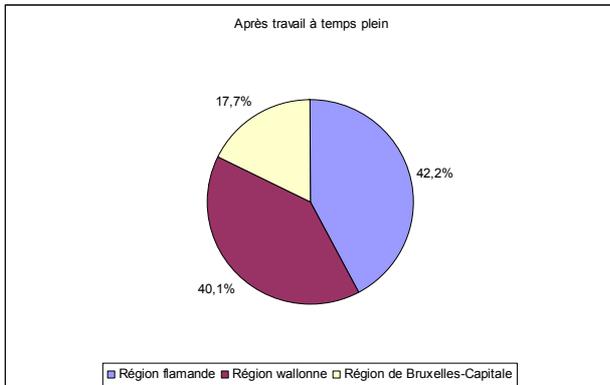
**Figure 8 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon la base d'admissibilité en 2000 (en %)**



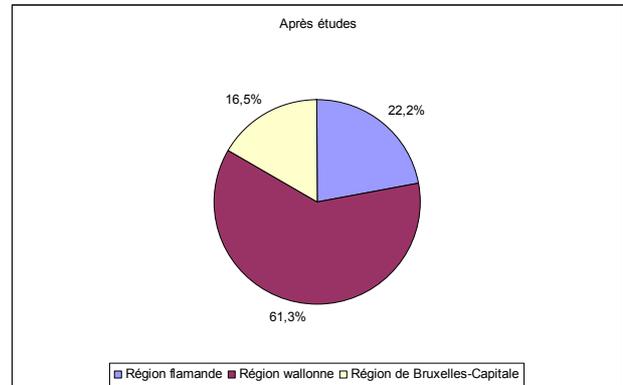
En Flandre, plus de 8 chômeurs sur 10 sont dès lors admissibles sur la base d'un travail à temps plein tandis qu'en Wallonie, seuls 6 chômeurs sur 10 le sont. A Bruxelles, la proportion se situe entre les deux.

### 3.3 Profil en 2010

**Figure 9 Répartition des CCI-DE admissibles sur la base d'un travail à temps plein selon la région en 2010 (en %)**

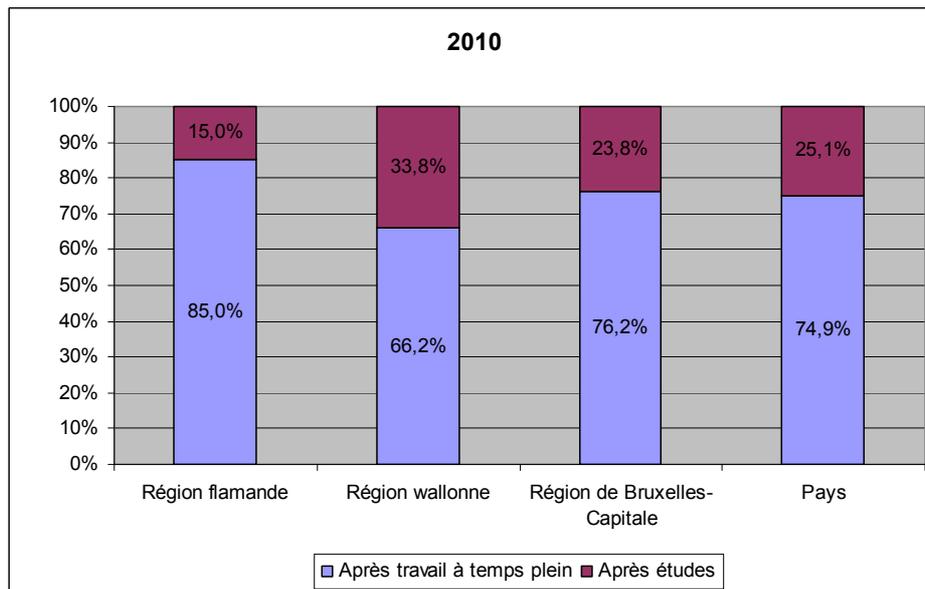


**Figure 10 Répartition des CCI-DE admissibles sur la base des études selon la région en 2010 (en %)**



En 2010, la répartition selon la Région était pratiquement la même qu'en 2000, et ce tant chez les CCI-DE admissibles sur la base du travail que chez les CCI-DE admissibles sur la base des études. La proportion totale de CCI-DE admissibles sur la base du travail a toutefois augmenté de près de 5 points de pour cent (jusqu'à 74,9 %). Cette tendance était perceptible dans chacune des régions.

**Figure 11 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon la base d'admissibilité en 2010 (en %)**



## 4. Répartition selon l'âge

### 4.1 Evolution 2000-2010

Tableau 4 Evolution, par région, de la population des CCI-DE selon l'âge entre 2000 et 2010 (en unités physiques)

Âge	Région											
	Flandre			Wallonie			Bruxelles			Pays		
	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.
<20 ans	2 646	2 287	-13,6%	2 549	2 929	+14,9%	506	510	+0,8%	5 701	5 725	+0,4%
20 - <25 ans	18 326	19 862	+8,4%	29 810	30 766	+3,2%	7 132	7 638	+7,1%	55 268	58 266	+5,4%
25 - <30 ans	19 645	22 344	+13,7%	33 515	30 396	-9,3%	9 674	12 434	+28,5%	62 834	65 174	+3,7%
30 - <35 ans	20 077	19 313	-3,8%	28 226	24 006	-15,0%	8 998	12 368	+37,4%	57 301	55 686	-2,8%
35 - <40 ans	20 401	17 339	-15,0%	25 227	22 767	-9,8%	7 929	10 603	+33,7%	53 557	50 708	-5,3%
40 - <45 ans	20 225	18 055	-10,7%	22 247	21 432	-3,7%	6 925	9 457	+36,6%	49 398	48 945	-0,9%
45 - <50 ans	22 577	18 509	-18,0%	20 576	20 780	+1,0%	6 457	8 152	+26,2%	49 610	47 441	-4,4%
50 - <55 ans	7 504	23 349	+211,1%	6 029	24 910	+313,1%	2 101	8 299	+295,0%	15 634	56 557	+261,7%
55 - <60 ans	4 042	21 006	+419,7%	2 332	19 256	+725,7%	1 021	6 313	+518,6%	7 394	46 575	+529,9%
≥60 ans	885	817	-7,6%	603	1 855	+207,5%	331	676	+104,4%	1 819	3 348	+84,1%
<b>Total</b>	<b>136 328</b>	<b>162 882</b>	<b>+19,5%</b>	<b>171 116</b>	<b>199 096</b>	<b>+16,4%</b>	<b>51 074</b>	<b>76 448</b>	<b>+49,7%</b>	<b>358 518</b>	<b>438 426</b>	<b>+22,3%</b>

Pour l'ensemble du pays, entre 2000 et 2010, on constate une légère augmentation dans les catégories composées des personnes âgées de moins de 30 ans. Les catégories d'âge de 30 à 49 ans enregistraient une légère diminution. Ce sont toutefois les 50 ans et plus qui attirent l'attention. Ces catégories d'âge ont en effet enregistré une très forte augmentation et la catégorie composée des personnes ayant entre 55 et moins de 60 ans a même vu son nombre d'individus passer du simple au quintuple (de 7 394 à 40 222 personnes). Cette croissance est due à la suppression progressive, à partir de 2002, de la dispense instaurée en 1995 et destinée aux 50 ans et plus en chômage depuis plus d'un an. Depuis 2002, à moins d'être en mesure de présenter un passé professionnel de 38 ans, les chômeurs âgés ne peuvent en effet plus bénéficier d'une dispense que s'ils sont âgés de plus de 58 ans.<sup>4</sup> Le relèvement de l'âge de la pension des femmes a, de surcroît, lui aussi joué un rôle depuis 1997 (61 ans en 1997, 62 ans en 2000, 63 ans en 2003, 64 ans en 2006 et 65 ans en 2009).

De plus, si l'on additionne chômeurs âgés dispensés (pas dans la population des CCI-DE) et non-dispensés (dans la population des CCI-DE), on constate une augmentation entre les années 2000 et 2010. A titre d'illustration : en 2000, il y avait 24 848 CCI-DE de 50 ans et plus et 140 763 chômeurs âgés dispensés, contre respectivement 106 480 et 89 193 en 2010. Au total, il y a donc une augmentation de 30 062 chômeurs âgés (dispensés et non dispensés), soit +18,2 %, une hausse qui, toutes proportions gardées, est certes moins importante que l'augmentation de la population totale âgée de 50 à 64 ans.<sup>5</sup>

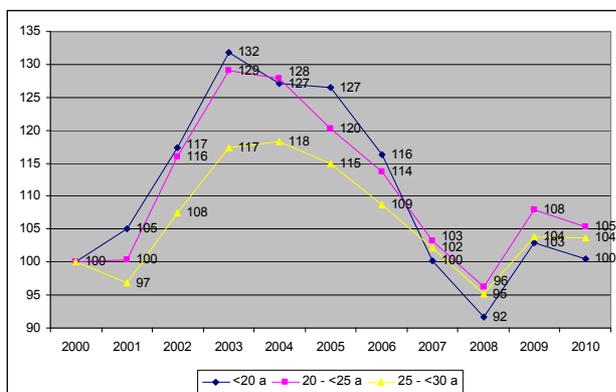
<sup>4</sup> Cette disposition a été instaurée de manière progressive. Depuis 2002, les personnes âgées de plus de 58 ans peuvent obtenir une dispense inconditionnelle tandis que les personnes de 56 ans ne peuvent en recevoir une qu'après 312 jours de chômage (57 ans à partir du 01.07.2003). Depuis 2002 également, les personnes âgées de 50 à 55 ans ne peuvent obtenir une dispense qu'après 312 jours de chômage et si elles peuvent prouver qu'elles ont un passé professionnel de 36 ans. Depuis le 01.07.2003, l'âge de 55 ans a été relevé à 56 ans, et les 36 années de passé professionnel ont été relevées à 37. Depuis le 01.07.2004, l'âge de 56 ans a été relevé à 57 ans, et les 37 années de passé professionnel ont été relevées à 38.

<sup>5</sup> Entre 2000 et 2010, dans la population totale, le nombre de personnes ayant entre 50 et 64 ans a augmenté pour passer de 1 713 965 unités à 2 088 850 unités, soit une hausse relative de 21,9 % (source : Eurostat).

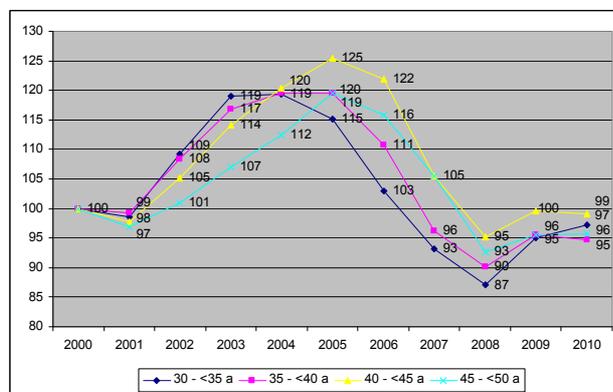
La figure 13 montre que cette modification de la réglementation a, jusqu'à présent, encore toujours une influence sur l'évolution du nombre de chômeurs âgés. Depuis 2002, en raison du grand nombre d'entrées de CCI-DE âgés de 50 à 57 ans (voir point 1.2), la catégorie composée des personnes âgées de 55 à 60 ans présente toujours une courbe ascendante. En effet, une grande partie de ces entrants font à présent partie de ce groupe.

Les figures 12 et 13 montrent que les catégories composées de personnes de moins de 50 ans présentent une tendance à la baisse depuis 2005 (2004 pour les moins de 25 ans), ce qui résulte, entre autres, de l'instauration du plan d'accompagnement et de suivi des demandeurs d'emploi (2004 pour les moins de 30 ans, 2005 pour les 30 à 39 ans et 2006 pour les 40 à 49 ans) et d'une embellie de la conjoncture depuis fin 2005. Ces deux éléments ont entraîné une baisse du nombre de chômeurs faisant partie de ces catégories d'âge en 2008 par rapport à l'année 2000. La crise économique de 2009 ayant eu un plus grand impact sur les moins de 30 ans que sur les personnes âgées de 30 à 49 ans, la première catégorie a atteint en 2010 un niveau tout juste supérieur à celui de l'année 2000. Les 30 à 49 ans restaient également sous ce niveau en 2010.

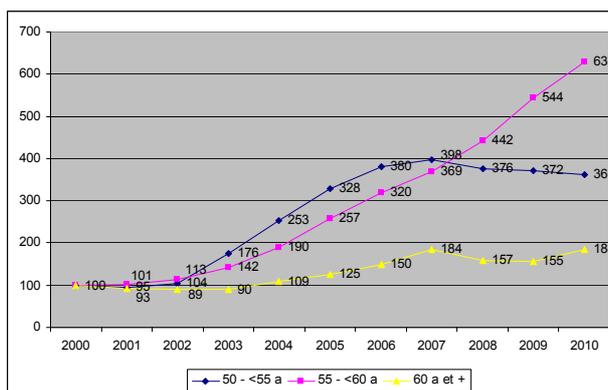
**Figure 12 Evolution des CCI-DE de moins de 30 ans 2000-2010 (base 100 = année 2000)**



**Figure 13 Evolution 2000-2010 des CCI-DE entre 30 et 49 ans (base 100 = année 2000)**



**Figure 14 Evolution 2000-2010 des CCI-DE de 50 ans et plus (base 100 = année 2000)**



## 4.2 Profil en 2000

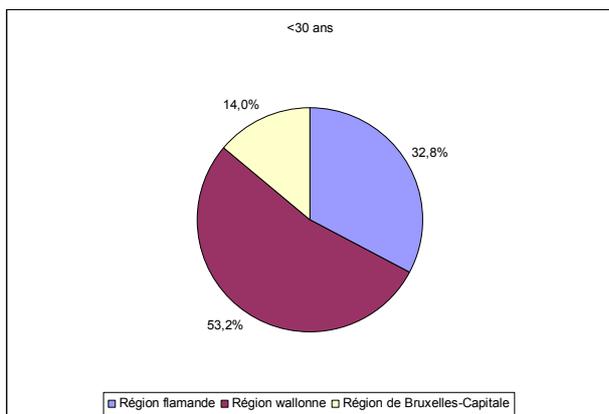
Tableau 5 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon la classe d'âge en 2000 (en %)

Âge	Région			
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
<20 ans	1,9%	1,5%	1,0%	1,6%
20 - <25 ans	13,4%	17,4%	14,0%	15,4%
25 - <30 ans	14,4%	19,6%	18,9%	17,5%
30 - <35 ans	14,7%	16,5%	17,6%	16,0%
35 - <40 ans	15,0%	14,7%	15,5%	14,9%
40 - <45 ans	14,8%	13,0%	13,6%	13,8%
45 - <50 ans	16,6%	12,0%	12,6%	13,8%
50 - <55 ans	5,5%	3,5%	4,1%	4,4%
55 - <60 ans	3,0%	1,4%	2,0%	2,1%
≥60 ans	0,6%	0,4%	0,6%	0,5%
<b>Total</b>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

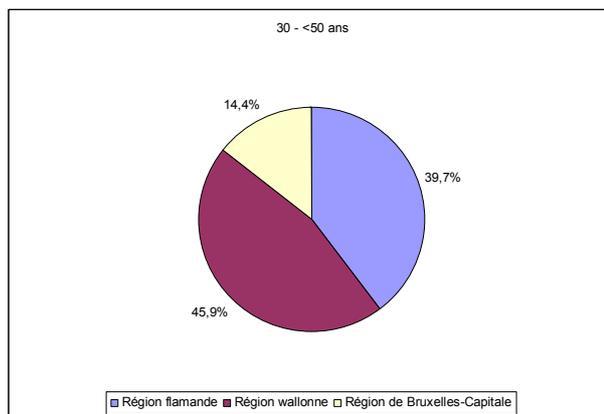
En 2000, avec une proportion de 17,5 %, les personnes ayant entre 25 et moins de 30 ans constituaient la catégorie la plus importante. Suivaient ensuite la catégorie des personnes ayant entre 30 et moins de 35 ans et la catégorie entre 20 et moins de 25 ans, représentant respectivement 16,0 % et 15,4 %. De tous les CCI-DE, 93,0 % étaient âgés de moins de 50 ans.

En Flandre, le centre de gravité se situait un peu plus au niveau des catégories composées des personnes ayant entre 35 et moins de 50 ans, alors qu'en Wallonie, les pourcentages les plus élevés se situaient plutôt dans les catégories composées des personnes ayant entre 20 et moins de 35 ans, et à Bruxelles, dans celles composées des personnes ayant entre 25 et moins de 40 ans. Le chômeur moyen semblait donc être un peu plus âgé en Flandre qu'en Wallonie.

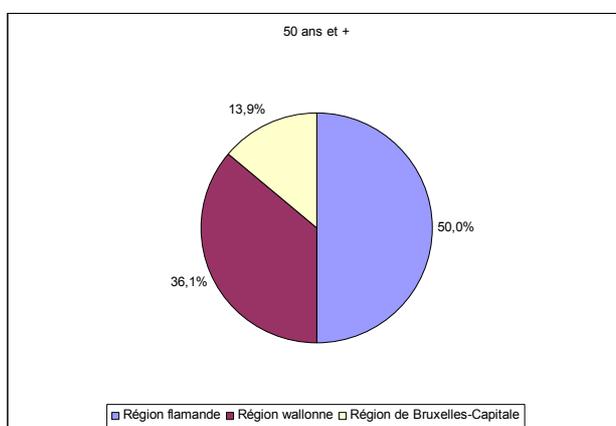
**Figure 15 Répartition des CCI-DE âgés de moins de 30 ans selon la région en 2000 (en %)**



**Figure 16 Répartition des CCI-DE âgés de 30 à 49 ans selon la région en 2000 (en %)**



**Figure 17 Répartition des CCI-DE âgés de 50 ans et plus selon la région en 2000 (en %)**



La répartition par région (voir les graphiques ci-dessus) le montre encore plus clairement. Dans les catégories composées des personnes âgées de moins de 30 ans, plus de la moitié des CCI-DE sont originaires de la Région wallonne, alors qu'ils sont moins d'un tiers à être originaires de la Région flamande. Dans les catégories composées des personnes âgées de 50 ans ou plus, c'est l'inverse ; la moitié des CCI-DE y sont en effet originaires de la Région flamande, alors qu'un peu plus d'un tiers d'entre eux sont originaires de la Région wallonne. D'une manière générale, on peut dire que les jeunes chômeurs ont plutôt un profil wallon, tandis que les chômeurs plus âgés ont plutôt un profil flamand.

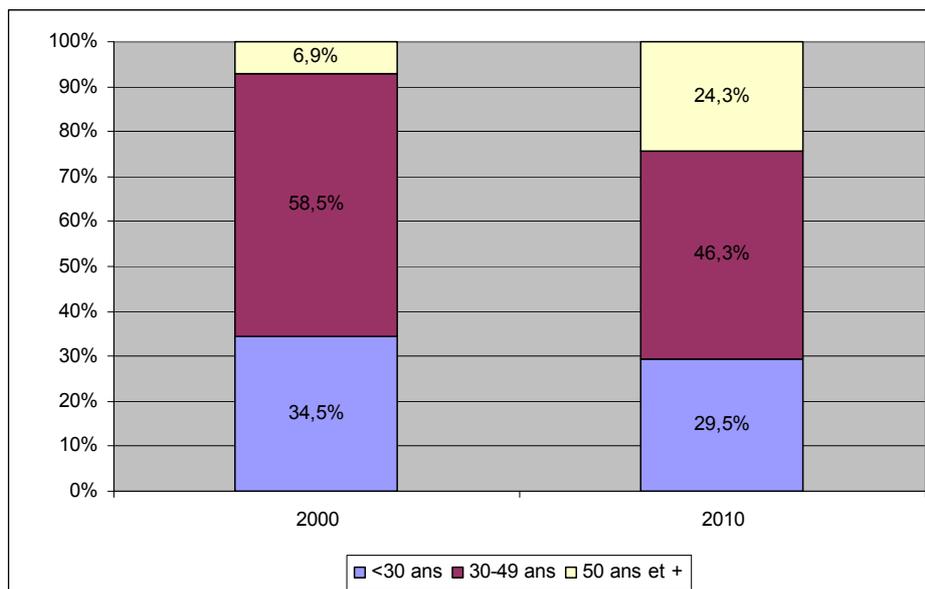
### 4.3 Profil en 2010

Tableau 6 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon la classe d'âge en 2010 (en %)

Âge	Région			
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
<20 ans	1,4%	1,5%	0,7%	1,3%
20 - <25 ans	12,2%	15,5%	10,0%	13,3%
25 - <30 ans	13,7%	15,3%	16,3%	14,9%
30 - <35 ans	11,9%	12,1%	16,2%	12,7%
35 - <40 ans	10,6%	11,4%	13,9%	11,6%
40 - <45 ans	11,1%	10,8%	12,4%	11,2%
45 - <50 ans	11,4%	10,4%	10,7%	10,8%
50 - <55 ans	14,3%	12,5%	10,9%	12,9%
55 - <60 ans	12,9%	9,7%	8,3%	10,6%
60 ans et plus	0,5%	0,9%	0,9%	0,8%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

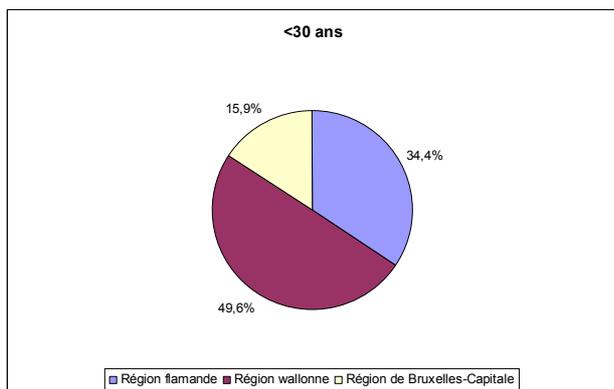
En 2010, la catégorie d'âge la plus représentée était, tout comme en 2000, celle des personnes ayant entre 25 et moins de 30 ans (14,9 %), suivie de près par la catégorie des personnes ayant entre 20 et moins de 25 ans. Contrairement à la situation en 2000, où la catégorie des personnes ayant entre 30 et moins de 35 ans occupait la troisième place, en 2010, c'était la catégorie des personnes ayant entre 50 et moins de 55 ans qui occupait cette place. En Région flamande, cette catégorie d'âge constituait même le groupe le plus important (14,3 %).

Figure 18 Répartition de la population des CCI-DE selon la classe d'âge en 2000 et 2010 (en %)

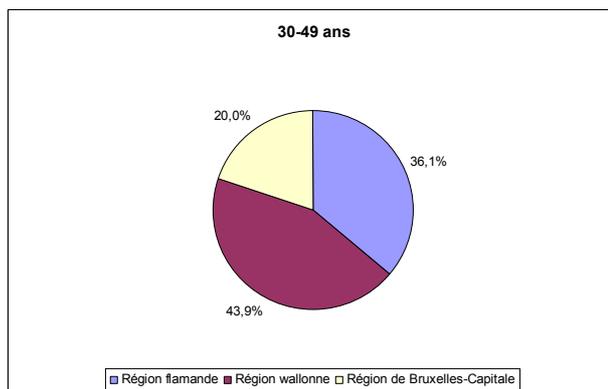


Il n'y a pas qu'en Flandre que la part des chômeurs âgés s'est accrue par rapport à 2000, mais aussi en Wallonie et à Bruxelles. Là où en 2000, la part des 50 ans et plus dans la population totale ne s'élevait qu'à 6,9 %, en 2010, celle-ci atteignait déjà 24,3 %. La figure 18 illustre bien le glissement qui s'est produit.

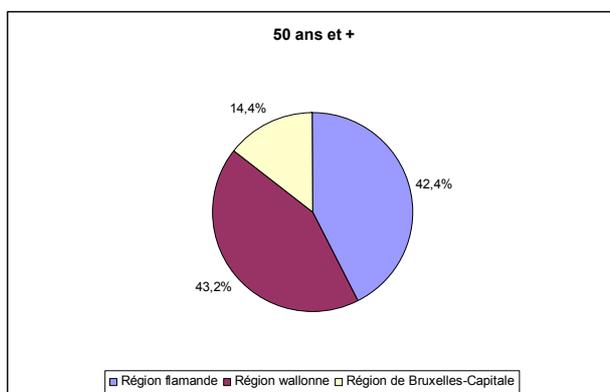
**Figure 19 Répartition des CCI-DE âgés de moins de 30 ans selon la région en 2010 (en %)**



**Figure 20 Répartition des CCI-DE âgés de 30 à 49 ans selon la région en 2010 (en %)**



**Figure 21 Répartition des CCI-DE âgés de 50 ans et plus selon la région en 2010 (en %)**



Tout comme en 2000, la répartition par région montre que les CCI-DE plus jeunes ont un profil plutôt wallon, tandis que les CCI-DE plus âgés ont un profil plutôt flamand. Parmi les CCI-DE âgés de moins de 30 ans, 49,6 % sont en effet originaires de la Région wallonne, tandis que les chômeurs âgés de 50 ans et plus sont à concurrence de 42,4 % originaires de la Région flamande. La proportion des moins de 50 ans en Région wallonne a toutefois bel et bien diminué depuis 2000 : chez les chômeurs de moins de 30 ans, elle est passée de 53,2 % en 2000 à 49,6 % en 2010, alors qu'elle est passée de 45,9 % à 43,9 % pour les chômeurs âgés de 30 à 49 ans.

Dans les catégories composées des personnes ayant entre 30 et moins de 50 ans, il est frappant de constater que la part de la Région de Bruxelles-Capitale a considérablement augmenté par rapport à 2000 (14,4 % en 2000, contre 20,0 % en 2010). Il semble que des évolutions démographiques en soient surtout la cause. Entre 2000 et 2008<sup>6</sup>, sous l'effet de l'immigration, entre autres, la population bruxelloise âgée de 30 à 49 ans s'est en effet accrue (+37 411 personnes, soit +13,3 %), alors que tant la Flandre que la Wallonie ont enregistré une baisse (-27 287 personnes, soit -1,5 % en Flandre et -10 919, soit -1,1 % en Wallonie).

<sup>6</sup> Source : Eurostat. Les données de 2009 ou 2010 n'étaient pas encore disponibles.

## 5. Répartition selon le sexe

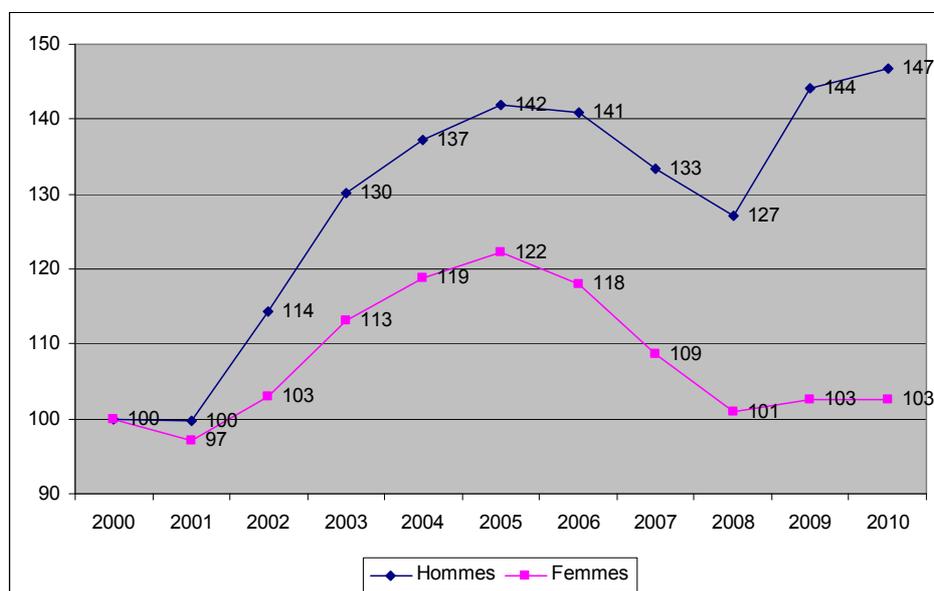
### 5.1 Evolution 2000-2010

Tableau 7 Evolution, par région, de la population des CCI-DE selon le sexe entre 2000 et 2010 (en unités physiques)

Sexe	Région											
	Flandre			Wallonie			Bruxelles			Pays		
	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.
Homme	59 692	89 045	+49,2%	75 252	103 688	+37,8%	25 089	42 137	+68,0%	160 033	234 870	+46,8%
Femme	76 636	73 837	-3,7%	95 864	95 408	-0,5%	25 985	34 312	+32,0%	198 485	203 556	+2,6%
<b>Total</b>	<b>136 328</b>	<b>162 882</b>	<b>+19,5%</b>	<b>171 116</b>	<b>199 096</b>	<b>+16,4%</b>	<b>51 074</b>	<b>76 448</b>	<b>+49,7%</b>	<b>358 518</b>	<b>438 426</b>	<b>+22,3%</b>

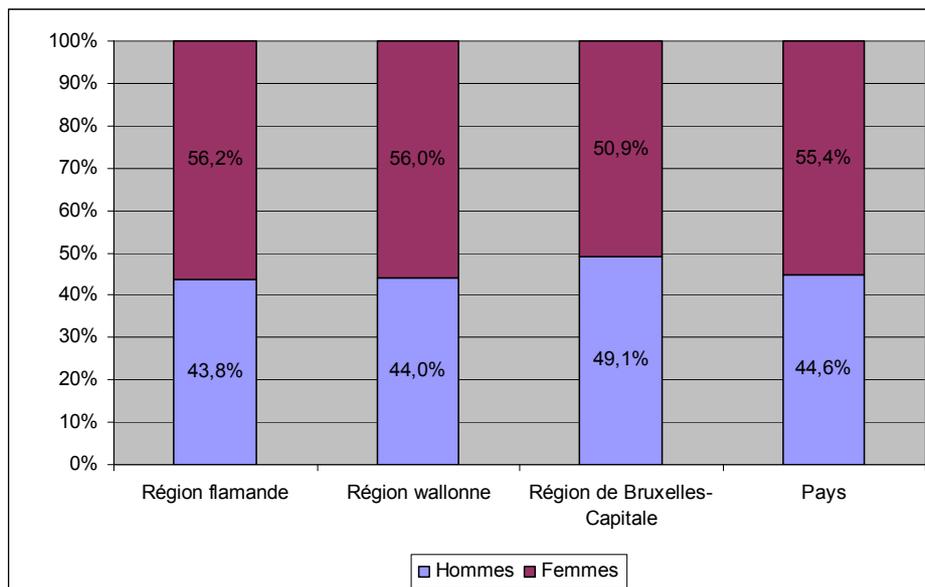
L'augmentation du nombre total de CCI-DE entre 2000 et 2010 est presque intégralement due à un accroissement du nombre de chômeurs de sexe masculin (+74 837 unités, soit +46,8 %). Cela est en partie dû à la réalité économique selon laquelle les hommes sont plus souvent occupés que les femmes dans des secteurs sensibles à la conjoncture tels que l'industrie, ce qui fait en sorte que les difficultés économiques (comme les crises de 2001 et 2009) ont un plus grand impact sur les hommes. De plus, l'introduction du système des titres-services en 2002 a aussi joué un rôle. Les entreprises de titres-services occupent, en effet, surtout des femmes, et ainsi ce sont donc essentiellement des chômeurs de sexe féminin qui sortent du chômage via ce système. Enfin, le plus haut degré de qualification des femmes peut également être un élément explicatif. La figure 22 illustre cette évolution différente des hommes et des femmes.

Figure 22 Evolution de la population des CCI-DE selon le sexe entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)



## 5.2 Profil en 2000

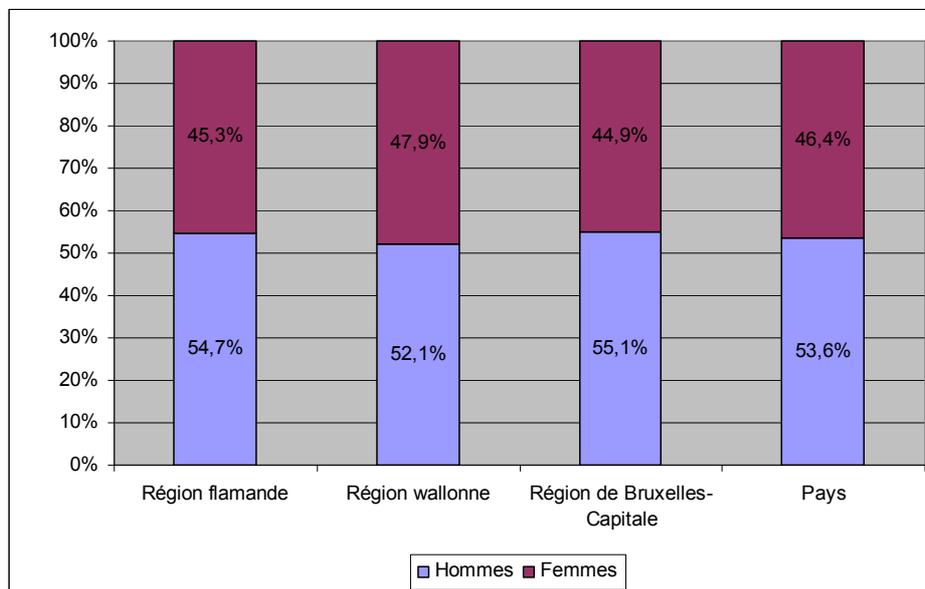
Figure 23 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon le sexe en 2000 (en %)



En 2000, il y avait plus de CCI-DE de sexe féminin que de CCI-DE de sexe masculin (55,4 % de femmes). Bruxelles est la seule région où les pourcentages des hommes et des femmes sont proches : les hommes y représentent 49,1 %.

## 5.3 Profil en 2010

Figure 24 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon le sexe en 2010 (en %)



En 2010, les rôles se sont inversés : la population des CCI-DE comptait en effet plus d'hommes que de femmes. Par rapport à l'année 2000, la part des hommes était plus élevée dans chacune des trois régions, mais c'est en Flandre que la différence est la plus importante (10,9 points de pour cent). Cela s'explique en grande partie par la sensibilité conjoncturelle du marché de l'emploi flamand.

## 6. Répartition selon l'âge et selon le sexe

### 6.1 Evolution 2000-2010

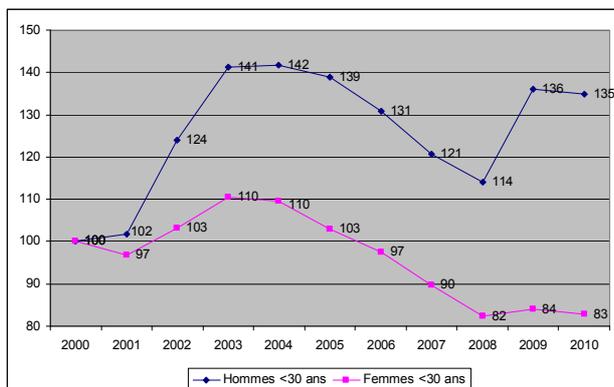
Tableau 8 Evolution, par région, de la population des CCI-DE selon le sexe et la classe d'âge entre 2000 et 2010 (en unités physiques)

Sexe	Âge	Région											
		Flandre			Wallonie			Bruxelles			Pays		
		2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.
Hommes	<30 a	16 873	25 126	+48,9%	26 690	33 429	+25,2%	7 738	10 624	+37,3%	51 301	69 179	+34,8%
	30-<50 a	34 627	41 323	+19,3%	43 141	46 366	+7,5%	15 409	22 981	+49,1%	93 177	110 670	+18,8%
	≥50 a	8 192	22 596	+175,8%	5 421	23 893	+340,7%	1 941	8 532	+339,5%	15 555	55 020	+253,7%
Femmes	<30 a	23 744	19 368	-18,4%	39 184	30 662	-21,7%	9 574	9 957	+4,0%	72 503	59 987	-17,3%
	30-<50 a	48 653	31 893	-34,4%	53 136	42 618	-19,8%	14 900	17 599	+18,1%	116 690	92 110	-21,1%
	≥50 a	4 239	22 576	+432,6%	3 543	22 128	+524,5%	1 511	6 756	+347,2%	9 293	51 460	+453,8%
Total	<30 a	40 617	44 493	+9,5%	65 874	64 091	-2,7%	17 312	20 581	+18,9%	123 803	129 165	+4,3%
	30-<50 a	83 280	73 216	-12,1%	96 277	88 984	-7,6%	30 310	40 579	+33,9%	209 867	202 780	-3,4%
	≥50 a	12 431	45 172	+263,4%	8 965	46 020	+413,3%	3 452	15 288	+342,8%	24 848	106 480	+328,5%

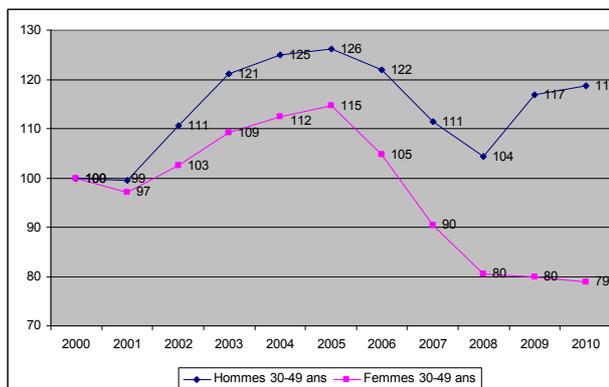
Entre 2000 et 2010, le nombre de chômeurs de sexe féminin appartenant aux classes d'âge des moins de 50 ans a diminué, alors que leurs homologues de sexe masculin ont augmenté. Dans la catégorie des 50 ans et plus, c'est l'inverse : l'augmentation y était plus importante chez les femmes que chez les hommes. Celle-ci est, comme déjà signalé, une conséquence du relèvement de l'âge de la pension des femmes et aussi de la plus grande participation des femmes au marché du travail.

Lorsque l'on considère donc séparément la croissance exceptionnelle des chômeurs de 50 ans et plus, on constate de façon encore plus claire que le système des titres-services a eu une influence certaine sur l'évolution du nombre de chômeurs de sexe féminin. La preuve en est que l'évolution du nombre de chômeurs de sexe féminin de moins de 50 ans était déjà plus favorable avant 2008 que pour leurs homologues masculins (voir figures 25 et 26) ce qui ne s'explique pas seulement par des influences conjoncturelles. La dernière crise économique n'a fait qu'accentuer la différence avec les hommes, d'où un nombre plus important de chômeurs de sexe masculin que de chômeurs de sexe féminin en 2010.

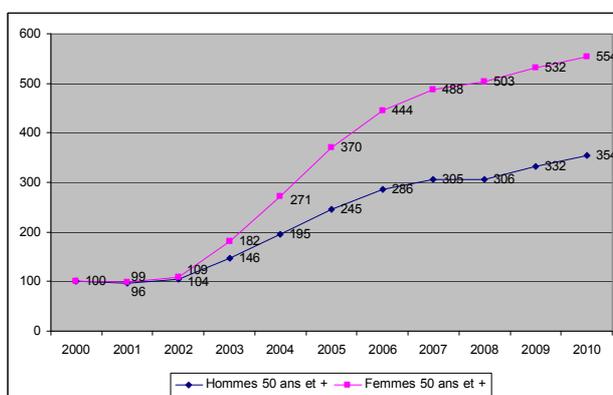
**Figure 25 Evolution des CCI-DE de moins de 30 ans selon le sexe entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**



**Figure 26 Evolution des CCI-DE de 30 à 49 ans selon le sexe entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**



**Figure 27 Evolution des CCI-DE de 50 ans et plus selon le sexe entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**



## 6.2 Profil en 2000

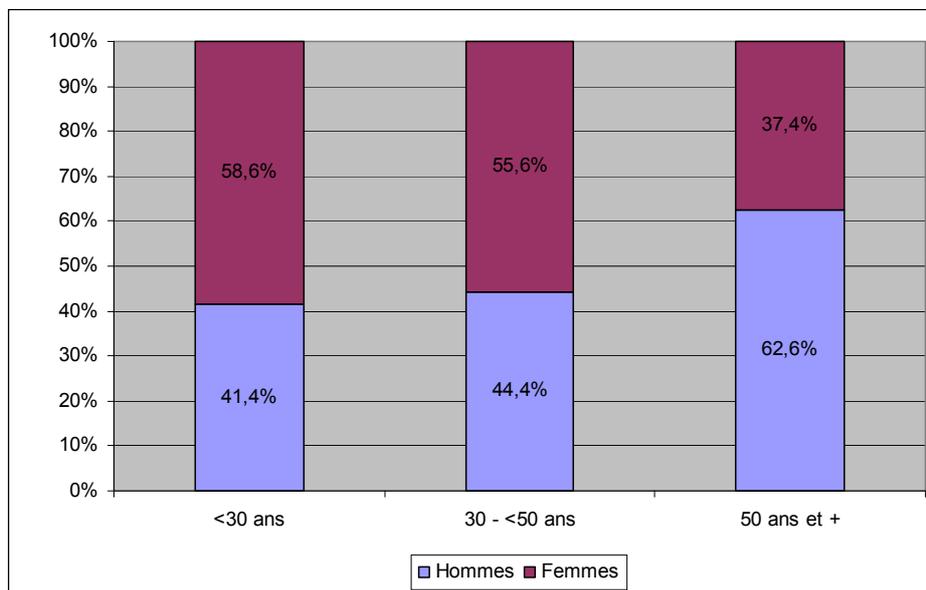
**Tableau 9 Répartition, par sexe et classe d'âge, de la population des CCI-DE selon la région en 2000 (en %)**

Sexe	Âge	Région			
		Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
Homme	<30 ans	32,9%	52,0%	15,1%	100,0%
	30 - <50 ans	37,2%	46,3%	16,5%	100,0%
	≥50 ans	52,7%	34,9%	12,5%	100,0%
Femme	<30 ans	32,7%	54,0%	13,2%	100,0%
	30 - <50 ans	41,7%	45,5%	12,8%	100,0%
	≥50 ans	45,6%	38,1%	16,3%	100,0%
Total	<30 ans	32,8%	53,2%	14,0%	100,0%
	30 - <50 ans	39,7%	45,9%	14,4%	100,0%
	≥50 ans	50,0%	36,1%	13,9%	100,0%

Nous avons déjà constaté que les Flamands étaient surreprésentés chez les 50 ans et plus. Ce phénomène concerne surtout les hommes. 52,7 % des chômeurs de sexe masculin âgés de 50 ans et plus sont en effet flamands tandis que chez leurs homologues de sexe féminin, ce pourcentage s'élève à 45,6 %.

Dans la catégorie d'âge la plus jeune, nous avons constaté une surreprésentation de la Région wallonne. C'est surtout le cas chez les femmes : 54,0 % d'entre elles sont en effet originaires de Wallonie, alors que les hommes du même âge sont 52,0 % à l'être.

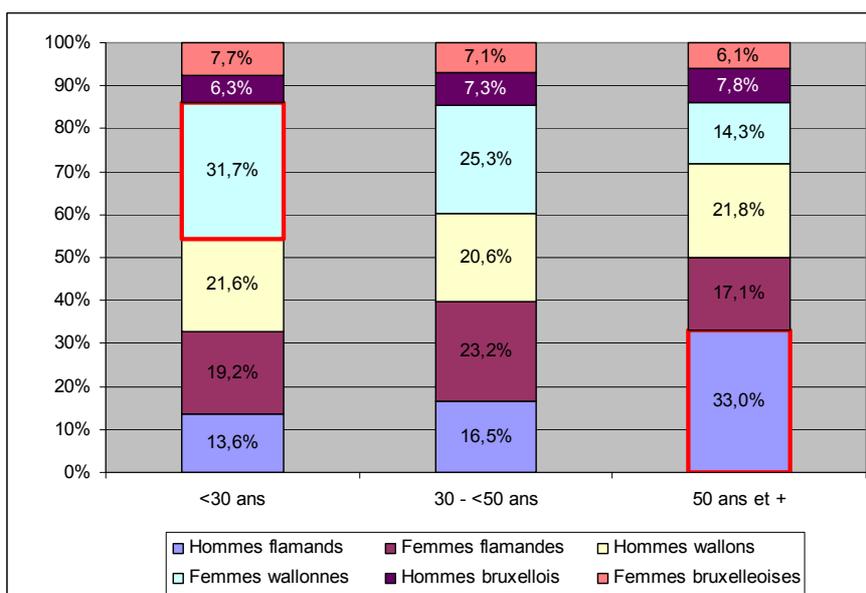
**Figure 28 Répartition, par classe d'âge, de la population des CCI-DE selon le sexe en 2000 (en %)**



Le profil selon le sexe (cf. figure 28) indique que si les hommes sont, avec 62,6 %, largement majoritaires chez les personnes âgées de 50 ans et plus ; dans les catégories d'âge plus jeunes, ce sont les femmes qui le sont.

D'une manière générale, on peut donc dire qu'en 2000, les CCI-DE plus jeunes avaient plutôt un profil wallon et féminin, tandis que les CCI-DE plus âgés, eux, avaient un profil plutôt flamand et masculin. On constate le même phénomène lorsqu'on examine attentivement et chacune de ces catégories d'âge : les deux profils constituent, de loin, le groupe le plus important dans les catégories d'âge en question (cf. figure 29).

**Figure 29 Répartition, par classe d'âge, de la population des CCI-DE selon la région et le sexe en 2000 (en %)**



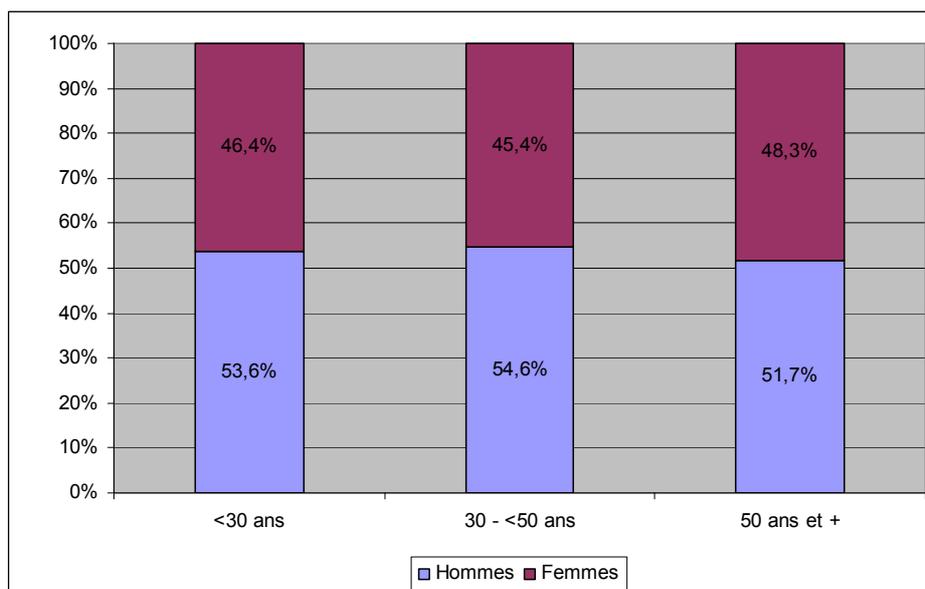
### 6.3 Profil en 2010

**Tableau 10 Répartition, par sexe et classe d'âge, de la population des CCI-DE selon la région en 2010 (en %)**

Sexe	Âge	Région			
		Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
Homme	<30 ans	36,3%	48,3%	15,4%	100,0%
	30 - <50 ans	37,3%	41,9%	20,8%	100,0%
	50 ans et plus	41,1%	43,4%	15,5%	100,0%
Femme	<30 ans	32,3%	51,1%	16,6%	100,0%
	30 - <50 ans	34,6%	46,3%	19,1%	100,0%
	50 ans et plus	43,9%	43,0%	13,1%	100,0%
Total	<30 ans	34,4%	49,6%	15,9%	100,0%
	30 - <50 ans	36,1%	43,9%	20,0%	100,0%
	50 ans et plus	42,4%	43,2%	14,4%	100,0%

Nous avons constaté qu'en 2010, la Flandre était toujours (légèrement) surreprésentée chez les 50 ans et plus, tandis que la Wallonie l'était chez les CCI-DE âgés de moins de 30 ans. Tant pour les plus jeunes que pour les plus âgés, c'est chez les femmes que cette surreprésentation est la plus importante.

**Figure 30 Répartition, par classe d'âge, de la population des CCI-DE selon le sexe en 2010 (en %)**



La différence de profil selon le sexe qui existait en 2000 entre les jeunes et les plus âgés a apparemment disparu en 2010 (voir figure 30). Les évolutions décrites au point 6.1. ont donc entraîné une masculinisation du profil des moins de 50 ans et une féminisation des plus de 50 ans.

## 7. Répartition selon la catégorie familiale

### 7.1 Evolution 2000-2010

Tableau 11 Evolution, par région, de la population des CCI-DE selon la catégorie familiale entre 2000 et 2010 (en unités physiques)

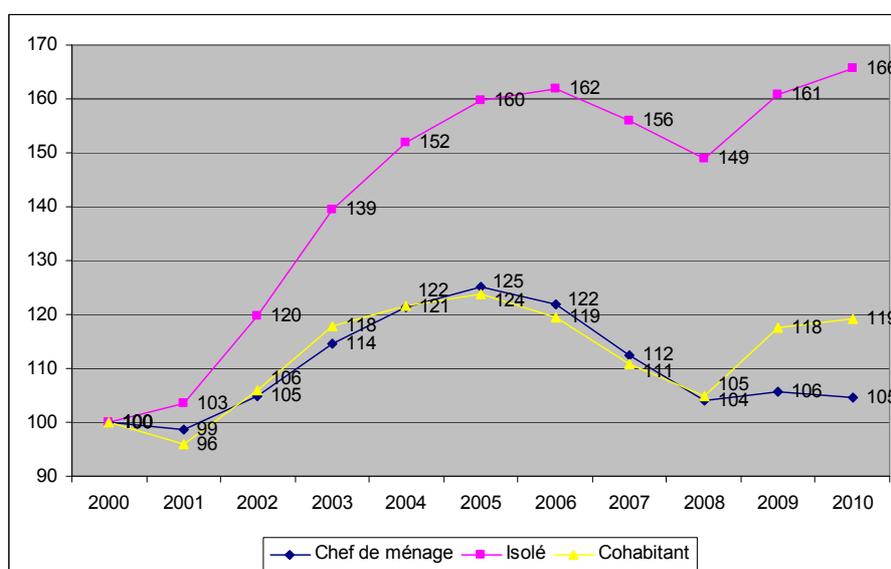
Catégorie familiale	Région											
	Flandre			Wallonie			Bruxelles			Pays		
	2000	2010	Différ.l	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.
Chef de ménage	44 767	43 031	-3,9%	70 087	70 584	+0,7%	20 812	28 230	+35,6%	135 666	141 845	+4,6%
Isolé	23 205	35 922	+54,8%	29 069	48 579	+67,1%	14 005	25 375	+81,2%	66 280	109 876	+65,8%
Cohabitant	68 331	83 903	+22,8%	71 934	79 904	+11,1%	16 231	22 811	+40,5%	156 496	186 619	+19,2%
Inconnu	24	25	+3,8%	26	29	+9,8%	26	31	+22,5%	76	86	+12,1%
<b>Total</b>	<b>136 328</b>	<b>162 882</b>	<b>+19,5%</b>	<b>171 116</b>	<b>199 096</b>	<b>+16,4%</b>	<b>51 074</b>	<b>76 448</b>	<b>+49,7%</b>	<b>358 518</b>	<b>438 426</b>	<b>+22,3%</b>

Entre 2000 et 2010, c'est la catégorie des isolés qui a enregistré la plus importante augmentation, leur nombre s'étant en effet accru de +43 596 unités, soit une hausse de +65,8 %. En nombres absolus, c'est en Région wallonne que cette augmentation a été la plus forte mais en termes relatifs, c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui a enregistré la plus forte hausse : plus de 80 %. La forte hausse du nombre d'isolés peut en partie être expliquée par les évolutions sociologiques. En effet, le nombre de mariages est en baisse, alors que le nombre de divorces connaît depuis un certain temps une forte croissance.

Les cohabitants présentaient, à une exception près, l'augmentation la plus marquée, tant en termes relatifs (+19,2 %) qu'en nombres absolus (+30 123 unités) ce qui fait d'eux le groupe le plus représenté.

La catégorie des chefs de ménage a aussi enregistré une hausse (+6 179 unités ou +4,6 %) mais dans une moindre mesure que les autres catégories familiales. Cette hausse est principalement à mettre sur le compte de la Région de Bruxelles-Capitale où le nombre de chefs de ménage a augmenté de plus d'un tiers. En Région wallonne, le nombre de chefs de ménage est resté stable ; une légère baisse a même été notée en Région flamande.

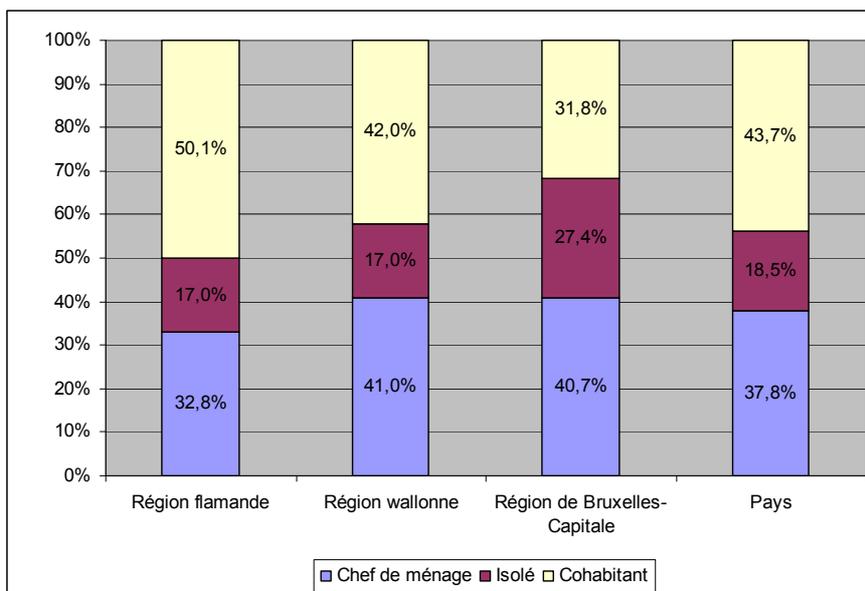
Figure 31 Evolution de la population des CCI-DE selon la catégorie familiale entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)



L'évolution annuelle montre que la catégorie des chômeurs isolés a connu une plus forte augmentation que les autres catégories familiales au cours de la récession de la première moitié de la décennie et une diminution était moindre lors de la reprise jusqu'en 2008. La hausse faisant suite à la crise économique de 2009 est, de loin, la plus importante pour les isolés et les cohabitants. Elle était minime pour les chefs de ménage.

## 7.2 Profil en 2000

Figure 32 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon la catégorie familiale en 2000 (en %)

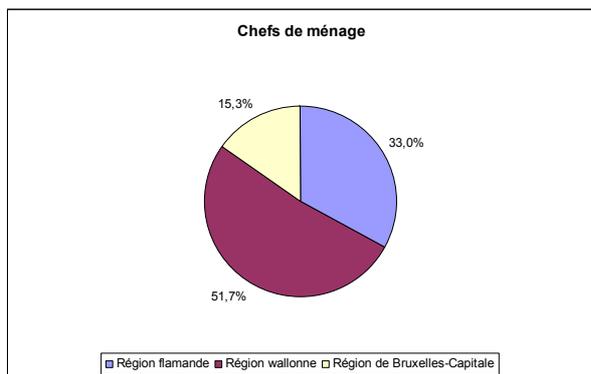


En 2000, le groupe le plus important était celui des CCI-DE cohabitants (43,7%) suivis de près par les chefs de ménage (37,8 %). C'est plus que le double des isolés qui, avec une part de 18,5 %, constituaient le groupe le plus restreint. La proportion importante de cohabitants était principalement due à leur surreprésentation en Flandre ; avec 68 331 personnes, ils représentaient en effet près de la moitié du nombre total de CCI-DE. En revanche, les chefs de ménage n'étaient que 44 767 (soit 32,8 %).

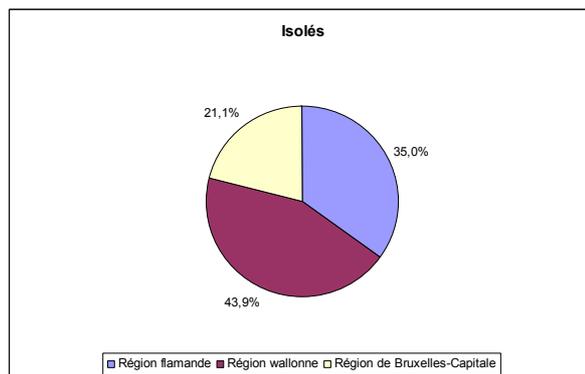
La différence entre les cohabitants et les chefs de ménage était toutefois moins prononcée dans les autres régions. En Wallonie, les cohabitants étaient en effet pratiquement aussi nombreux que les chefs de ménage (un peu plus de 70 000 personnes), et à Bruxelles, ces derniers étaient même majoritaires (20 812, contre 16 231 cohabitants).

A Bruxelles, il est à noter que la proportion d'isolés était pratiquement aussi importante que la proportion de cohabitants (respectivement 27,4 % et 31,8 %), et ce contrairement aux autres régions, où la proportion de cohabitants est nettement plus élevée. Avec plus d'une personne sur 5, c'est donc chez les isolés que la proportion de Bruxellois est la plus importante (voir figure 34).

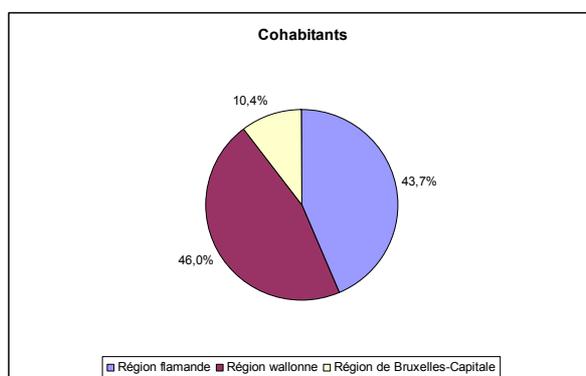
**Figure 33 Répartition des chefs de ménage CCI-DE selon la région en 2000 (en %)**



**Figure 34 Répartition des isolés CCI-DE selon la région en 2000 (en %)**



**Figure 35 Répartition des cohabitants CCI-DE selon la région en 2000 (en %)**



Tout ceci résulte pour les chefs de ménage en une surreprésentation des bénéficiaires wallons par rapport à la population totale. En ce qui concerne les isolés, c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui était surreprésentée alors qu'il s'agissait de la Région flamande pour les cohabitants.

### **Zoom sur les chefs de ménage**

De nombreuses situations peuvent donner lieu à l'octroi d'une allocation en tant que chef de ménage. Bien souvent, ces situations, qui se reflètent dans l'article d'indemnisation, donnent plus d'informations sur la situation familiale précise de l'allocataire. Il est dès lors utile d'examiner de plus près ces articles d'indemnisation. Le tableau 12 indique dans quelle mesure ces articles d'indemnisation apparaissent <sup>7</sup> en 2000 selon le sexe.

<sup>7</sup> Seuls les articles d'indemnisation donnant droit à une allocation en tant que chef de ménage et donnant des informations sur la situation familiale précise, ont été retenus, à savoir les 110&1A, B, C, D, E, G, H, J, K, M et N. Ils ont été répartis dans les catégories précitées même lorsqu'ils apparaissaient en combinaison avec des articles non retenus. Des combinaisons réciproques de ces articles sont également possibles, mais étant donné leur faible importance, elles n'ont pas été reprises. Elles ont été regroupées avec les articles d'indemnisation (ou des combinaisons) non pris en considération (ou en combinaison) dans la catégorie « Autres ».

**Tableau 12 Répartition, selon le sexe, des articles d'indemnisation donnant droit à une allocation en tant que chef de ménage en 2000 (en unités physiques et en %)**

Article	Description	Hommes		Femmes		Total	
		Unités	%	Unités	%	Unités	%
110&1A	Chômeur cohabitant avec un(e) époux(se) sans revenu prof. et sans revenu de remplacement	24 936	37,3%	7 799	11,3%	32 735	24,1%
110&1B	Chômeur cohabitant uniquement avec des enfants ayant droit à allocations familiales pour au moins 1 enfant	4 206	6,3%	46 264	67,2%	50 470	37,2%
110&1C	Chômeur cohabitant uniquement avec des enfants, à condition qu'aucun enfant ne perçoive de revenu	226	0,3%	1 349	2,0%	1 575	1,2%
110&1D	Chômeur cohabitant uniquement avec des enfants (dont au moins 1 avec alloc. familiales) et parents ou alliés jusqu'au 3 <sup>e</sup> degré inclus sans revenu professionnel ou de remplacement	131	0,2%	401	0,6%	531	0,4%
110&1E	Chômeur cohabitant uniquement avec des enfants sans revenu et/ou parents ou alliés jusqu'au 3 <sup>e</sup> degré inclus sans revenu professionnel ou de remplacement	1 539	2,3%	1 315	1,9%	2 853	2,1%
110&1G	Chômeur habitant seul et payant effectivement une pension alimentaire sur la base d'une décision judiciaire ou d'un acte notarié	13 228	19,8%	926	1,3%	14 154	10,4%
110&1H	Chômeur habitant seul et délégation de revenu à l'époux(se)	50	0,1%	14	0,0%	63	0,0%
110&1J	Chômeur cohabitant avec des ascendants pensionnés	5 887	8,8%	3 226	4,7%	9 114	6,7%
110&1K	Chômeur cohabitant avec un partenaire sans revenu professionnel et sans revenu de remplacement	6 145	9,2%	3 117	4,5%	9 262	6,8%
Autres	Autres (combinaisons de) articles d'indemnisation donnant droit à une allocation en tant que chef de ménage	10 427	15,6%	4 482	6,5%	14 909	11,0%
<b>Total</b>	<b>Tous les articles d'indemnisation donnant droit à une allocation comme chef de ménage</b>	<b>66 775</b>	<b>100,0%</b>	<b>68 892</b>	<b>100,0%</b>	<b>135 666</b>	<b>100,0%</b>

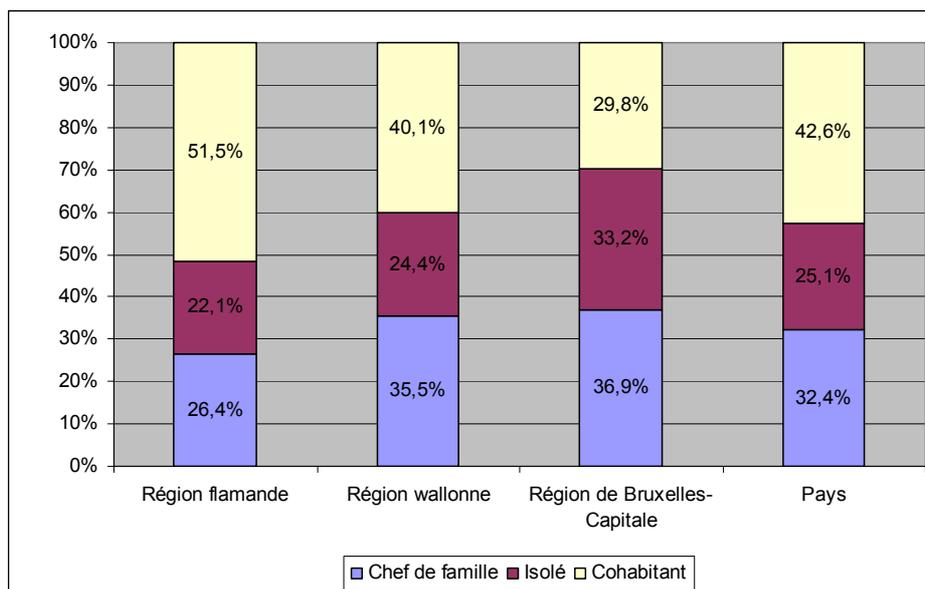
Les principaux articles d'indemnisation donnant droit à une allocation en tant que chef de ménage sont les articles 110&1A et 110&1B, avec une proportion respective de 24,1 % et de 37,2 %.

La première catégorie est composée des chefs de ménage cohabitant avec un ou une époux(se) sans revenu professionnel ni de remplacement. Ce sont généralement des chômeurs de sexe masculin qui se trouvent dans cette situation. Chez les hommes, ils constituent dès lors, avec une proportion de 37,3 %, le plus grand groupe. En incluant la proportion de chefs de ménage célibataires de sexe masculin ayant un(e) partenaire sans revenu professionnel ni de remplacement (110&1K), cela signifie que près de la moitié des chefs de ménage de sexe masculin sont « à la tête » de ce que l'on qualifiait auparavant de « famille traditionnelle ». Chez les chefs de ménage de sexe féminin, cette situation ne constitue absolument pas la norme, puisque les articles 110&1A et K ne représentent que 15,8 %.

La deuxième catégorie regroupe les chômeurs – principalement de sexe féminin – qui cohabitent uniquement avec des enfants dont au moins un a droit à des allocations familiales. Plus de 2/3 de tous les chefs de ménage de sexe féminin se trouvent dans cette situation. Si l'on y ajoute les autres catégories où le chef de ménage cohabite uniquement avec des enfants (110&1C, D, E, M et N), on arrive même à 71,7 %. Cela signifie que plus de 7 chômeurs sur 10 de sexe féminin bénéficiant d'une allocation en tant que chef de ménage sont à la tête d'une famille monoparentale. Chez les hommes, cette proportion ne s'élève qu'à environ 10 %. En revanche, près de 1/5 des chefs de ménage de sexe masculin sont, en fait, isolés et paient une pension alimentaire.

### 7.3 Profil en 2010

Figure 36 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon la catégorie familiale en 2010 (en %)



En 2010, la proportion d'isolés a augmenté par rapport à 2000 pour atteindre près de 25 %. Cette augmentation s'est produite dans chaque région et a principalement entraîné une baisse de la proportion de chefs de ménage (32,4 %, contre 37,8 % en 2000). Tout comme en 2000, les cohabitants constituaient, avec 42,6 %, soit 184 200 CCI-DE, le groupe le plus important.

C'est à nouveau en Flandre que la proportion de cohabitants était la plus importante (51,5 %) tandis que Bruxelles enregistrait la plus grande proportion de chefs de ménage (36,9 %) et d'isolés (33,2 %). En nombres absolus, la Wallonie reste en tête dans les deux catégories.

#### Zoom sur les chefs de ménage

Nous faisons le même exercice qu'au point 7.2. pour les chefs de ménage en 2010. Le tableau ci-dessous révèle que les proportions au sein des chefs de ménage ont à peine changé par rapport à l'année 2000.

Pour ce qui est des chefs de ménage de sexe féminin, cela signifie toujours qu'une grande majorité d'entre eux étaient à la tête d'une famille monoparentale.

Les hommes ont toujours le plus souvent droit à une allocation en tant que chef de ménage car leur partenaire ou époux(se) ne possède ni revenus professionnels ni revenus de remplacement (48,0 % des cas). En outre, un grand nombre de chefs de ménage de sexe masculin habitent encore toujours seuls, tout en percevant une allocation de chef de ménage du fait du paiement d'une pension alimentaire (20,6 %).

**Tableau 13 Répartition, selon le sexe, des articles d'indemnisation donnant droit à une allocation en tant que chef de ménage en 2010 (en unités physiques et en %)**

Article	Description	Hommes		Femmes		Total	
		Unités	%	Unités	%	Unités	%
110&1A	Chômeur cohabitant avec un(e) époux(se) sans revenu prof. et sans revenu de remplacement	29 600	39,1%	7 732	11,7%	37 332	26,3%
110&1B	Chômeur cohabitant uniquement avec des enfants ayant droit à des allocations familiales pour au moins 1 enfant	6 535	8,6%	44 775	67,8%	51 310	36,2%
110&1C	Chômeur cohabitant uniquement avec des enfants, à condition qu'aucun enfant ne perçoive de revenu	702	0,9%	3 106	4,7%	3 807	2,7%
110&1D	Chômeur cohabitant uniquement avec des enfants (dont au moins 1 avec alloc. familiales) et parents ou alliés jusqu'au 3 <sup>e</sup> degré inclus sans revenu professionnel ni de remplacement	102	0,1%	317	0,5%	419	0,3%
110&1E	Chômeur cohabitant uniquement avec des enfants sans revenu et/ou parents ou alliés jusqu'au 3 <sup>e</sup> degré inclus sans revenu professionnel ni de remplacement	1 988	2,6%	1 601	2,4%	3 589	2,5%
110&1G	Chômeur habitant seul et payant effectivement une pension alimentaire sur la base d'une décision judiciaire ou d'un acte notarié	15 594	20,6%	950	1,4%	16 544	11,7%
110&1H	Chômeur habitant seul et délégation de revenu à l'époux(se)	6	0,0%	1	0,0%	7	0,0%
110&1J	Chômeur cohabitant avec des ascendants pensionnés	5 585	7,4%	2 902	4,4%	8 487	6,0%
110&1K	Chômeur cohabitant avec un partenaire sans revenu professionnel et sans revenu de remplacement	6 741	8,9%	3 253	4,9%	9 994	7,0%
110&1M	Chômeur cohabitant avec un enfant avec un revenu neutralisé	54	0,1%	355	0,5%	410	0,3%
110&1N	Chômeur habitant seul, mais dans le cadre de la garde alternée, l'enfant séjourne en moyenne au moins 2 jours par semaine	673	0,9%	261	0,4%	933	0,7%
Autres	Autres (combinaisons de) articles d'indemnisation donnant droit à une allocation en tant que chef de ménage	8 179	10,8%	836	1,3%	9 014	6,4%
<b>Total</b>	<b>Tous les articles d'indemnisation donnant droit à une allocation en tant que chef de ménage</b>	<b>75 758</b>	<b>100,0%</b>	<b>66 087</b>	<b>100,0%</b>	<b>141 845</b>	<b>100,0%</b>

La proportion de chefs de ménage de sexe masculin à la tête d'une famille monoparentale a augmenté de 9,1 % en 2000 à 13,2 % en 2010. Leur nombre a connu une hausse de 3 952 personnes, soit pas moins de 64,8 %. Chez les femmes, cette catégorie a également connu une augmentation, mais qui est moins marquée que chez les hommes. Néanmoins, la part relative chez les femmes a aussi fortement augmenté (76,3 % en 2010 contre 71,7 % en 2000).

**Tableau 14 Tableau récapitulatif 2000-2010**

		Hommes			Femmes			Total		
		2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.
« Famille traditionnelle » <sup>8</sup>	n	31 081	36 342	+16,9%	10 916	10 984	+0,6%	41 997	47 326	+12,7%
	%	46,5%	48,0%		15,8%	16,6%		31,0%	33,4%	
Cohabitant avec parent(s) pensionné(s) <sup>9</sup>	n	5 887	5 585	-5,1%	3 226	2 902	-10,1%	9 114	8 487	-6,9%
	%	8,8%	7,4%		4,7%	4,4%		6,7%	6,0%	
Famille monoparentale <sup>10</sup>	n	6 101	10 053	+64,8%	49 328	50 414	+2,2%	55 430	60 468	+9,1%
	%	9,1%	13,3%		71,6%	76,3%		40,9%	42,6%	
Isolé avec certaines charges financières <sup>11</sup>	n	13 278	15 600	+17,5%	940	951	+1,2%	14 217	16 551	+16,4%
	%	19,9%	20,6%		1,4%	1,4%		10,5%	11,7%	
Autres	n	10 427	8 179	-21,6%	4 482	836	-81,4%	14 909	9 014	-39,5%
	%	15,6%	10,8%		6,5%	1,3%		11,0%	6,4%	
<b>Total</b>	n	<b>66 775</b>	<b>75 758</b>	<b>+13,5%</b>	<b>68 892</b>	<b>66 087</b>	<b>-4,1%</b>	<b>135 666</b>	<b>141 845</b>	<b>+4,6%</b>

Lorsqu'on compare uniquement les chefs de ménage de moins de 50 ans de 2010 avec ceux de 2004, nous neutralisons l'effet du relèvement de l'âge à partir duquel une dispense peut être octroyée. Nous mettons aussi plus en lumière l'effet qu'a pu avoir l'introduction de DISPO.

<sup>8</sup> Articles d'indemnisation 110&1A et K

<sup>9</sup> Article d'indemnisation 110&J

<sup>10</sup> Articles d'indemnisation 110&1B, C, D, E, M et N

<sup>11</sup> Articles d'indemnisation 110&1G et H

En 2010, chez les femmes comme chez les hommes, la part des familles monoparentales dans la population des chefs de ménage de moins de 50 ans est plus importante que celle dans le total des chefs de ménage tous âges confondus. La part des hommes a progressé de 12,5 % en 2004 à 14,4 % en 2010 tandis que celle des femmes a régressé de 78,8 % à 76,8 % (voir tableau 15). En 2010, au total des hommes et des femmes, 46,5 % des chefs de ménage sont chefs de famille monoparentale ou 2,9 points pour-cent de moins qu'en 2004.

La part des « familles traditionnelles » est, par contre, plus faible chez les moins de 50 ans que dans le total de la population des chefs de ménage. Leur part a, toutefois, du fait de la diminution des familles monoparentales, augmenté de 27,6 % en 2004 à 31,3 % en 2010.

**Tableau 15 Tableau récapitulatif 2004-2010 pour les chefs de ménage de moins de 50 ans**

		Hommes			Femmes			Total		
		2004	2010	Différ.	2004	2010	Différ.	2004	2010	Différ.
« Famille traditionnelle » <sup>12</sup>	n	29 102	24 202	-16,8%	11 535	9 487	-17,8%	40 637	33 689	-17,1%
	%	44,7%	46,2%		14,1%	17,1%		27,6%	31,3%	
Cohabitant avec parent(s) pensionné(s) <sup>13</sup>	n	6 399	4 173	-34,8%	3 324	2 123	-36,1%	9 723	6 296	-35,3%
	%	9,8%	8,0%		4,1%	3,8%		6,6%	5,8%	
Famille monoparentale <sup>14</sup>	n	8 152	7 561	-7,3%	64 627	42 557	-34,1%	72 779	50 118	-31,1%
	%	12,5%	14,4%		78,8%	76,8%		49,4%	46,5%	
Isolé avec certaines charges financières <sup>15</sup>	n	16 210	11 125	-31,4%	1 230	701	-43,0%	17 439	11 826	-32,2%
	%	24,9%	21,3%		1,5%	1,3%		11,8%	11,0%	
Autres	n	5 295	5 271	-0,5%	1 339	561	-58,1%	6 634	5 832	-12,1%
	%	8,1%	10,1%		1,6%	1,0%		4,5%	5,4%	
<b>Total</b>	n	<b>65 159</b>	<b>52 332</b>	<b>-19,7%</b>	<b>82 056</b>	<b>55 430</b>	<b>-32,4%</b>	<b>147 214</b>	<b>107 761</b>	<b>-26,8%</b>

<sup>12</sup> Articles d'indemnisation 110&1A et K

<sup>13</sup> Article d'indemnisation 110&J

<sup>14</sup> Articles d'indemnisation 110&1B, C, D, E, M et N

<sup>15</sup> Articles d'indemnisation 110&1G et H

## 8. Répartition selon la durée du chômage

### 8.1 Evolution 2000-2010

Tableau 16 Evolution, par région, de la population des CCI-DE selon la durée du chômage entre 2000 et 2010 (en unités physiques)

Durée	Région											
	Flandre			Wallonie			Bruxelles			Pays		
	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.
1 mois	10 429	10 343	-0,8%	7 245	8 325	+14,9%	2 168	2 393	+10,4%	19 842	21 060	+6,1%
2 - 11 mois	46 273	58 728	+26,9%	41 521	55 248	+33,1%	13 448	18 969	+41,1%	101 242	132 945	+31,3%
12 - 23 mois	22 229	33 257	+49,6%	27 462	36 903	+34,4%	8 709	14 524	+66,8%	58 400	84 684	+45,0%
24 - 47 mois	19 746	22 765	+15,3%	31 725	31 888	+0,5%	9 524	14 316	+50,3%	60 995	68 969	+13,1%
48 - 95 mois	19 236	18 678	-2,9%	31 683	28 662	-9,5%	9 755	13 156	+34,9%	60 673	60 496	-0,3%
≥96 mois	18 416	19 111	+3,8%	31 481	38 069	+20,9%	7 468	13 091	+75,3%	57 365	70 272	+22,5%
<b>Total</b>	<b>136 328</b>	<b>162 882</b>	<b>+19,5%</b>	<b>171 116</b>	<b>199 096</b>	<b>+16,4%</b>	<b>51 074</b>	<b>76 448</b>	<b>+49,7%</b>	<b>358 518</b>	<b>438 426</b>	<b>+22,3%</b>

Entre 2000 et 2010, en termes relatifs, l'augmentation la plus importante s'est produite dans la catégorie des personnes affichant une durée de chômage allant de 12 à 23 mois. Cette catégorie est en effet passée de 58 400 personnes en 2000 à 84 684 personnes en 2010, soit une hausse de 26 284 personnes ou de 45,0 %. Dans l'absolu, l'augmentation était la plus importante dans la catégorie des personnes ayant une durée de chômage de 2 à 11 mois, à savoir +31 703 personnes. Les deux catégories ont connu une hausse dans chacune des régions, le taux le plus élevé étant chaque fois enregistré dans la Région de Bruxelles-Capitale.

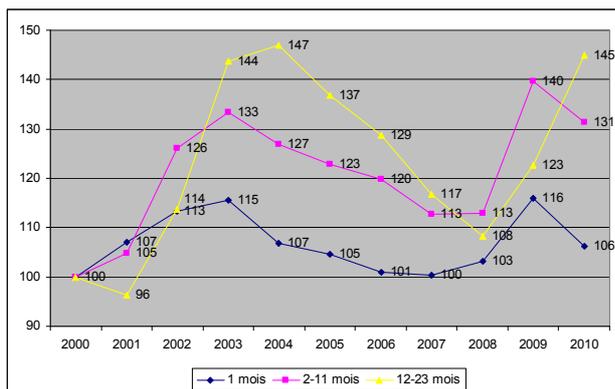
Il est un fait que cette hausse exceptionnelle est surtout due à la crise économique. On constate en effet que les personnes affichant une durée de chômage allant de 2 à 8 ans et qui sont donc devenues chômeuses avant que les conséquences de la crise ne se fassent sentir sur le marché de l'emploi, ont enregistré une hausse beaucoup moins importante. La catégorie avec une durée de 48 à 95 mois connaissait même une légère baisse. La Région wallonne enregistrerait l'évolution la plus positive dans les deux catégories. Bruxelles, en revanche, accusait le plus mauvais score, tout comme dans toutes les autres catégories, ce qui montre que le chômage bruxellois a un caractère davantage structurel.

Ce qui est à épingler est l'augmentation relativement importante du groupe de chômeurs affichant une durée de chômage de 8 ans ou plus (+12 907 personnes, soit +22,5 %). Cette tendance se retrouvait surtout à Bruxelles, mais également en Wallonie. En Flandre, par contre, l'augmentation était insignifiante. L'évolution par an (voir figures 37 et 38) révèle que cette hausse s'est surtout produite dans cette catégorie entre 2003 et 2005. Une amélioration était perceptible dans la seconde moitié de la décennie, notamment sous l'influence du caractère attractif de l'économie, de Dispo et des titres-services. En 2010, le nombre de chômeurs de cette catégorie a de nouveau connu une légère hausse. La catégorie de chômeurs affichant une durée de chômage entre 4 et 8 ans a connu une évolution similaire, mais leur nombre a néanmoins continué de diminuer pendant les années de la crise la plus récente.

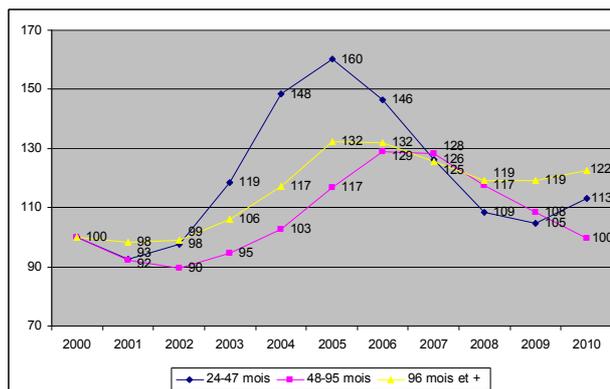
Malgré tous les efforts fournis pour mettre au travail les chômeurs de longue durée, le nombre de personnes ayant perdu le contact avec le marché du travail semblait donc tout de même augmenter. Il s'agit cependant d'une fausse image de la réalité. En effet, la hausse résultait essentiellement des conditions plus strictes pour pouvoir bénéficier d'une dispense pour chômeurs âgés. Il apparaîtra en effet plus loin que l'augmentation du nombre de chômeurs dans cette catégorie de durée de chômage est uniquement due aux 50 ans et plus. Comme déjà établi au point 1.2, l'augmentation dans cette catégorie d'âge résultait principalement d'un glissement du statut de non-demandeur d'emploi au statut de demandeur d'emploi.

Les changements qui se produisent dans la conjoncture économique ont un impact bien plus important sur les catégories de personnes ayant une courte durée de chômage. Les catégories de personnes affichant une durée de chômage allant jusqu'à 1 an réagissent le plus rapidement à une embellie conjoncturelle. Ce fut le cas aussi bien en 2004 qu'en 2010. La catégorie de personnes ayant une durée de chômage entre 12 et 23 mois fluctuait également en fonction de la conjoncture mais, lors d'une hausse du chômage à la suite d'une récession, le point culminant arriva plus tard que pour les premières catégories. L'augmentation totale s'avéra toutefois plus importante.

**Figure 37 Evolution des CCI-DE avec une durée de chômage de moins de 24 mois entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**

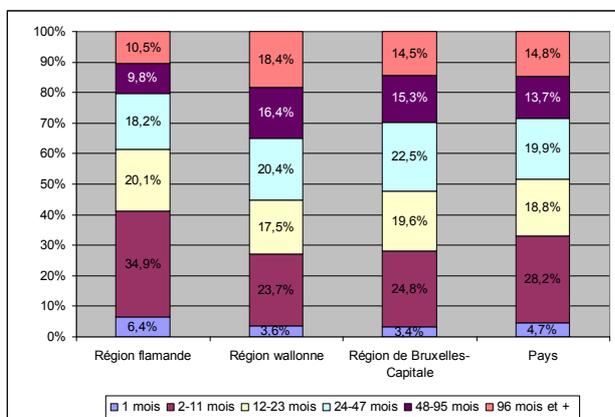


**Figure 38 Evolution des CCI-DE avec une durée de chômage de 24 mois et plus entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**

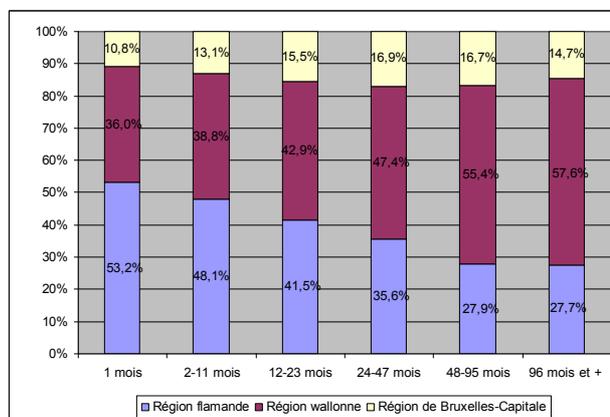


## 8.2 Profil en 2004<sup>16</sup>

**Figure 39 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon la durée en 2004 (en %)**



**Figure 40 Répartition, par catégorie de durée, de la population des CCI-DE selon la région en 2004 (en %)**



On constate que les Flamands sont surreprésentés dans les catégories de personnes ayant une durée de chômage courte (moins d'un an), tandis que la part de la Wallonie s'accroissait à mesure que la durée du chômage augmentait. Dans le groupe des entrants, la proportion de Flamands était de 53,2 % et dans le groupe des personnes affichant une durée de chômage allant de 2 à 11 mois, elle était de 48,1 %. Dans la population totale de chômeurs, ce taux ne s'élevait qu'à 38,9 %. Dans les catégories affichant une durée de chômage de 4 ans et plus, par contre, la Région wallonne était surreprésentée, avec des taux de 55,4 et 57,6 % (contre 46,2 % dans la population totale).

<sup>16</sup> Etant donné que la durée du chômage est fortement influencée par la conjoncture économique, une comparaison n'est possible que lorsque l'on prend en considération des années avec des circonstances économiques similaires. C'est la raison pour laquelle nous examinons, dans les parties où la durée du chômage joue un rôle, le profil de 2004, qui fut, tout comme 2010, une année de reprise économique.

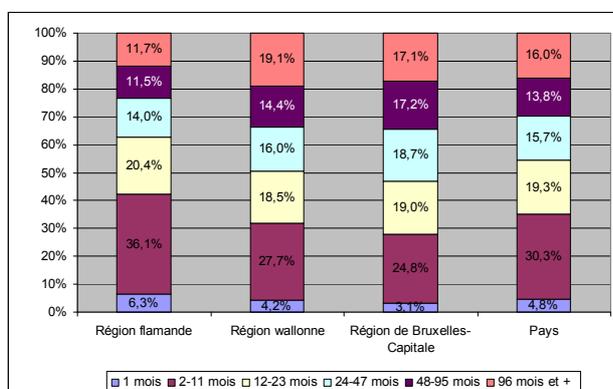
Le groupe le plus important était le groupe affichant une durée de chômage allant de 2 à 11 mois qui représentait 28,2 % de tous les CCI-DE. En Flandre, cette catégorie représentait même 34,9 % alors qu'il s'agissait d'un peu moins de 25 % en Wallonie et à Bruxelles.

C'est également en Flandre que le groupe des entrants était le plus important, avec 6,4 %. La Wallonie et Bruxelles affichaient un taux de respectivement 3,6 et 3,4 %. A l'échelon national, l'entrée moyenne par mois avoisinait les 21 194 personnes, soit 4,7 % de la population totale des CCI-DE.

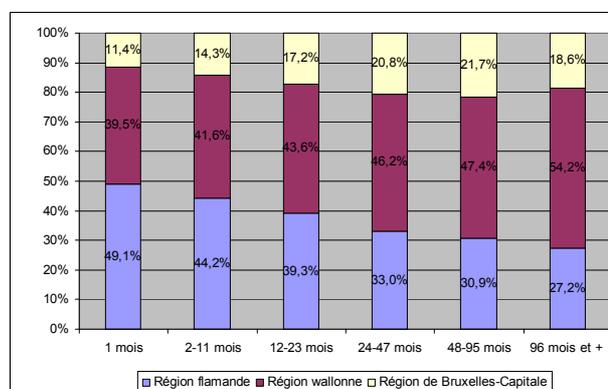
D' autre part, nous constatons qu'environ 1 chômeur sur 8 présentait une durée de chômage de 8 ans ou plus. En Wallonie, il s'agissait même de 18,4 % des chômeurs. La catégorie de personnes affichant une durée de chômage entre 4 et 8 ans était également la mieux représentée en Wallonie, soit 15,9 %.

### 8.3 Profil en 2010

**Figure 41 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon la durée en 2010 (en %)**



**Figure 42 Répartition, par catégorie de durée, de la population des CCI-DE selon la région en 2010 (en %)**



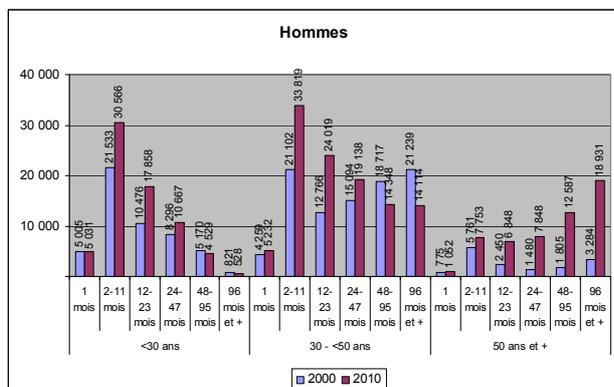
L'année 2010 laissait entrevoir une image légèrement différente. Les chômeurs flamands étaient encore toujours surreprésentés dans les catégories de personnes affichant une durée de chômage de moins d'1 an mais la part de la Wallonie n'augmentait pas ou à peine à mesure que la durée du chômage augmentait. La Région wallonne était seulement encore surreprésentée dans la catégorie de personnes ayant une durée de chômage de 8 ans et plus. Plus d'1/5 des chômeurs affichant une durée de chômage allant de 24 à 95 mois provenaient de Bruxelles, ce qui constituait une surreprésentation considérable par rapport à la population totale (17,4 % de Bruxellois).

Contrairement à 2004, Bruxelles a donc connu en 2010 la plus grande proportion de chômeurs de longue durée. En effet, 53,0 % des CCI-DE bruxellois étaient chômeurs depuis 2 ans ou plus, contre 49,5 % en Wallonie et 37,2 % en Flandre. Bruxelles était par ailleurs la seule région où la part de chômeurs de longue durée a augmenté depuis 2004 ce qui laisse à penser que la crise économique a encore renforcé la composante structurelle déjà fortement présente du chômage bruxellois.

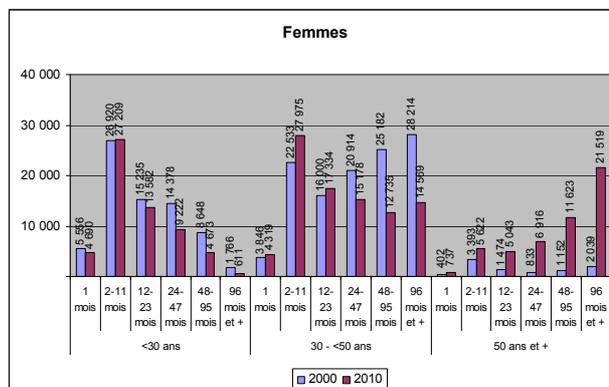
## 9. Répartition selon la durée du chômage, l'âge et le sexe

### 9.1 Evolution 2000-2010

**Figure 43 Répartition des CCI-DE de sexe masculin selon la classe d'âge et la durée du chômage en 2000 et 2010 (en unités physiques)**



**Figure 44 Répartition des CCI-DE de sexe féminin selon la classe d'âge et la durée du chômage en 2000 et 2010 (en unités physiques)**

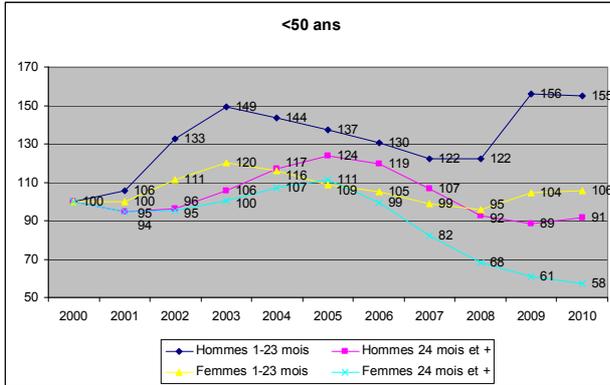


Entre 2000 et 2010, la plus grande augmentation était observée pour les 50 ans et plus (aussi bien chez les hommes que chez les femmes) affichant une durée de chômage de 8 ans et plus (respectivement +15 647 et +19 479 personnes). Les catégories de personnes présentant une durée de chômage allant de 24 à 95 mois ont aussi connu une hausse considérable. Les 50 ans et plus qui ne pouvaient plus bénéficier d'une dispense étaient donc apparemment chômeurs dans de nombreux cas, avec une durée de chômage (très) longue. Le fait qu'ils soient à présent devenus CCI-DE a donc eu un impact très important sur la population totale. Chez les femmes, cet effet s'est encore renforcé par le relèvement de l'âge de la pension.

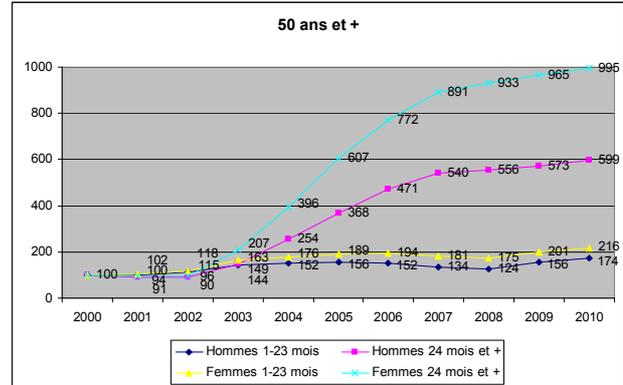
Dans les autres catégories d'âge, le chômage de longue durée a baissé notamment grâce au plan d'accompagnement et de suivi pour les demandeurs d'emploi de moins de 50 ans. L'augmentation du chômage de longue durée dans la population totale était donc entièrement due aux chômeurs de plus de 50 ans. Le graphique ci-dessous montre que la diminution observée chez les moins de 50 ans s'est produite après 2004, donc suite à l'entrée en vigueur du plan.

On note la plus grande diminution chez les femmes chômeuses de longue durée dans la classe d'âge de 30 à 49 ans. Dans la catégorie des personnes affichant une durée de chômage allant de 2 à 4 ans, le nombre de personnes a diminué de 5 736 unités, dans la catégorie de celles affichant une durée de chômage allant de 4 à 8 ans, de 12 447 unités et dans la catégorie des personnes affichant une durée de chômage supérieure à 8 ans, cette baisse a même atteint les 13 646 unités. Le fait que la diminution soit plus importante que chez les hommes résulte en partie de l'introduction du système des titres-services. Cela est illustré par le graphique ci-dessous : depuis l'introduction du système des titres-services en 2003, l'évolution des hommes et des femmes de moins de 50 ans affichant une durée de chômage de 24 mois et plus diffère fortement.

**Figure 45 Evolution des CCI-DE de moins de 50 ans selon la durée du chômage entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**

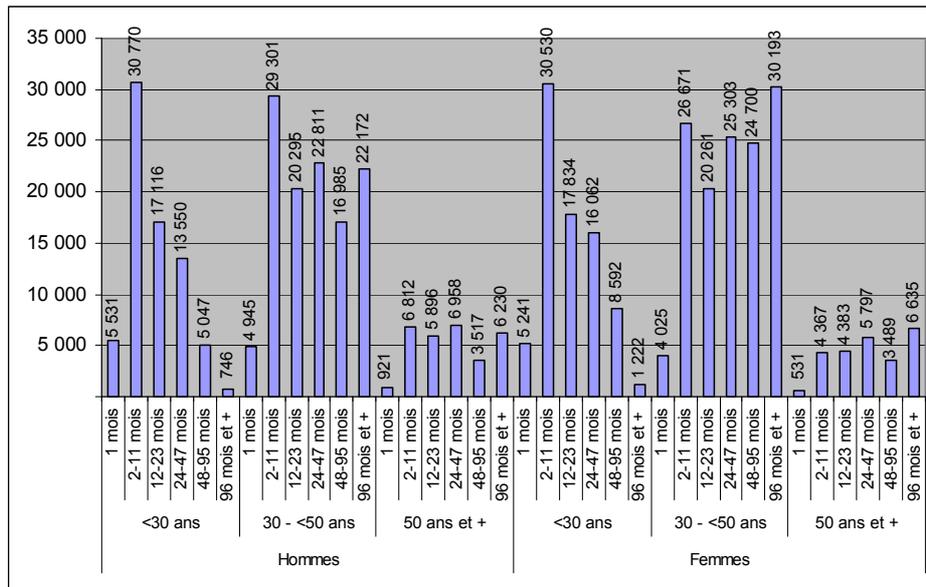


**Figure 46 Evolution des CCI-DE de 50 ans et plus selon la durée du chômage entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**



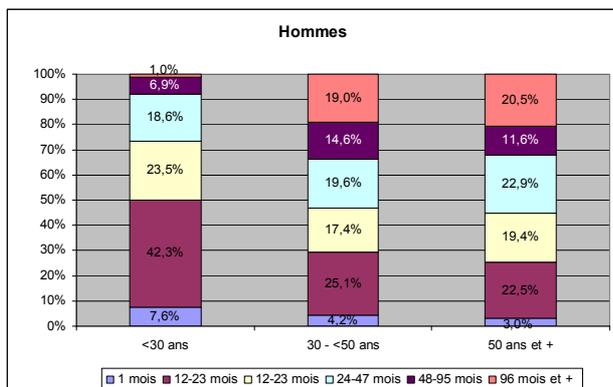
## 9.2 Profil en 2004

**Figure 47 Répartition de la population des CCI-DE selon le sexe, la classe d'âge et la durée du chômage en 2004 (en unités physiques)**

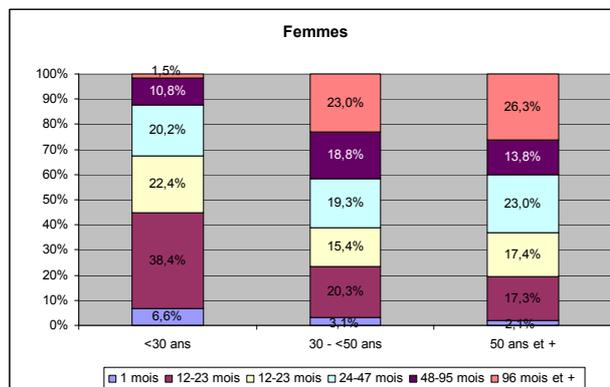


En 2004, le plus grand groupe était constitué par les hommes de moins de 30 ans ayant une durée de chômage allant de 2 à 11 mois (30 770 personnes), suivi de près par leurs homologues féminins (30 770 personnes). Une troisième catégorie qui comptait plus de 30 000 personnes était Les femmes entre 30 et 49 ans affichant une durée de chômage allant de 2 à 11 mois constituaient une troisième catégorie comptant plus de 30 000 personnes. En outre, les hommes âgés de 30 à 49 ans ayant une durée de chômage de 2 à 11 mois constituaient aussi un groupe important, avec un nombre de 29 031 personnes.

**Figure 48 Répartition, par classe d'âge, de la population des CCI-DE de sexe masculin selon la durée du chômage en 2004 (en %)**



**Figure 49 Répartition, par classe d'âge, de la population des CCI-DE de sexe féminin selon la durée du chômage en 2004 (en %)**

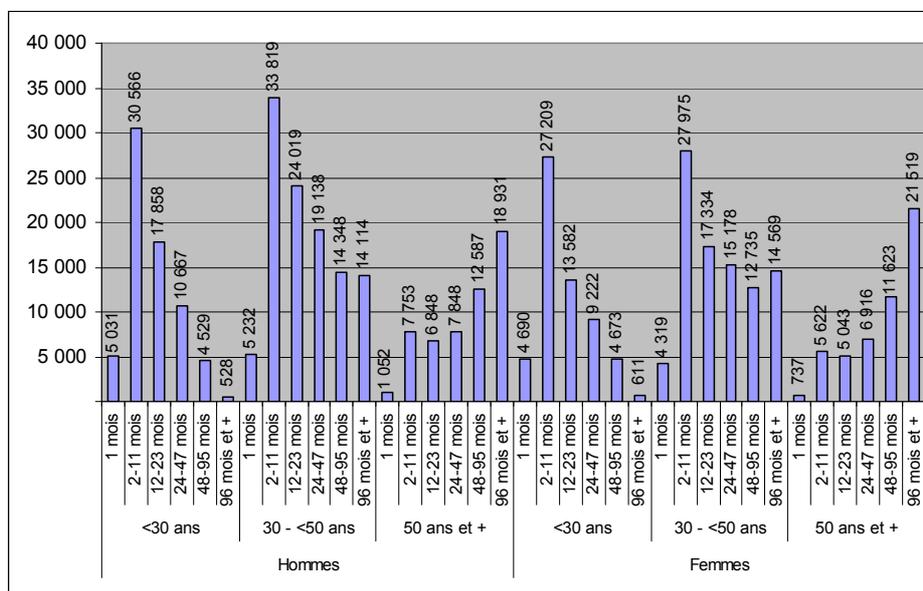


La répartition en pour cent montre que la part des chômeurs de longue durée est la plus importante chez les femmes. Tant dans la classe d'âge allant de 30 ans à moins de 50 ans que chez les 50 ans et plus, plus de 6 chômeurs de sexe féminin sur 10 présentaient une durée de chômage de 2 ans ou plus ; il s'agit dans les 2 cas d'environ 8 points de pour cent de plus que chez les hommes.

En outre, on constate que plus de 7 chômeurs de sexe masculin sur 10 avait une durée de chômage de moins de 2 ans. Chez leurs homologues féminins, ce pourcentage se situait juste sous la barre des 70 %.

### 9.3 Profil en 2010

**Figure 50 Répartition de la population des CCI-DE selon le sexe, la classe d'âge et la durée du chômage en 2010 (en unités physiques)**

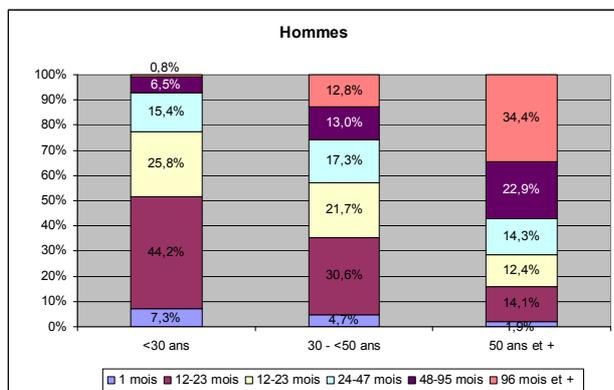


En 2010, la proportion de chômeurs avec une courte durée de chômage a encore augmenté. Les quatre principales catégories étaient alors celles des personnes présentant une durée de chômage allant de 2 à 11 mois dans les classes d'âges de moins de 50 ans.

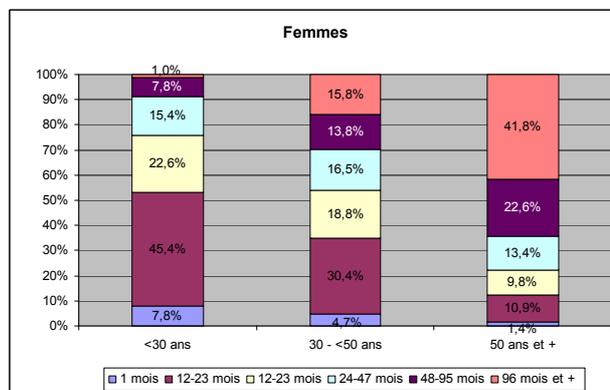
Cela se traduit également dans la répartition en pour cent. En 2010, la proportion de jeunes chômeurs affichant une durée de chômage de moins de 2 ans s'élevait à plus de 75 %, et ce tant chez les hommes que chez les femmes. Dans la classe d'âge allant de 30 ans à moins de 50 ans,

cette proportion se chiffrait à 57,0 % chez les hommes et 53,9 % chez les femmes. En 2004, cette part n'était que de respectivement 46,7 % et 38,8 %. Cette évolution n'est pas tellement due à l'augmentation en nombres absolus de ces groupes, mais plutôt à la diminution du nombre de chômeurs de longue durée dans ces catégories d'âge depuis 2004.

**Figure 51 Répartition, par classe d'âge, de la population des CCI-DE de sexe masculin selon la durée du chômage en 2010 (en %)**



**Figure 52 Répartition, par classe d'âge, de la population des CCI-DE de sexe féminin selon la durée du chômage en 2010 (en %)**



## 10. Répartition selon la durée du chômage et la catégorie familiale

### 10.1 Evolution 2000-2010

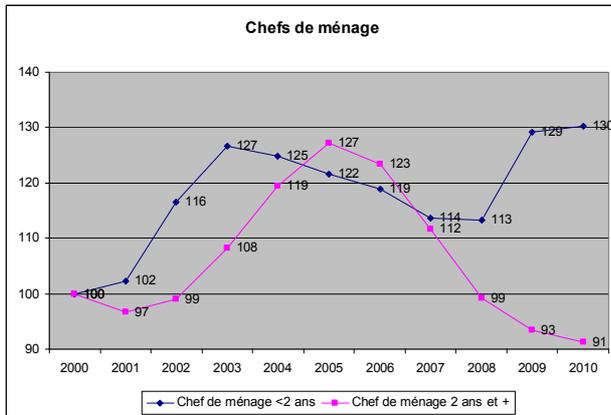
Tableau 17 Evolution, par région, de la population des CCI-DE selon la durée du chômage et la catégorie familiale entre 2000 et 2010 (en unités physiques)

Cat. familiale	Durée	Région											
		Flandre			Wallonie			Bruxelles			Pays		
		2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.
Chef de ménage	1 mois	1 539	1 591	+3,4%	1 324	1 876	+41,6%	440	556	+26,3%	3 304	4 023	+21,8%
	2-11 mois	9 873	11 180	+13,2%	10 308	14 534	+41,0%	3 482	5 009	+43,8%	19 282	25 520	+32,4%
	12-23 mois	6 839	8 737	+27,7%	9 392	12 029	+28,1%	3 051	4 755	+55,9%	23 664	30 723	+29,8%
	24-47 mois	7 760	7 752	-0,1%	13 856	12 522	-9,6%	4 239	5 549	+30,9%	25 855	25 823	-0,1%
	48-95 mois	8 805	6 660	-24,4%	16 794	12 122	-27,8%	5 220	5 725	+9,7%	30 819	24 507	-20,5%
	≥96 mois	9 951	7 110	-28,6%	18 412	17 502	-4,9%	4 380	6 637	+51,5%	32 744	31 249	-4,6%
Isolé	1 mois	1 675	1 766	+5,4%	1 106	1 472	+33,1%	673	733	+8,8%	3 454	3 970	+14,9%
	2-11 mois	8 339	11 451	+37,3%	6 937	11 054	+59,4%	4 075	6 032	+48,0%	11 081	21 223	+91,5%
	12-23 mois	3 934	7 592	+93,0%	4 686	8 728	+86,3%	2 461	4 904	+99,2%	19 351	28 538	+47,5%
	24-47 mois	3 278	5 706	+74,1%	5 281	8 247	+56,2%	2 407	4 995	+107,5%	10 967	18 948	+72,8%
	48-95 mois	3 150	4 577	+45,3%	5 318	7 787	+46,4%	2 506	4 466	+78,2%	10 974	16 829	+53,3%
	≥96 mois	2 830	4 830	+70,7%	5 741	11 291	+96,7%	1 881	4 247	+125,8%	10 452	20 369	+94,9%
Co-habitant	1 mois	7 207	6 977	-3,2%	4 805	4 969	+3,4%	1 045	1 095	+4,8%	13 057	13 041	-0,1%
	2-11 mois	28 045	36 079	+28,6%	24 259	29 640	+22,2%	5 875	7 906	+34,6%	28 037	37 941	+35,3%
	12-23 mois	11 455	16 929	+47,8%	13 385	16 147	+20,6%	3 198	4 865	+52,2%	58 179	73 625	+26,5%
	24-47 mois	8 708	9 306	+6,9%	12 588	11 119	-11,7%	2 878	3 772	+31,1%	24 174	24 197	+0,1%
	48-95 mois	7 281	7 441	+2,2%	9 570	8 753	-8,5%	2 029	2 966	+46,2%	18 880	19 160	+1,5%
	≥96 mois	5 635	7 171	+27,3%	7 327	9 276	+26,6%	1 207	2 207	+82,8%	14 169	18 654	+31,7%
Autres	1 mois	9	8	-5,8%	10	9	-11,9%	10	9	-5,1%	28	26	-7,7%
	2-11 mois	16	17	+9,0%	17	20	+22,7%	16	22	+39,5%	48	60	+23,7%
<b>Total</b>		136 328	162 882	+19,5%	171 116	199 096	+16,4%	51 074	76 448	+49,7%	358 518	438 426	+22,3%

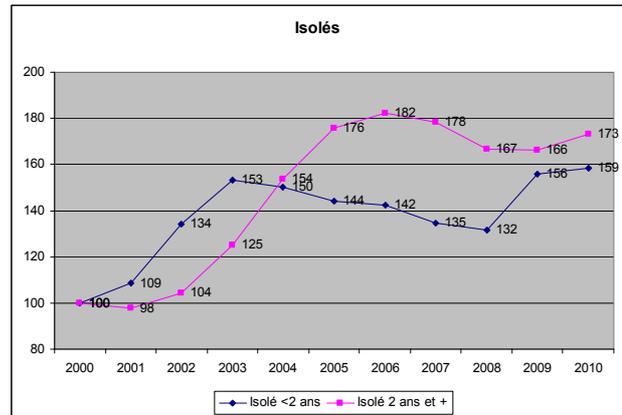
Notons en particulier la diminution du nombre de chefs de ménage chômeurs de longue durée, et ce contrairement à ce que l'on pouvait constater pour les autres catégories familiales. Ce recul s'observait tant en Flandre qu'en Wallonie. Bruxelles enregistrait encore une hausse considérable même si elle était moins importante que dans les autres catégories.

Les graphiques ci-dessous montrent une fois encore qu'il s'agit d'un effet Dispo, étant donné que le revirement est survenu après l'instauration de la procédure. Pour rappel, la procédure Dispo vise également les chefs de ménage (et les isolés). Avant 2004, seuls les cohabitants risquaient une suspension sur la base de l'article 80. Le fait que cet effet ne se soit pas manifesté pour les chômeurs isolés est probablement lié à l'augmentation du nombre de chômeurs isolés en général, qui, en termes relatifs, était beaucoup plus importante que pour les autres catégories familiales. A cet égard, il convient également de mentionner l'augmentation des CCI-DE de 50 ans et plus. En effet, l'entrée des 50 ans et plus était proportionnellement beaucoup plus importante chez les isolés que dans les autres catégories familiales.

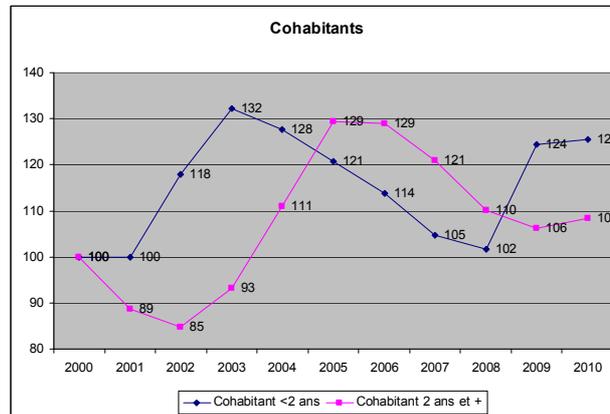
**Figure 53 Evolution de la population des CCI-DE chefs de ménage selon la durée du chômage entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**



**Figure 54 Evolution de la population des CCI-DE isolés selon la durée du chômage entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**

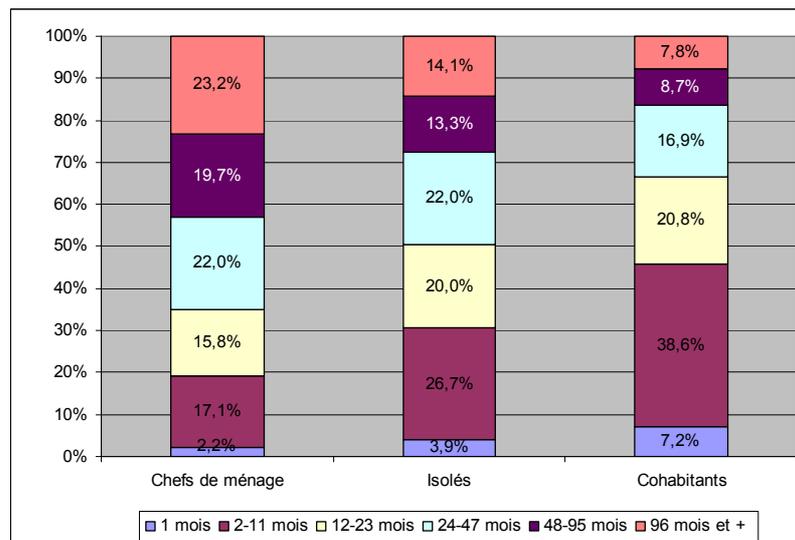


**Figure 55 Evolution de la population des CCI-DE cohabitants selon la durée du chômage entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**



## 10.2 Profil en 2004

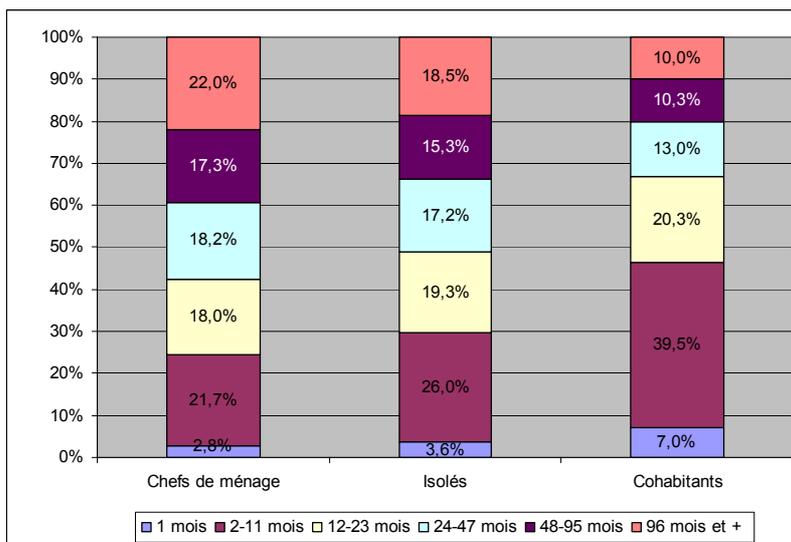
**Figure 56 Répartition, par catégorie familiale, de la population des CCI-DE selon la durée en 2004 (en %)**



La proportion de chômeurs de longue durée était clairement la plus élevée chez les chefs de ménage (64,9 %) alors que c'était le chômage de courte durée (66,6 %) qui prévalait chez les cohabitants. Les isolés se trouvaient entre les deux. Ce phénomène peut en partie être expliqué par le profil des chefs de ménage et des cohabitants. Une majorité de chefs de ménage étaient issus de la Région wallonne, alors que les cohabitants avaient plutôt un profil flamand. Les conditions défavorables du marché de l'emploi ainsi que le faible niveau de qualification des jeunes du côté wallon, ajoutés à la sensibilité à la conjoncture de la Flandre, ont influencé la durée du chômage et ont donc été indirectement à la base des différences entre catégories familiales.

### 10.3 Profil en 2010

**Figure 57 Répartition, par catégorie familiale, de la population des CCI-DE selon la durée en 2010 (en %)**



En 2010, on retrouve les mêmes proportions. Avec une part de 42,5 % (contre 35,1 % en 2004), le chômage de courte durée a légèrement gagné en importance dans la catégorie des chefs de ménage. Le chômage de longue durée était néanmoins toujours plus fréquent que dans les autres catégories familiales.

## 11. Répartition selon le montant de l'allocation

### 11.1 Evolution 2000-2010

#### 11.1.1 Evolution de l'allocation journalière moyenne

Ce chapitre tente de donner un aperçu de l'évolution du montant de l'allocation de la population des CCI-DE. Afin d'en faciliter la compréhension, on se référera à l'allocation journalière moyenne. On l'obtient en divisant les allocations payées (en prix constants de l'année 2000) par le nombre de jours de chômage que couvrent ces montants. Il ne s'agit donc pas d'un montant réellement payé, mais puisque le groupe des CCI-DE est un groupe relativement homogène avec des allocations à temps plein, cette valeur donne tout de même une approximation fiable de l'allocation réellement payée. La catégorie familiale détaillée c.-à-d. qui prend en compte la période d'indemnisation, la base d'admissibilité et d'autres caractéristiques importantes pour déterminer le montant de l'allocation est utilisée comme variable de base. Chaque catégorie reçoit un code qui est expliqué dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 18 Catégorie familiale détaillée**

Chef de ménage	A1	Chefs de ménage bénéficiant d'une allocation de chômage ordinaire 1 <sup>re</sup> période (plafond salarial A, B et C) et 2 <sup>e</sup> période (sans complément d'ancienneté)
	A3	Chefs de ménage bénéficiant d'une allocation de chômage ordinaire 1 <sup>re</sup> période (avec un complément d'ancienneté)
	AM	Chefs de ménage bénéficiant d'une allocation spéciale de chômage pour moins-valides
	WA+TA	Chefs de ménage avec une allocation d'attente
Isolé	N1	Isolés bénéficiant d'une allocation de chômage ordinaire 1 <sup>re</sup> période (plafond salarial A, B et C)
	N2	Isolés bénéficiant d'une allocation de chômage ordinaire 2 <sup>e</sup> période (sans complément d'ancienneté)
	N3	Isolés bénéficiant d'une allocation de chômage ordinaire 2 <sup>e</sup> période (avec un complément d'ancienneté)
	WN+TN	Isolés bénéficiant d'une allocation d'attente
Cohabitant	B1	Cohabitants bénéficiant d'une allocation de chômage ordinaire 1 <sup>re</sup> période (plafond salarial A, B et C)
	B2	Cohabitants bénéficiant d'une allocation de chômage ordinaire 2 <sup>e</sup> période (sans complément d'ancienneté)
	B3	Cohabitants bénéficiant d'une allocation de chômage ordinaire 2 <sup>e</sup> période (avec un complément d'ancienneté)
	BM+NM	Cohabitants et isolés bénéficiant d'une allocation spéciale de chômage pour moins-valides
	P	Cohabitants bénéficiant d'une allocation de chômage ordinaire 3 <sup>e</sup> période (sans complément d'ancienneté)
	P3	Cohabitants bénéficiant d'une allocation de chômage ordinaire 3 <sup>e</sup> période (avec un complément d'ancienneté)
	WP+TP	Cohabitants bénéficiant d'une allocation d'attente majorée
	W+T	Cohabitants bénéficiant d'une allocation d'attente
Reste	Catégorie familiale inconnue	

En gardant ces catégories en mémoire, on peut appréhender dans quelle mesure l'allocation journalière moyenne a évolué au cours de la décennie écoulée. Etant donné que les montants sont reproduits en prix constants de 2000, il s'agit d'une évolution réelle, donc sans influences inflationnistes. Afin d'avoir une meilleure idée du montant réel de l'allocation auquel cette allocation journalière moyenne correspond, le tableau 18 reprend les montants mensuels en prix courants pour un chômeur indemnisé à temps plein.<sup>17</sup>

<sup>17</sup> Pour ce calcul, on prend comme base 26 jours de chômage indemnisé par mois.

**Tableau 19 Comparaison de l'allocation journalière moyenne en prix constants de 2000 avec le montant mensuel correspondant en prix courants**

Ajm prix constants 2000	Montant mensuel en prix courants (en EUR)										
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
10 EUR	258	267	274	277	281	288	292	297	309	315	317
15 EUR	387	400	410	416	421	431	438	445	463	472	475
20 EUR	517	533	547	555	562	575	585	593	617	630	634
25 EUR	646	666	684	693	702	719	731	742	772	787	792
30 EUR	775	800	821	832	843	863	877	890	926	945	951
35 EUR	904	933	958	970	983	1 006	1 023	1 038	1 080	1 102	1 109
40 EUR	1 033	1 066	1 095	1 109	1 124	1 150	1 169	1 187	1 235	1 259	1 268

L'évolution de l'allocation journalière moyenne présente de grandes différences selon la catégorie familiale. Le tableau 19 en donne un aperçu.

**Tableau 20 Evolution de l'allocation journalière moyenne (en EUR, en prix constants de 2000) selon la catégorie familiale entre 2000 et 2010**

Cat. familiale		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2000-2010	Class. 2000	Class. 2010		
Chefs de ménage	A1	amj	32,00	32,13	32,28	32,40	32,50	32,54	32,61	32,67	32,98	33,67	33,93	+6%	2	4	
		n	97 891	94 468	99 731	107 689	112 870	116 745	114 053	104 728	97 305	101 062	101 009	-	-	-	
	A3	amj	36,78	36,45	36,56	37,16	37,52	37,68	37,79	37,85	37,86	37,90	38,06	+3%	1	1	
		n	1 530	1 487	1 475	2 890	4 558	6 198	7 483	7 863	7 253	7 140	7 165	-	-	-	
	AM	amj	16,42	16,39	16,52	17,18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	-
		n	233	218	215	90	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
WA+TA	amj	30,02	29,86	29,86	29,87	29,87	29,88	29,89	29,91	30,47	30,69	31,09	+4%	5	7		
	n	36 012	37 656	40 928	44 664	47 096	46 926	43 827	39 766	36 525	35 034	33 671	-	-	-		
Isolés	N1	amj	31,86	31,80	32,57	32,96	32,94	32,84	32,84	32,96	33,19	34,95	35,36	+11%	3	3	
		n	12 112	14 080	18 916	20 252	18 776	17 921	17 345	16 159	16 404	21 037	19 898	-	-	-	
	N2	amj	23,62	24,20	26,93	27,10	27,23	27,26	27,32	27,32	28,48	28,90	29,30	+24%	9	8	
		n	34 399	33 611	36 797	44 390	50 869	55 018	56 229	54 400	51 784	54 851	59 040	-	-	-	
	N3	amj	31,15	31,04	31,23	31,51	31,79	31,99	32,21	32,38	32,63	33,06	33,36	+7%	4	5	
		n	1 381	1 368	1 359	2 485	3 981	5 583	7 099	7 897	7 715	7 883	8 132	-	-	-	
WN+TN	amj	18,08	19,86	20,56	20,61	20,65	20,73	20,90	21,46	22,01	22,15	22,49	+24%	11	11		
	n	18 388	19 468	22 211	25 322	26 976	27 319	26 637	24 907	22 739	22 768	22 806	-	-	-		
Cohabitants	B1	amj	29,14	29,08	29,85	30,29	30,38	30,35	30,33	30,48	32,29	35,45	35,91	+23%	6	2	
		n	36 173	39 258	51 683	54 757	49 767	45 543	42 033	38 171	38 013	52 674	49 023	-	-	-	
	B2	amj	19,00	18,90	21,50	21,81	22,01	22,11	22,18	22,24	22,40	22,80	22,73	+20%	10	10	
		n	27 313	24 251	25 696	31 514	33 710	32 938	29 314	24 514	21 177	22 621	26 477	-	-	-	
	B3	amj	26,75	26,60	26,54	26,34	26,43	26,58	26,81	26,98	27,14	27,41	27,69	+4%	8	9	
		n	3 271	3 162	3 226	7 108	11 840	16 596	20 123	21 288	20 071	19 575	19 470	-	-	-	
	BM+NM	amj	13,71	13,65	13,82	14,31	n.r.	n.r.	-	-	-	-	-	-	14	-	
		n	839	769	727	304	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	
	P	amj	13,29	13,23	14,10	14,17	14,15	14,13	14,16	14,16	14,44	14,66	14,84	+12%	15	13	
		n	35 688	31 530	30 654	32 993	36 185	40 640	39 636	37 362	35 447	37 059	38 037	-	-	-	
	P3	amj	16,13	15,67	16,11	16,61	16,55	16,70	16,63	16,55	16,91	16,92	17,04	+6%	13	12	
		n	22	22	28	43	75	104	124	117	131	131	122	-	-	-	
	WP+TP	amj	12,59	12,64	12,56	12,56	12,56	12,51	12,60	12,55	12,80	12,87	13,11	+4%	16	14	
		n	857	799	832	974	989	1 003	882	780	763	769	769	-	-	-	
W+T	amj	11,82	11,74	11,74	11,74	11,73	11,75	11,76	11,78	12,01	12,12	12,28	+4%	17	15		
	n	52 333	50 177	52 764	56 855	57 597	57 022	54 663	50 999	48 376	51 371	52 721	-	-	-		
Autres	amj	28,99	28,93	29,21	29,62	31,54	32,73	33,39	32,60	32,71	31,72	31,95	+10%	7	6		
	n	76	92	98	136	146	162	149	135	142	145	86	-	-	-		
Total	amj	24,08	24,47	25,46	25,66	25,74	25,76	25,91	26,42	26,57	27,45	27,57	+14%	-	-		
	n	358 518	352 416	387 342	432 466	455 437	469 719	459 596	429 087	403 845	434 120	438 426	-	-	-		

Toutes catégories familiales confondues, l'allocation moyenne en prix constant a augmenté de 14 % au cours de la dernière décennie. En comparaison, durant la même période, le salaire horaire brut (hors index) moyen d'un travailleur du secteur privé a progressé de 10 %.<sup>18</sup> Les

<sup>18</sup> Source: BNB

allocations de chômage ont ainsi connu une hausse supérieure à celle des salaires. L'augmentation des allocations de chômage résulte du relèvement, à divers moments au cours des 10 dernières années, des minima, forfaits, pourcentages d'indemnisation et plafonds salariaux (voir plus loin). Le changement de profil des chômeurs durant cette période a également joué un certain rôle. En 2010, en effet, la proportion d'isolés, de chômeurs admis sur base du travail et ayant une durée de chômage courte est plus importante qu'en 2000. Cette évolution influence positivement l'allocation moyenne. Afin de neutraliser cet effet, on a calculé l'allocation journalière moyenne pour 2010 sur base de la répartition des catégories familiales détaillées de 2000. Ce calcul indique encore toujours une hausse (+ 11,5 %)<sup>19</sup> supérieure (quoique moindre) à celle des salaires.

Les allocations les plus élevées étaient réservées aux chefs de ménage se trouvant dans leur 1<sup>re</sup> période d'indemnisation et bénéficiant d'un complément d'ancienneté (A3). Pour cette catégorie, l'allocation journalière moyenne s'élevait à 38,06 EUR en 2010. Elle ne concernait toutefois que 7 165 personnes.

En 2000, l'allocation journalière moyenne la plus élevée, à une exception près, était encore octroyée aux chefs de ménage se trouvant dans leur 1<sup>re</sup> période d'indemnisation sans complément d'ancienneté (A1), qui constituaient également le groupe le plus important. En raison de la majoration des pourcentages d'allocation pour les cohabitants se trouvant dans leur 1<sup>re</sup> période d'indemnisation (B1) en 2008 et 2009<sup>20</sup>, l'allocation journalière moyenne de cette dernière catégorie a néanmoins sensiblement augmenté, faisant ainsi des cohabitants, avec un montant de 35,91 EUR (+23 % comparé à 2000), la catégorie familiale bénéficiant à une exception près, de l'allocation journalière moyenne la plus élevée en 2010.

Les isolés se trouvant dans leur 1<sup>re</sup> période d'indemnisation (N1) ont ressenti plus fortement l'impact du relèvement des plafonds salariaux<sup>21</sup> que les chefs de ménage (A1). Cela s'explique par le fait que la catégorie N1 porte seulement sur la première année de chômage, alors que la catégorie A1 comprend un grand nombre de personnes avec une durée de chômage plus longue. Par conséquent, la proportion de chômeurs indemnisés sur la base des plafonds salariaux majorés instaurés en 2009 est plus importante dans la catégorie N1. L'augmentation de l'allocation journalière moyenne depuis 2000 s'élevait à 11 % dans la catégorie N1, contre +6 % pour la catégorie A1. En 2010, l'allocation journalière moyenne de la catégorie N1 était même plus élevée que celle de la catégorie A1 (35,36 EUR contre 33,93 EUR), ce qui plaçait cette dernière catégorie seulement en quatrième position. La figure 58 illustre ces évolutions.

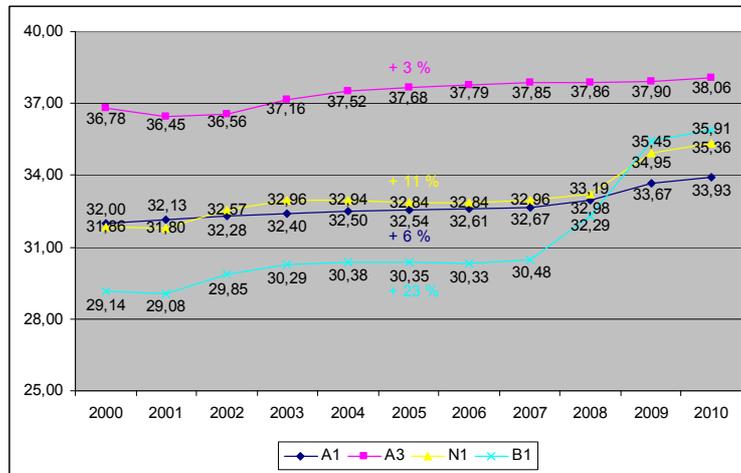
---

<sup>19</sup> A répartition inchangée (2010=2000) des catégories familiales détaillées, l'allocation journalière moyenne est de 26,84 EUR en 2010. L'augmentation de 11,5 % donne donc une indication de l'influence que les modifications réglementaires et la hausse des salaires réels ont eue sur le montant des allocations.

<sup>20</sup> De 55 à 58 % au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et de 58 à 60 % au 1<sup>er</sup> janvier 2009. De ce fait, il n'existe plus de distinction sur la base de la catégorie familiale au cours de la première année d'indemnisation.

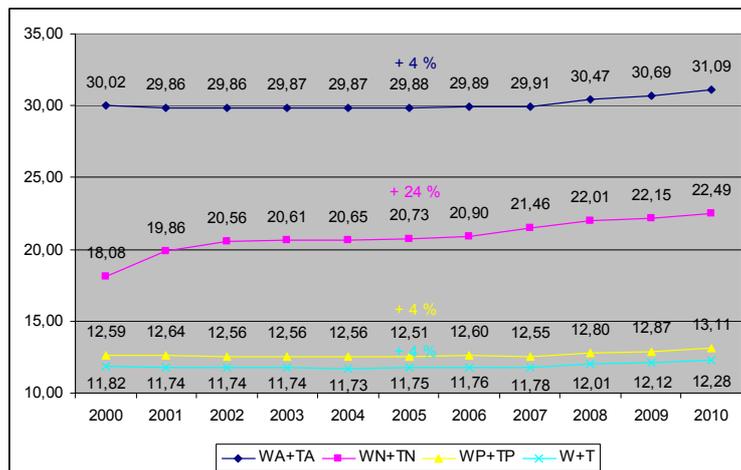
<sup>21</sup> A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le plafond salarial unique de 1 906,46 EUR par mois a été remplacé par trois nouvelles limites salariales : un plafond C le plus élevé (2 206,46 EUR par mois) au cours des 6 premiers mois, un plafond B intermédiaire (2 056,46 EUR par mois) au cours des 6 mois qui suivent et ensuite un plafond de base A (1 921,71 EUR par mois). Ces plafonds salariaux sont valables pour toutes les catégories familiales.

**Figure 58 Evolution de l'allocation journalière moyenne des chefs de ménage, des isolés et des cohabitants dans la première période d'indemnisation entre 2000 et 2010 (en EUR, prix constants de 2000)**



Avec un montant de 31,09 EUR, les allocations d'attente pour les chefs de ménage occupaient la cinquième place en 2000 (36 012 personnes). Les allocations d'attente pour les isolés (18 388 personnes en 2000) étaient beaucoup moins élevées et venaient à la onzième place. Les cohabitants avec et sans allocation d'attente majorée (respectivement 857 et 52 333 personnes en 2000) percevaient les allocations journalières moyennes les plus basses. En 2010 également, ces catégories occupaient encore la même place, même si l'allocation journalière moyenne des isolés bénéficiant d'une allocation d'attente a considérablement augmenté depuis 2000 (+24 %) en raison d'augmentations en septembre 2000 et avril 2007. L'augmentation dans les autres catégories (4 %) était beaucoup plus faible (voir figure 59).

**Figure 59 Evolution de l'allocation journalière moyenne des chefs de ménage, des isolés et des cohabitants bénéficiant d'une allocation d'attente entre 2000 et 2010 (en EUR, prix constants de 2000)**



Par ailleurs, ce sont surtout les isolés se trouvant dans leur deuxième période d'indemnisation et ne bénéficiant pas d'un complément d'ancienneté (N2)<sup>22</sup> et, dans une moindre mesure, également leurs homologues cohabitants (tant B2<sup>23</sup> que P<sup>24</sup>), qui ont connu une hausse significative de leur montant d'allocation entre 2000 et 2010, avec des augmentations de respectivement 24 %, 20 %

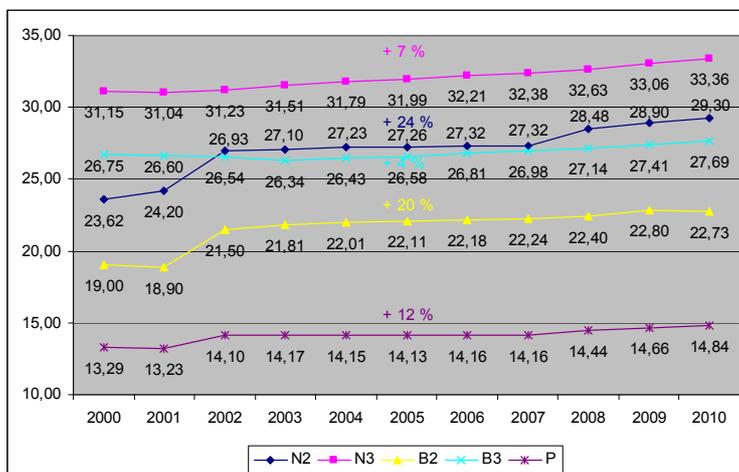
<sup>22</sup> E.a. par une augmentation des pourcentages d'indemnisation de 45 à 50 % en 2002, de 50 à 53 en 2008 et de 53 à 53,8 en 2009.

<sup>23</sup> E.a. par une augmentation des pourcentages d'indemnisation de 35 à 40 % en 2002.

<sup>24</sup> E.a. par une augmentation des allocations forfaitaires en 2002, 2008 et 2009.

et 12 % (voir figure 60). De plus, ces catégories avaient une relativement grande importance dans la population des CCI-DE, étant donné qu'il s'agissait de respectivement 59 040, 26 477 et 38 037 personnes en 2010.

**Figure 60 Evolution de l'allocation journalière moyenne des isolés dans la 2<sup>e</sup> période d'indemnisation et des cohabitants dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> périodes d'indemnisation sans complément d'ancienneté entre 2000 et 2010 (en EUR, prix constants de 2000)**



### 11.1.2. Evolution du nombre de CCI-DE en fonction de l'allocation journalière moyenne

La partie précédente donne un aperçu du montant de l'allocation par catégorie d'allocations. Au sein de ces catégories, il est évident que chaque chômeur ne bénéficie pas exactement de la même allocation journalière moyenne. En effet, l'allocation varie en fonction de la situation personnelle du bénéficiaire. Afin d'avoir un meilleur aperçu de l'allocation réelle de tout un chacun – indépendamment de la catégorie d'allocations – on divise leurs allocations journalières moyennes individuelles en 4 classes.

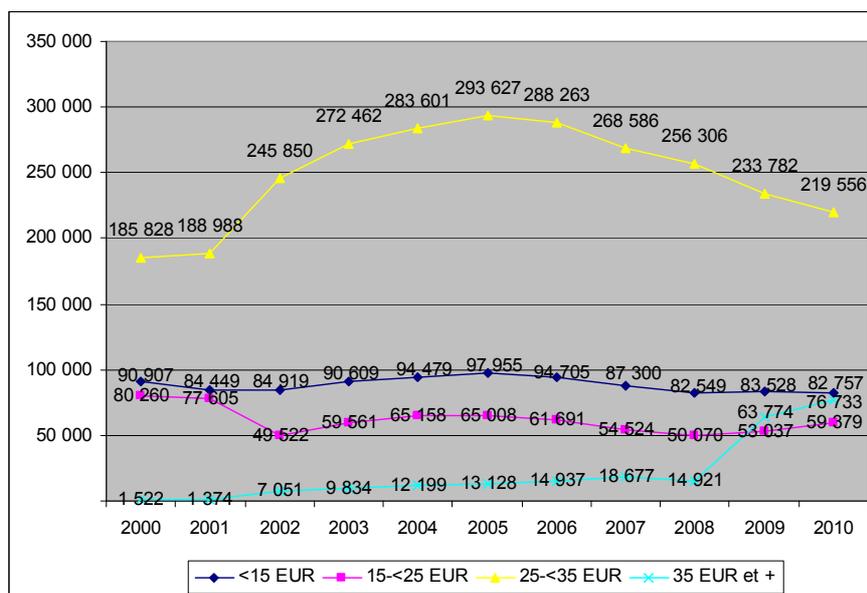
**Tableau 21 Evolution, par région, de la population des CCI-DE selon le montant de l'allocation (allocation journalière moyenne en prix constants de 2000) entre 2000 et 2010 (en unités physiques)**

Allocation journalière moyenne	Région											
	Flandre			Wallonie			Bruxelles			Pays		
	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.
<15 EUR	30 724	27 632	-3 092	50 059	43 748	-6 311	10 125	11 377	+1 252	90 907	82 757	-8 150
15-<25 EUR	32 555	22 784	-9 771	34 682	26 641	-8 041	13 024	9 954	-3 069	80 260	59 379	-20 881
25-<35 EUR	72 449	68 748	-3 701	85 600	105 311	+19 711	27 779	45 497	+17 718	185 828	219 556	+33 728
≥35 EUR	601	43 717	+43 116	775	23 396	+22 621	146	9 620	+9 474	1 522	76 733	+75 211
<b>Total</b>	<b>136 328</b>	<b>162 882</b>	<b>+26 554</b>	<b>171 116</b>	<b>199 096</b>	<b>+27 979</b>	<b>51 074</b>	<b>76 448</b>	<b>+25 375</b>	<b>358 518</b>	<b>438 426</b>	<b>+79 908</b>

La tendance générale est une hausse du nombre de personnes percevant une allocation élevée et une baisse du nombre de personnes percevant une allocation peu élevée. Cette évolution est la résultante du relèvement des plafonds salariaux en 2002, 2007 et 2009, de la hausse des pourcentages d'allocation ainsi que des forfaits en 2008 et 2009, mais aussi de l'augmentation des salaires réels pendant toute la période considérée.

Bruxelles est la seule région où ce n'est pas le cas et elle se caractérise aussi par un accroissement de la catégorie des personnes percevant une allocation journalière moyenne de moins de 15 EUR (+1 252 unités, soit +12,4 %). Il s'agit d'un groupe composé essentiellement de cohabitants se trouvant dans leur 3<sup>e</sup> période sans complément d'ancienneté et de cohabitants bénéficiant d'une allocation d'attente. C'est principalement ce dernier groupe qui est à l'origine de l'augmentation.

**Figure 61 Evolution de la population de CCI-DE selon le montant de l'allocation entre 2000 et 2010 (en unités physiques, prix constants de 2000)**



Au cours de toute la période, la catégorie des personnes percevant une allocation journalière moyenne allant de 25 à 35 EUR est la plus importante. Entre 2001 et 2002, leur nombre a nettement augmenté (+56 862 personnes), principalement en raison du relèvement du pourcentage d'indemnisation des isolés se trouvant dans leur deuxième période d'indemnisation et ne bénéficiant pas d'un complément d'ancienneté (N2). De ce fait, ces personnes arrivaient dans une catégorie d'allocations plus élevée. Dans les années qui suivirent également, la catégorie allant de 25 EUR à moins de 35 EUR a continué d'augmenter sous l'influence des conditions économiques défavorables. En 2005, un peu moins de 300 000 chômeurs étaient repris dans cette catégorie.

A partir de 2005, il y avait – d'ailleurs, tout comme dans les catégories avec une allocation journalière de moins de 25 EUR – une baisse considérable (surtout engendrée par une diminution des catégories A1, N1, B1 et WA +TA). L'embellie conjoncturelle, l'introduction de Dispo et des titres-services sont, comme déjà évoqué, les principaux facteurs explicatifs. En outre, le remplacement du plafond salarial unique par trois plafonds salariaux le 1<sup>er</sup> janvier 2009 a également joué un rôle important. De ce fait, de nombreux chômeurs se trouvant dans leur première période d'indemnisation se sont retrouvés dans la classe d'allocation la plus élevée. La crise économique a encore renforcé ce phénomène.

### 11.2 Profil en 2004<sup>25</sup>

En 2004, 62,3 % de la population totale bénéficiaient d'une allocation moyenne entre 25 EUR et moins de 35 EUR. A Bruxelles, cette proportion s'élevait même à 7 chômeurs sur 10, soit 47 563 personnes. Il s'agissait surtout de chefs de ménage et d'isolés se trouvant dans leur 2<sup>e</sup> période d'indemnisation et ne bénéficiant pas d'un complément d'ancienneté. En Flandre, en plus de ces derniers, les cohabitants bénéficiant d'une allocation de chômage ordinaire se trouvant dans leur 1<sup>re</sup> période d'indemnisation étaient également fortement représentés dans cette catégorie, alors qu'il s'agissait des chefs de ménage avec une allocation d'attente en Wallonie.

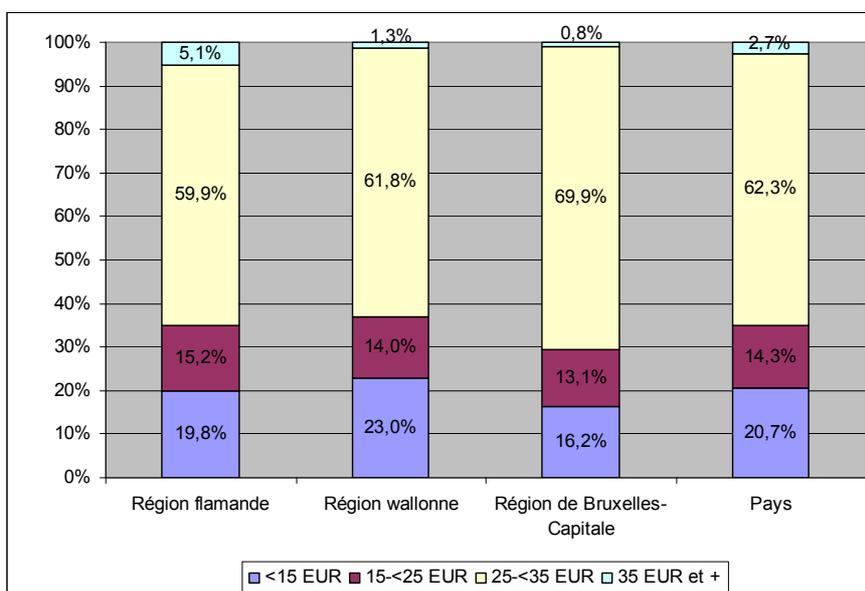
<sup>25</sup> Etant donné que le montant de l'allocation est fortement influencé par la durée du chômage et donc par la conjoncture économique, une comparaison n'est possible que lorsque l'on prend en considération des années avec des circonstances économiques similaires. C'est la raison pour laquelle nous examinons, dans toutes les parties où le montant de l'allocation joue un rôle, le profil de 2004, qui fut, tout comme 2010, une année de reprise économique.

Environ 1 chômeur sur 5 percevant une allocation journalière moyenne de moins de 15 EUR, et il s'agissait presque toujours de cohabitants recevant une indemnité forfaitaire. En Région wallonne, ce taux atteint les 23,0 % étant donné que cette région compte une large population de cohabitants bénéficiant d'une allocation d'attente.

Les chômeurs dans la catégorie d'allocations la plus élevée se retrouvent surtout en Région flamande. Il s'agit de chefs de ménage bénéficiant d'une allocation de chômage ordinaire avec ou sans complément d'ancienneté et des travailleurs des ports. Ces derniers ne sont recensés qu'en Région flamande ce qui explique, en grande partie, la part plus importante des allocations les plus élevées dans cette région.

Le graphique ci-après illustre les différences relatives entre les régions.

**Figure 62 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) en 2004 (en %)**

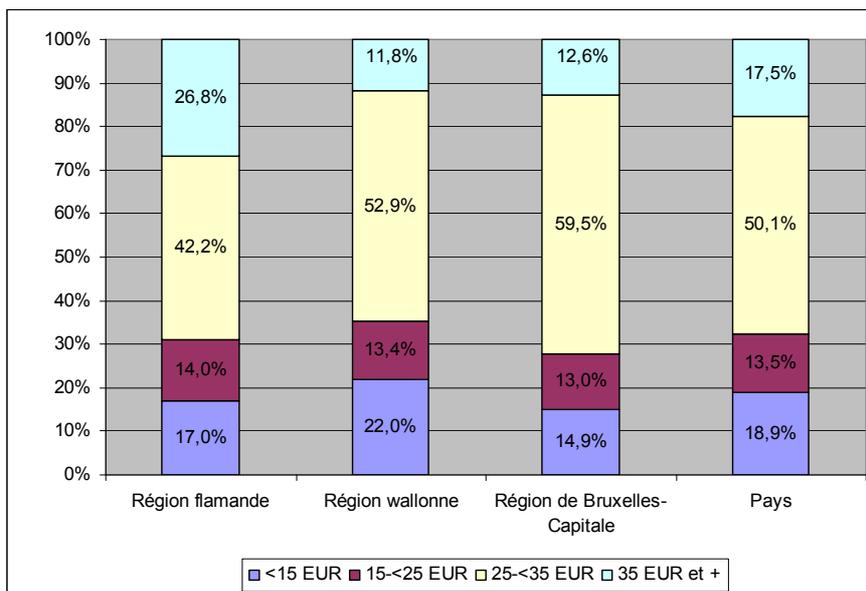


### 11.3 Profil en 2010

En 2010, les chômeurs bénéficiant d'une allocation journalière moyenne allant de 25 EUR à moins de 35 EUR constituaient toujours la catégorie la plus importante mais ils ne représentaient plus que la moitié de la population. L'introduction de trois plafonds salariaux a donc eu un impact clair sur le profil des CCI-DE. On constate en effet qu'une grande partie des chefs de ménage, isolés et cohabitants affichant une durée de chômage de moins d'1 an aboutissaient dans la catégorie d'allocations la plus élevée. La plupart des chômeurs ayant un plafond salarial de base A sont restés dans la catégorie de 25 EUR à moins de 35 EUR. C'est en Flandre que l'impact était le plus grand, essentiellement en raison de la crise économique. Plus d'un quart des chômeurs y percevaient une allocation journalière moyenne de 35 EUR et plus, alors qu'il ne s'agissait que d'environ 1 chômeur sur 8 dans les autres régions.

De façon simplifiée, on peut donc dire que, encore plus qu'en 2004, le centre de gravité en Flandre se situait plutôt dans la catégorie d'allocations la plus élevée. En Wallonie, les allocations moins élevées étaient beaucoup plus fortement représentées. La figure 63 illustre cette constatation.

**Figure 63 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) en 2010 (en %)**



## 12. Répartition selon le montant de l'allocation et la catégorie familiale

### 12.1 Evolution 2000-2010

Tableau 22 Evolution, par région, de la population des CCI-DE selon le montant de l'allocation et la catégorie familiale (en prix constants de 2000) entre 2000 et 2010 (en unités physiques)

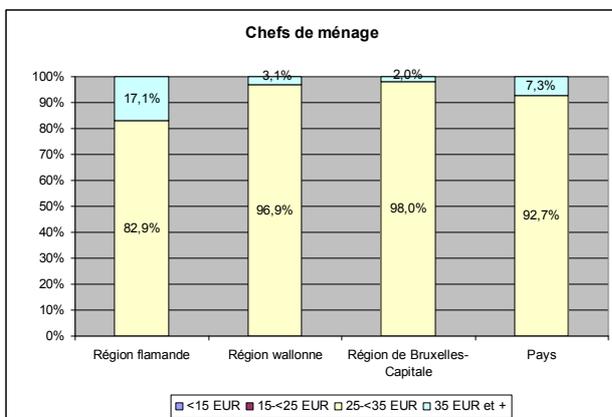
Cat. fam.	Allocation journalière moyenne	Région											
		Flandre			Wallonie			Bruxelles			Pays		
		2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.
Chef de ménage	<15 EUR	21	0	-21	30	0	-30	22	0	-22	72	0	-72
	15-<25 EUR	52	0	-52	80	1	-79	28	0	-28	160	2	-158
	25-<35 EUR	44 101	28 128	-15 973	69 203	62 740	-6 464	20 623	25 306	+4 683	133 927	116 173	-17 754
	≥35 EUR	594	14 903	+14 309	774	7 843	+7 069	139	2 924	+2 785	1 507	25 670	+24 163
Isolé	<15 EUR	480	314	-165	940	836	-104	243	217	-26	1 663	1 367	-295
	15-<25 EUR	16 346	3 415	-12 931	24 210	12 589	-11 620	10 554	5 435	-5 119	51 110	21 440	-29 671
	25-<35 EUR	6 380	25 071	+18 691	3 919	30 669	+26 749	3 208	16 633	+13 425	13 507	72 373	+58 866
	≥35 EUR	0	7 122	+7 122	0	4 484	+4 484	0	3 091	+3 091	0	14 696	+14 696
Co-habitant	<15 EUR	30 224	27 317	-2 907	49 089	42 911	-6 178	9 860	11 160	+1 300	89 173	81 389	-7 784
	15-<25 EUR	16 148	19 361	+3 213	10 382	14 046	+3 664	2 437	4 518	+2 081	28 968	37 925	+8 957
	25-<35 EUR	21 959	15 539	-6 420	12 463	11 879	-584	3 934	3 539	-395	38 355	30 957	-7 399
	≥35 EUR	0	21 686	+21 686	0	11 068	+11 068	0	3 594	+3 594	0	36 348	+36 348
Reste	<15 EUR	0	0	-	0	0	-	0	1	+1	0	1	+1
	15-<25 EUR	8	7	-1	11	5	-6	4	1	-3	22	13	-9
	25-<35 EUR	10	11	+1	14	23	+9	14	19	+5	39	53	+15
	≥35 EUR	7	7	+0	1	1	-0	7	11	+4	15	19	+3
<b>Total</b>		136 328	162 882	+26 554	171 116	199 096	+27 979	51 074	76 448	+25 375	358 518	438 426	+79 908

Entre 2000 et 2010, c'est chez les cohabitants et les chefs de ménage que l'on observait la plus forte augmentation dans la catégorie d'allocations la plus élevée. Dans les deux catégories, la principale raison réside dans le fait que la première année d'indemnisation de l'allocation de chômage ordinaire donne presque toujours droit à une allocation de 35 EUR ou plus. Chez les chefs de ménage, il convient également de mentionner la forte hausse du nombre de personnes avec une allocation de chômage ordinaire se trouvant dans leur 2<sup>e</sup> période d'indemnisation et bénéficiant d'un complément d'ancienneté. Ce groupe est presque entièrement repris dans la catégorie des personnes bénéficiant d'une allocation journalière moyenne de 35 EUR ou plus. Leur nombre a augmenté pour passer de 1 530 en 2000 à 7 165 en 2010. Une troisième cause est à trouver du côté des travailleurs des ports, une catégorie spécifique d'allocations reprise parmi les chefs de ménage. Pour ces derniers, le plafond salarial le plus élevé est toujours d'application lors du calcul de l'allocation, d'où le fait qu'ils se retrouvent depuis 2002 dans la catégorie d'allocations la plus élevée.

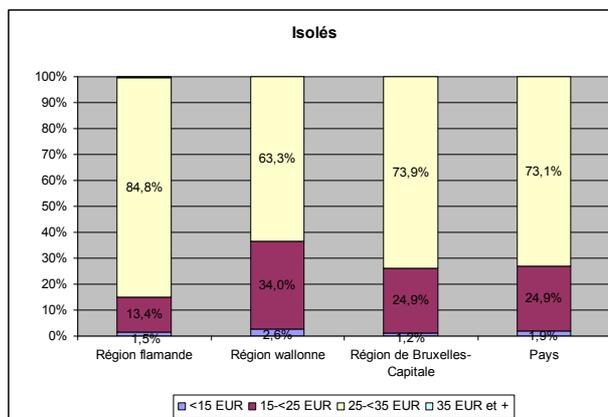
Chez les isolés, c'est la catégorie des 25 EUR à moins de 35 EUR qui présentait la hausse la plus importante. Cela est essentiellement dû à la catégorie N2, dont les personnes ont vu leur pourcentage d'allocation évoluer en 2002 pour passer de 45 à 50 %. Depuis lors, ils se retrouvent presque tous dans cette catégorie d'allocations. De plus, leur nombre a fortement augmenté, à savoir de 34 399 en 2000 à 59 040 en 2010. En outre, la catégorie N3, toujours en grande partie dans la catégorie d'allocations de 25 EUR à moins de 35 EUR, a également connu une hausse importante : de 1 381 en 2000 à 8 132 en 2010.

## 12.2 Profil en 2004

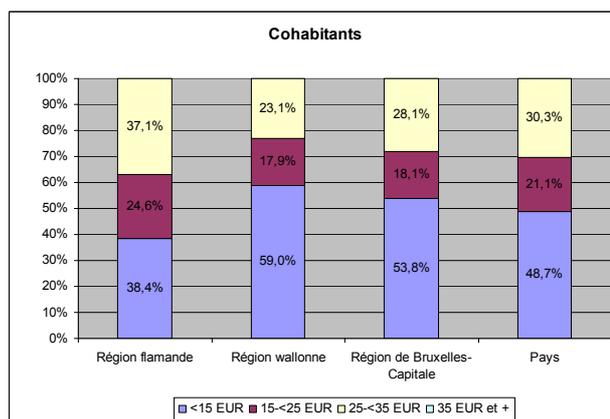
**Figure 64 Répartition, par région, des chefs de ménage CCI-DE selon le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) en 2004 (en %)**



**Figure 65 Répartition, par région, des isolés CCI-DE selon le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) en 2004 (en %)**



**Figure 66 Répartition, par région, des cohabitants CCI-DE selon le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) en 2004 (en %)**



En 2004, la majorité des chefs de ménage bénéficiaient d'une allocation journalière moyenne allant de 25 EUR à moins de 35 EUR. C'est uniquement en Flandre qu'une tranche significative de la population faisait partie de la catégorie d'allocations la plus élevée. Comme déjà remarqué, c'est principalement dû à la présence de la catégorie des travailleurs des ports.

Chez les isolés également, c'est la catégorie de 25 EUR à moins de 35 EUR qui constituait le plus grand groupe. La prépondérance était toutefois moins grande que chez les chefs de ménage. En effet, environ un quart d'entre eux percevaient une allocation moins élevée, en particulier les isolés qui bénéficiaient d'une allocation d'attente.

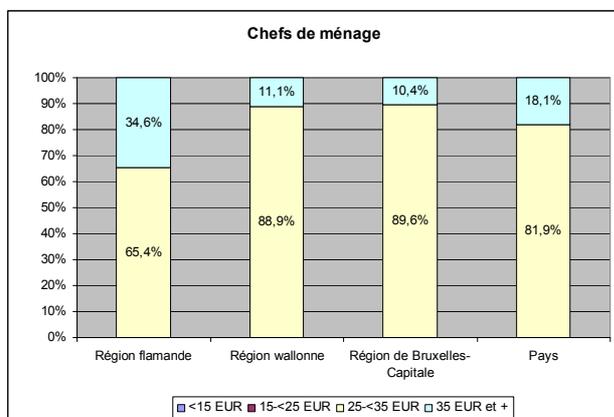
Chez les cohabitants, c'est la catégorie d'allocations la moins élevée qui était la mieux représentée, avec un peu moins de la moitié de la population. Un peu plus de 3 chômeurs cohabitants sur 10 avaient une allocation journalière moyenne de 25 EUR et plus, alors que 1 sur 5 pouvait être classé dans la catégorie allant de 15 à moins de 25 EUR.

Les différences régionales sont univoques : la Flandre présentait la proportion la plus faible d'allocations peu élevées dans chaque catégorie familiale ; la Wallonie, pour sa part, en possédait la plus importante. Chez les chefs de ménage, c'était quelque peu compensé par le fait que l'allocation n'était pas dégressive et que la différence entre les allocations de chômage ordinaires et les allocations d'attente était moins grande que pour les autres catégories familiales. De ce fait,

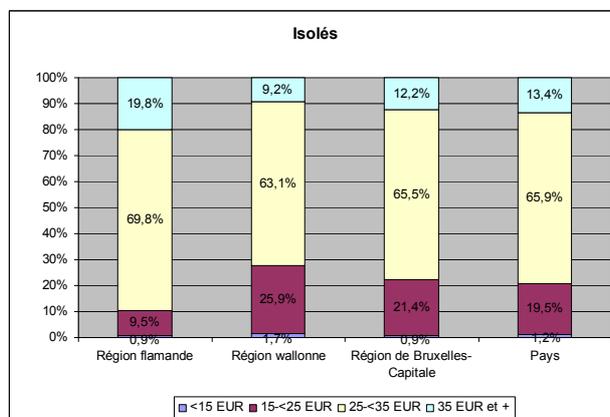
le montant de l'allocation était moins sujet aux variations et il n'existait en fait aucun véritable niveau inférieur. Chez les isolés et les cohabitants, la variation était plus importante et dès lors on constatait un grand groupe de chômeurs appartenant aux deux catégories d'allocations les moins élevées. La différence entre la Flandre et la Wallonie était, dans ce cas, remarquable. En Flandre, seuls 14,9 % des isolés faisaient partie de ces catégories, alors qu'il s'agissait de pas moins de 36,3 % en Wallonie. On observe également le même scénario en ce qui concerne les cohabitants : en Flandre, 63,0 % d'entre eux bénéficiaient d'une allocation de moins de 25 EUR, alors qu'ils étaient 76,9 % en Wallonie. Etant donné leur profil (bénéficiant d'une allocation d'attente ou en chômage de longue durée), les CCI-DE wallons se voyaient donc plus souvent allouer des allocations moins élevées que leurs homologues flamands. Les conditions moins favorables du marché de l'emploi ainsi que le plus faible niveau de qualification des jeunes peuvent être cités comme étant les principales raisons.

### 12.3 Profil en 2010

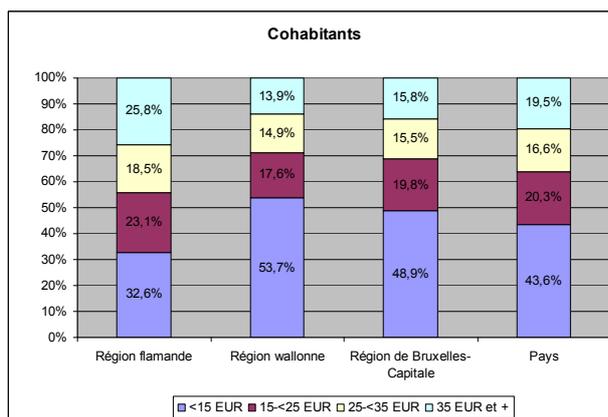
**Figure 67 Répartition, par région, des chefs de ménage CCI-DE selon le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) en 2010 (en %)**



**Figure 68 Répartition, par région, des isolés CCI-DE selon le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) en 2010 (en %)**



**Figure 69 Répartition, par région, des cohabitants CCI-DE selon le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) en 2010 (en %)**



Tout comme en 2004, la répartition en pour cent selon le montant de l'allocation révèle que la majorité des chefs de ménage percevaient une allocation journalière moyenne allant de 25 EUR à moins de 35 EUR. La catégorie d'allocations la plus élevée a néanmoins gagné en importance par rapport à 2004, avec une part qui s'élevait en 2010 à 18,1 %. En Flandre, elle était même de 34,8 %.

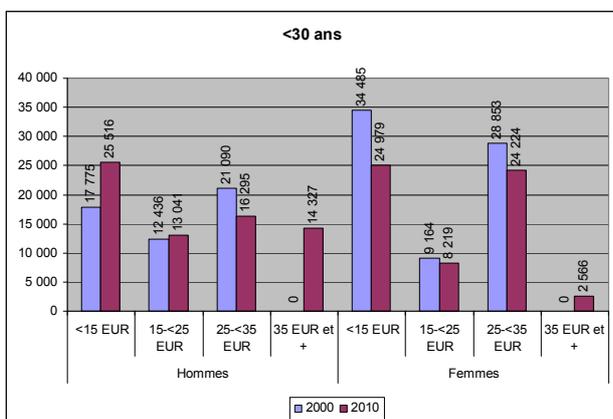
Chez les isolés et les cohabitants, l'importance des deux catégories d'allocations les moins élevées a diminué. Cela résulte d'une diminution du nombre d'allocations d'attente dans ces

catégories familiales. Chez les cohabitants, la hausse des allocations de chômage avec complément d'ancienneté a également joué un rôle. Ces personnes faisaient partie de la catégorie bénéficiant d'une allocation journalière moyenne allant de 25 EUR à moins de 35 EUR, et leur augmentation a donc accru l'importance relative des allocations plus élevées. A titre d'illustration : chez les cohabitants, 36,1 % de la population percevaient en 2010 une allocation journalière moyenne de 25 EUR et plus. En 2004, ils étaient seulement 30,3 % à en bénéficier. Chez les isolés, près de 8 chômeurs sur 10 appartenaient aux deux catégories d'allocations les plus élevées (contre 73,1 % en 2004). En Flandre, il s'agit même de 9 chômeurs sur 10. En 2010, la Région wallonne présentait encore toujours la part la plus importante d'isolés et de cohabitants dans les deux catégories d'allocations les moins élevées.

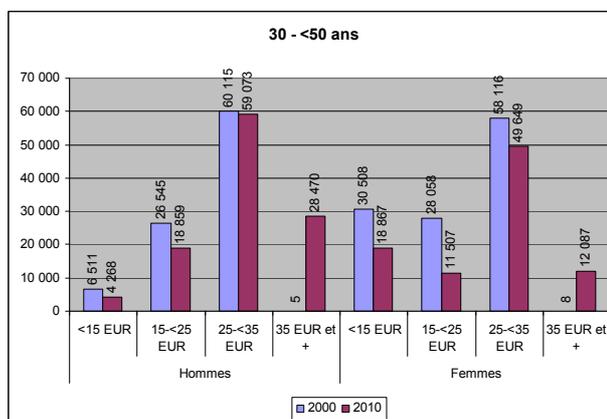
## 13. Répartition selon le montant de l'allocation, l'âge et le sexe

### 13.1 Evolution 2000-2010

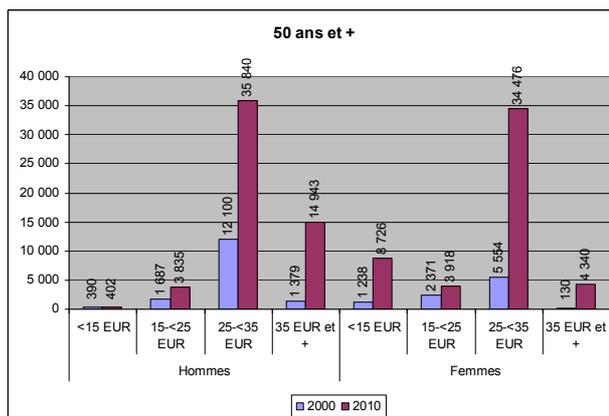
**Figure 70 Répartition des CCI-DE < 30 ans selon le montant de l'allocation et le sexe (en prix constant de 2000) en 2000 et 2010 (en unités physiques)**



**Figure 71 Répartition des CCI-DE de 30 < 50 ans selon le montant de l'allocation et le sexe (en prix constant de 2000) en 2000 et 2010 (en unités physiques)**



**Figure 72 Répartition des CCI-DE ≥50 ans selon le montant de l'allocation et le sexe (en prix constant de 2000) en 2000 et 2010 (en unités physiques)**



Le fait le plus marquant de l'évolution entre 2000 et 2010, c'est l'évolution inverse qu'a connue la catégorie d'allocations la moins élevée : le nombre de CCI-DE de sexe masculin a en effet augmenté (+43,5 %), tandis que les femmes ont enregistré une baisse considérable (-27,6 %). Les CCI-DE âgés de moins de 30 ans et bénéficiant d'une allocation inférieure à 15 EUR étaient pratiquement tous des cohabitants bénéficiant d'une allocation d'attente.

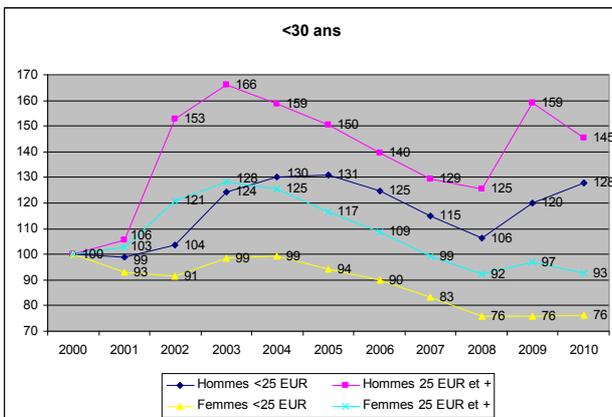
Ce phénomène apparaissait surtout dans la plus jeune catégorie d'âge. Chez les hommes âgés de 30 à moins de 50 ans, on observait également une diminution dans la classe d'allocations la moins élevée (-34,4 %), mais celle-ci était plus marquée chez les femmes (-38,2 %). Cette catégorie était constituée aux 2/3 de cohabitants bénéficiant d'une allocation de chômage ordinaire sans complément d'ancienneté et se trouvant dans leur 3<sup>e</sup> période d'indemnisation et, pour 1/3, de cohabitants percevant une allocation d'attente. La baisse était uniquement engendrée par le premier groupe.

Il n'a été question d'un glissement vers une catégorie d'allocations plus élevée suite à un relèvement des forfaits ou des pourcentages d'allocation ni pour les cohabitants de sexe féminin bénéficiant d'une allocation d'attente, ni pour les cohabitants de sexe féminin se trouvant dans la

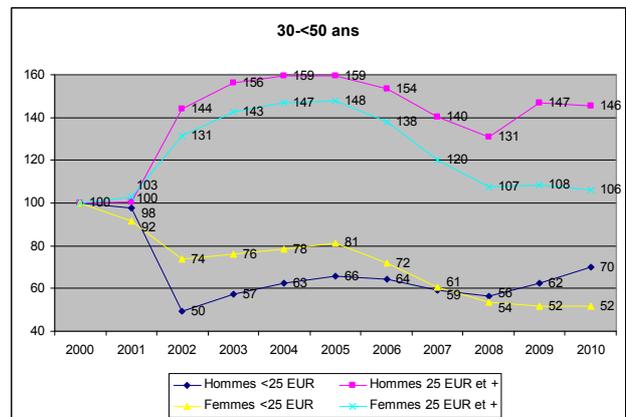
troisième période d'indemnisation. La diminution dont il est question implique donc une baisse réelle du nombre de personnes faisant partie de ces catégories. Le fait que de nombreux CCI-DE de sexe féminin peu et moyennement qualifiés relèvent du système des titres-services depuis 2003 (voir également le point 5.1) est plus que vraisemblablement à la base de cette évolution.

Un deuxième constat est que l'augmentation des CCI-DE de 50 ans et plus, à la suite d'une suppression graduelle depuis 2002 de la dispense pour les 50 ans et plus au chômage depuis plus d'un an et du relèvement progressif de l'âge de la pension des femmes depuis 1997 (voir également le point 4.1), a engendré une hausse plus importante chez les femmes que chez les hommes dans la catégorie d'allocations la moins élevée. La raison est que les chômeurs plus âgés de sexe féminin sont bien plus souvent cohabitants que leurs homologues masculins. De ce fait, les femmes de 50 ans et plus retombent plus souvent que les hommes au forfait et se retrouvent donc dans la catégorie d'allocations la moins élevée.

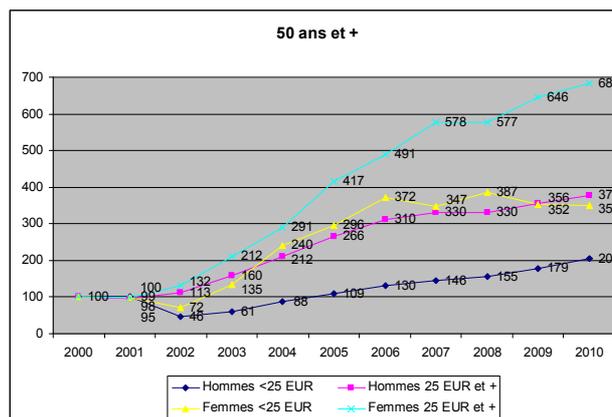
**Figure 73 Evolution des CCI-DE <30 ans selon le montant de l'allocation et le sexe (prix constants de 2000) 2000-2010 (base 100 = année 2000)**



**Figure 74 Evolution des CCI-DE de 30 à 49 ans selon le montant de l'allocation et le sexe (prix constants de 2000) 2000-2010 (base 100 = année 2000)**

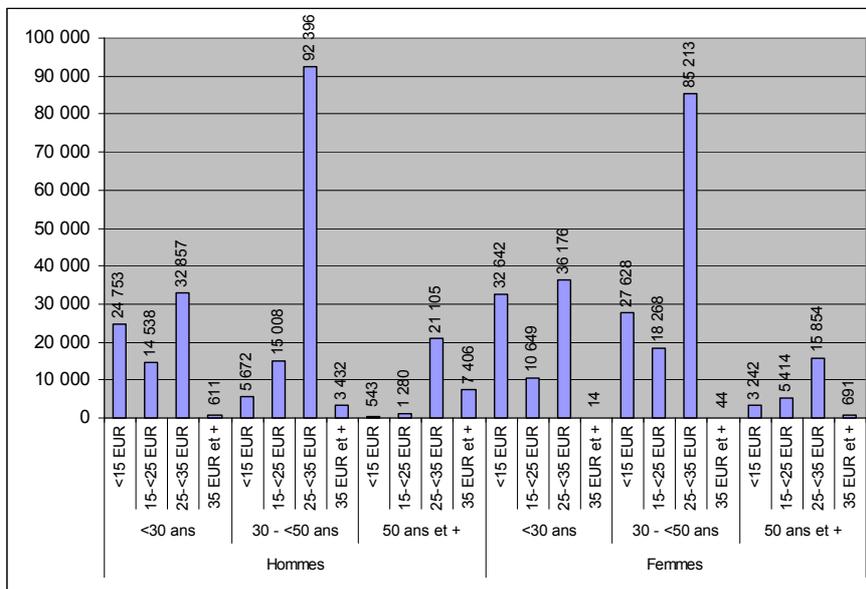


**Figure 75 Evolution des CCI-DE ≥50 ans selon le montant de l'allocation et le sexe (en prix constants de 2000) 2000-2010 (base 100 = année 2000)**



### 13.2 Profil en 2004

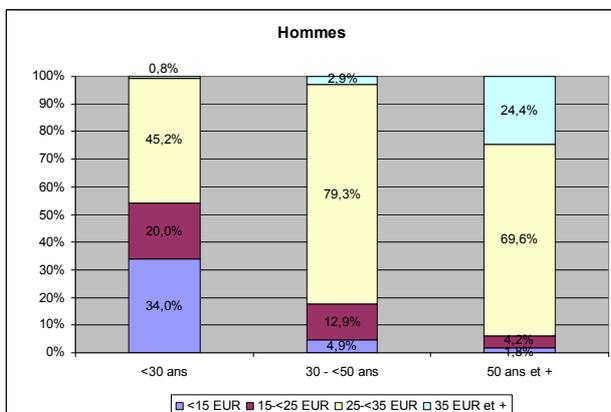
**Figure 76 Répartition de la population de CCI-DE selon le montant de l'allocation, le sexe et la classe d'âge (en prix constants de 2000) en 2004 (en unités physiques)**



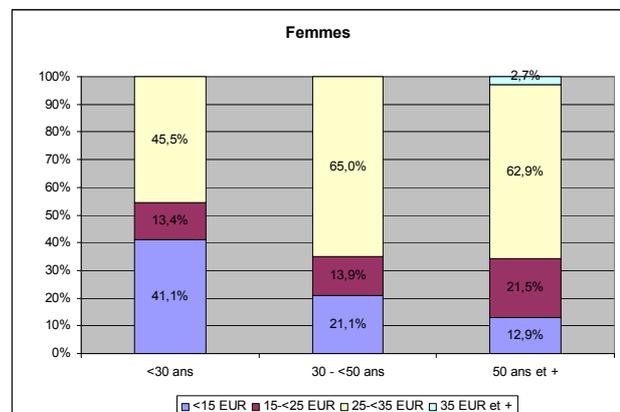
Tant chez les hommes que chez les femmes, le groupe le plus important est formé par les chômeurs bénéficiant d'une allocation journalière moyenne allant de 25 EUR à moins de 35 EUR. Près de 4 chômeurs sur 10 (177 609 personnes) faisaient partie de ce groupe. Les moins de 30 ans repris dans la même catégorie d'allocations constituaient, à une exception près, le plus grand groupe pour les deux sexes. Avec 69 033 personnes, soit 15,2 % de la population totale des CCI-DE, ils étaient cependant beaucoup moins nombreux que leurs homologues dans la catégorie d'âge allant de 30 à moins de 50 ans. Les deux groupes comportaient le plus grand nombre de chômeurs issus des catégories A1, B1, N1 et N2.

Avec 57 395 personnes, les jeunes dans la catégorie d'allocations la moins élevée formaient également un sous-groupe non négligeable, tant chez les femmes que chez les hommes. Cela signifie qu'1 chômeur sur 8 faisait partie de ce groupe, qui est presque entièrement constitué de cohabitants bénéficiant d'une allocation d'attente ou d'une allocation de chômage forfaitaire.

**Figure 77 Répartition, par classe d'âge, des CCI-DE de sexe masculin selon le montant de l'allocation (prix constants de 2000) en 2004 (en %)**



**Figure 78 Répartition, par classe d'âge, des CCI-DE de sexe féminin selon le montant de l'allocation (prix constants de 2000) en 2004 (en %)**

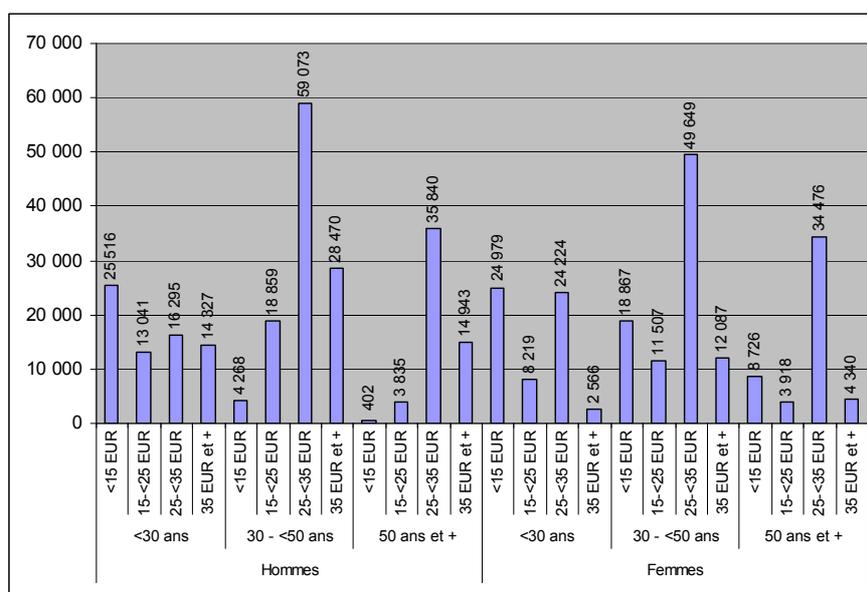


Le principal constat, en ce qui concerne la répartition en pour cent, est que les deux catégories d'allocations les plus élevées étaient plus largement présentes chez les hommes que chez les femmes. Le même phénomène se produit à mesure que l'âge augmente. Chez les hommes de moins de 30 ans, 46 % faisaient partie de ce groupe ; ils étaient 81,9 % chez les hommes âgés de 30 à 49 ans, et même 94,0 % chez les 50 ans et plus. Chez les femmes, ce pourcentage était respectivement de 45,5 %, 65,0 % et 65,6 % seulement. La base d'admissibilité et la durée du chômage étaient à l'origine de ces différences. Plus le chômeur est jeune, au plus grand est la part des allocations d'attente. En outre, la proportion de chômeurs de longue durée était considérablement plus grande chez les femmes que chez les hommes.

Dans la catégorie d'allocations la moins élevée, on retrouvait relativement plus de femmes que d'hommes. Toutes catégories d'âges confondues, 63 512 femmes (26,9 %) ont bénéficié d'une allocation de moins de 15 EUR, contre 30 968 hommes (14,1 %). Cela s'explique par le fait que les cohabitants percevant une allocation d'attente ou une allocation de chômage forfaitaire, qui constituaient la plus grande partie de ce groupe, étaient plus souvent des femmes que des hommes.

### 13.3 Profil en 2010

**Figure 79 Répartition de la population de CCI-DE selon le montant de l'allocation, le sexe et la classe d'âge (en prix constants de 2000) en 2010 (en unités physiques)**

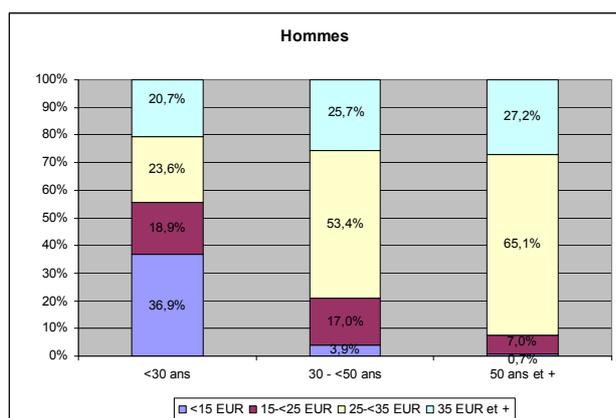


En 2010, les chômeurs de 30 à 49 ans bénéficiant d'une allocation journalière moyenne allant de 25 EUR à moins de 35 EUR représentaient toujours le groupe le plus important, tant chez les hommes que chez les femmes (108 722 personnes). L'importance de ce groupe a toutefois diminué pour ne plus s'élever qu'à un quart de la population totale. Deux mécanismes ont joué un rôle dans ce phénomène : une diminution de la catégorie A1 dans cette classe d'âge et le fait qu'une part considérable des catégories A1, N1 et B1 ait été reprise dans la catégorie d'allocations la plus élevée depuis l'introduction en 2009 des nouveaux plafonds salariaux plus élevés. La catégorie d'allocations la plus élevée a, dès lors, gagné en importance. C'est assurément le cas pour les hommes. Le groupe des hommes de 30 à moins de 50 ans bénéficiant d'une allocation de 35 EUR ou plus a, en effet, progressé pour devenir, à deux exceptions près, le plus important. La crise de 2009 a surtout touché les hommes de sorte que la part des chômeurs masculins en 1<sup>ère</sup> période et donc indemnisés sur base des nouveaux plafonds de rémunération a progressé davantage que chez les femmes.

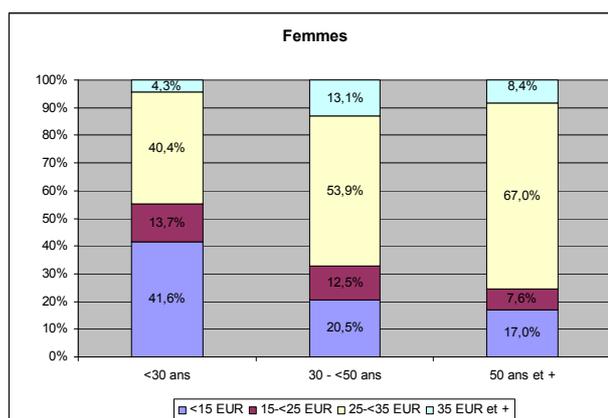
Avec 70 316 personnes, soit 16,0 % de la population totale, les 50 ans et plus issus de la catégorie d'allocations de 25 à moins de 35 EUR formaient, à une exception près, le groupe le plus important. Ce groupe comprend essentiellement des chômeurs des catégories A1, N2, N3 et B3.

Lorsque l'on considère la somme des deux sexes, le troisième groupe est encore toujours constitué par les jeunes dans la catégorie d'allocations la moins élevée. Tant dans l'absolu qu'en termes relatifs, ils affichent néanmoins une diminution par rapport à 2004. Cette diminution résulte d'une baisse du nombre de cohabitants bénéficiant d'une allocation d'attente ou forfaitaire.

**Figure 80 Répartition, par classe d'âge, des CCI-DE de sexe masculin selon le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) en 2010 (en %)**



**Figure 81 Répartition, par classe d'âge, des CCI-DE de sexe féminin selon le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) en 2010 (en %)**



En 2010, nous constatons les mêmes tendances qu'en 2004 lors de la répartition en pour cent : la proportion d'allocations plus élevées (25 EUR et plus) est plus grande chez les hommes que chez les femmes et elle s'accroît à mesure que l'âge augmente. La proportion d'allocations les moins élevées est encore toujours beaucoup plus importante chez les femmes que chez les hommes.

## 14. Répartition selon le montant de l'allocation et la durée du chômage

### 14.1 Evolution 2000-2010

Tableau 23 Evolution de la population des CCI-DE selon la durée du chômage et le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) entre 2000 et 2010 (en unités physiques)

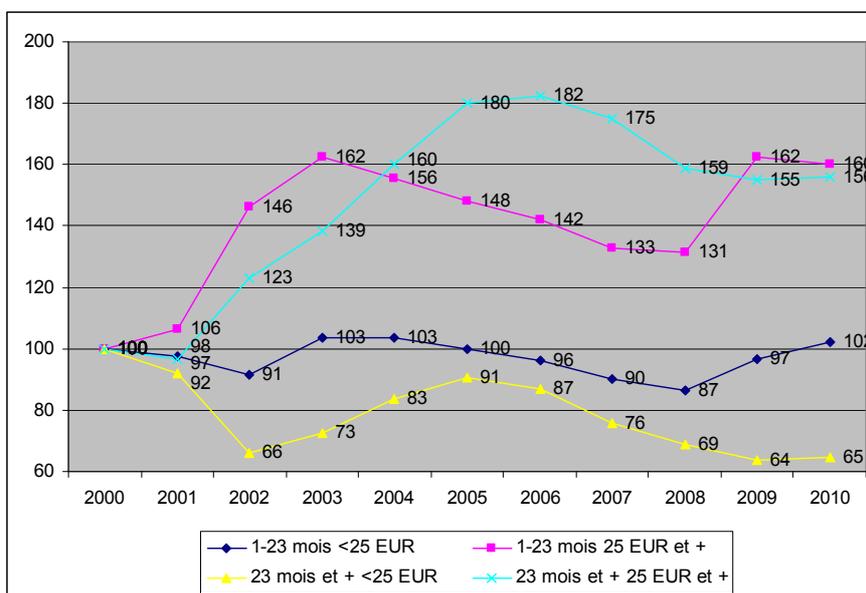
Durée	Allocation journalière moyenne	Région											
		Flandre			Wallonie			Bruxelles			Pays		
		2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.
1 mois	<15 EUR	2 402	1 576	-826	2 615	2 200	-414	493	409	-85	5 509	4 185	-1 324
	15-<25 EUR	1 357	1 385	+28	858	1 113	+255	368	334	-34	2 583	2 832	+249
	25-<35 EUR	6 660	2 204	-4 456	3 765	2 743	-1 022	1 302	720	-583	11 727	5 666	-6 061
	≥35 EUR	10	5 178	+5 168	8	2 269	+2 261	5	931	+925	23	8 378	+8 355
2-11 mois	<15 EUR	10 140	11 750	+1 610	14 474	15 358	+884	2 935	3 563	+629	27 549	30 672	+3 123
	15-<25 EUR	6 211	4 650	-1 561	5 091	5 258	+167	2 176	1 871	-305	13 478	11 779	-1 699
	25-<35 EUR	29 861	14 752	-15 109	21 909	18 817	-3 093	8 329	6 539	-1 790	60 099	40 107	-19 992
	≥35 EUR	60	27 576	+27 516	47	15 816	+15 769	9	6 996	+6 987	116	50 387	+50 271
12-23 mois	<15 EUR	4 874	5 001	+127	9 171	8 647	-524	1 895	2 390	+496	15 940	16 039	+99
	15-<25 EUR	8 285	9 313	+1 028	7 617	8 112	+495	3 134	2 976	-158	19 036	20 401	+1 365
	25-<35 EUR	8 868	15 696	+6 828	10 487	18 245	+7 759	3 639	8 541	+4 902	22 993	42 482	+19 488
	≥35 EUR	202	3 248	+3 046	187	1 899	+1 712	42	617	+574	432	5 763	+5 331
24-47 mois	<15 EUR	4 879	4 125	-754	9 699	7 438	-2 261	2 107	2 236	+129	16 685	13 799	-2 886
	15-<25 EUR	6 793	3 539	-3 254	7 902	4 762	-3 139	2 905	2 231	-674	17 599	10 532	-7 067
	25-<35 EUR	7 979	13 164	+5 185	13 950	18 892	+4 942	4 479	9 521	+5 042	26 407	41 576	+15 169
	≥35 EUR	95	1 937	+1 842	175	796	+621	33	328	+295	303	3 061	+2 757
48-95 mois	<15 EUR	4 454	2 553	-1 901	7 612	4 753	-2 858	1 667	1 590	-77	13 733	8 896	-4 837
	15-<25 EUR	5 711	1 689	-4 022	6 919	3 351	-3 568	2 604	1 455	-1 149	15 234	6 496	-8 738
	25-<35 EUR	8 954	11 556	+2 603	16 997	19 264	+2 267	5 449	9 652	+4 203	31 400	40 472	+9 072
	≥35 EUR	118	2 880	+2 762	155	1 293	+1 139	35	460	+425	307	4 633	+4 326
≥96 mois	<15 EUR	3 975	2 627	-1 348	6 489	5 350	-1 138	1 028	1 189	+161	11 492	9 167	-2 325
	15-<25 EUR	4 198	2 209	-1 989	6 296	4 044	-2 251	1 837	1 087	-751	12 331	7 340	-4 991
	25-<35 EUR	10 128	11 377	+1 249	18 492	27 351	+8 859	4 582	10 525	+5 944	33 202	49 253	+16 052
	≥35 EUR	115	2 899	+2 784	204	1 323	+1 119	22	290	+268	341	4 512	+4 171
<b>Total</b>		136 328	162 882	+26 554	171 116	199 096	+27 979	51 074	76 448	+25 375	358 518	438 426	+79 908

En 2000, la majorité des entrants bénéficiaient d'une allocation journalière moyenne allant de 25 EUR à moins de 35 EUR. Ce n'était plus le cas en 2010 : avec une augmentation de 8 355 personnes, la majorité des entrants se retrouve dans la catégorie d'allocations la plus élevée. Egalement chez les chômeurs affichant une durée de chômage de 2 à 11 mois, l'augmentation la plus marquée s'observait dans la catégorie d'allocations la plus élevée. En tant que région la plus sensible à la conjoncture, la Région flamande était essentiellement responsable de cet accroissement. Dans les catégories affichant une durée de chômage d'1 an et plus, on observe la plus grande augmentation dans la catégorie d'allocations qui, à une exception près, était la plus élevée. On note également une hausse, mais moins prononcée, dans la catégorie la plus élevée.

Dans l'évolution depuis 2000 (voir figure 82), on constate que l'augmentation, dans les catégories d'allocations de 25 EUR et plus avait lieu tant chez les chômeurs de longue durée que chez les chômeurs de courte durée. Chez les chômeurs de longue durée, la hausse était à l'origine plus importante mais l'introduction du nouveau système d'indemnisation en janvier 2009 conjuguée à la

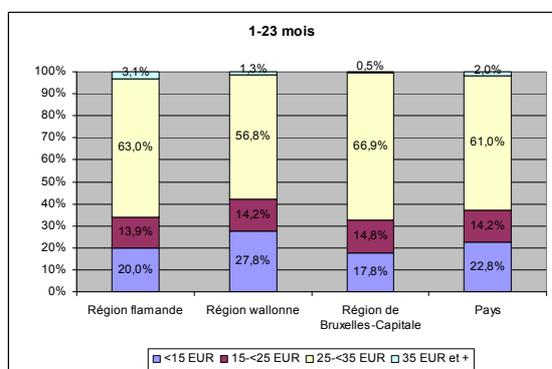
crise économique ont entraîné une forte augmentation du nombre de chômeurs de courte durée bénéficiant d'une allocation élevée.

**Figure 82 Evolution de la population des CCI-DE selon la durée du chômage et le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**

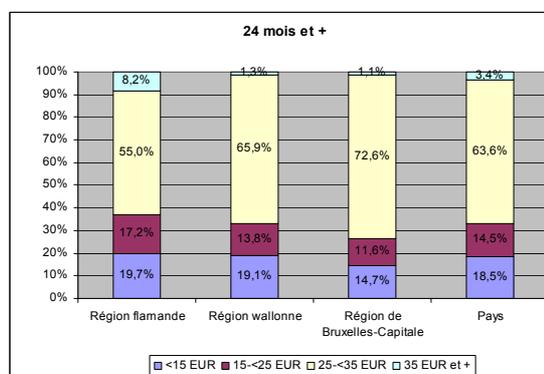


#### 14.2 Profil en 2004

**Figure 83 Répartition, par région, des CCI-DE affichant une durée de chômage de moins de 2 ans selon le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) en 2004 (en %)**



**Figure 84 Répartition, par région, des CCI-DE affichant une durée de chômage de 2 ans et plus selon le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) en 2004 (en %)**



La proportion de personnes faisant partie des deux catégories d'allocations les plus élevées était plus importante chez les chômeurs de longue durée que chez les chômeurs de courte durée. Cela était surtout le cas en Région wallonne et dans la Région de Bruxelles-Capitale, alors que la proportion d'allocations peu élevées était toutefois plus importante en Région flamande.

Intuitivement, nous nous serions toutefois attendus à un nombre d'allocations peu élevées plus important à mesure que la durée du chômage augmente. Le fait que cela n'ait pas été le cas est lié à des différences de profils (voir tableau 23). En effet, la part de chômeurs dans la catégorie A1 était presque deux fois plus grande chez les chômeurs de longue durée que chez les chômeurs de courte durée. Le fait que cette catégorie sortait difficilement du chômage vers le travail peut être lié à leur profil. Une enquête a en effet démontré qu'un pourcentage considérable de chefs de ménage étaient à la tête d'une famille monoparentale, ce qui entraînait souvent des opportunités plus restreintes sur le marché de l'emploi. De plus, le montant de l'allocation a également pu jouer un rôle. En effet, les allocations destinées aux chefs de ménage sont assez élevées et ne sont, de

surcroît, pas dégressives dans le temps. De ce fait, cela peut engendrer un piège financier, où le passage vers du travail est freiné par la faible différence existant entre l'allocation de chômage et le salaire potentiel.

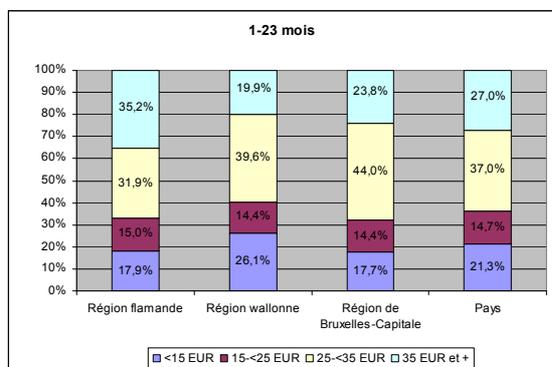
Ce phénomène a d'ailleurs été observé dans toutes les régions, mais la proportion d'allocations peu élevées était toutefois plus grande en Flandre chez les chômeurs de longue durée que chez les chômeurs de courte durée en raison du grand nombre de cohabitants se trouvant dans leur 2<sup>e</sup> période (B2 et B3).

**Tableau 24 Répartition, par région et par durée de chômage, de la population des CCI-DE selon la catégorie familiale en 2004 (en %)**

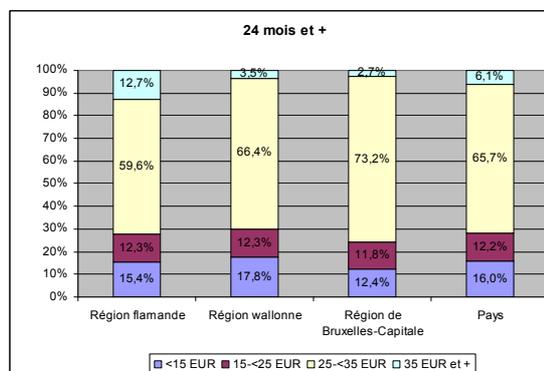
Catégorie	Durée : 1-23 mois				Durée : 23 mois et plus			
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
A1	17,1%	16,6%	21,0%	17,5%	34,0%	30,4%	37,4%	32,6%
A3	0,7%	0,6%	0,4%	0,6%	1,9%	1,3%	1,0%	1,4%
AM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
B1	26,7%	16,4%	13,9%	20,8%	0,4%	0,2%	0,9%	0,4%
B2	11,0%	7,5%	6,5%	9,0%	10,2%	3,9%	2,9%	5,7%
B3	2,2%	1,4%	0,9%	1,7%	6,3%	2,5%	1,8%	3,6%
BM NM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
N1	7,9%	5,9%	12,0%	7,6%	0,3%	0,1%	1,3%	0,4%
N2	7,8%	6,6%	11,6%	7,9%	15,9%	12,5%	19,5%	14,7%
N3	0,6%	0,5%	0,7%	0,6%	1,7%	0,9%	1,3%	1,2%
P	5,8%	4,6%	4,3%	5,1%	13,9%	9,7%	9,6%	11,0%
P3	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
W+T	13,9%	22,1%	12,6%	17,0%	6,0%	9,9%	5,5%	8,0%
WA+TA	3,2%	10,1%	6,8%	6,5%	6,3%	20,4%	10,9%	14,5%
WN+TN	2,9%	7,5%	8,8%	5,6%	3,0%	7,9%	7,6%	6,3%
WP+TP	0,1%	0,3%	0,3%	0,2%	0,1%	0,3%	0,3%	0,2%
Reste	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

### 14.3 Profil en 2010

**Figure 85 Répartition, par région, des CCI-DE affichant une durée de chômage de moins de 2 ans selon le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) en 2010 (en %)**



**Figure 86 Répartition, par région, des CCI-DE affichant une durée de chômage de 2 ans et plus selon le montant de l'allocation (en prix constants de 2000) en 2010 (en %)**



Chez les chômeurs de courte durée, la catégorie d'allocations la plus élevée a fortement gagné en importance en 2010 par rapport à 2004. En Flandre, elle est même devenue la plus importante, avec une proportion de 35,2 %. Cette évolution est, comme déjà mentionné, la conséquence du nouveau système d'indemnisation instauré en janvier 2009. Une grande partie des chômeurs

admissibles sur la base du travail se trouvant dans leur première année de chômage<sup>26</sup> tombaient en effet dans la catégorie d'allocations la plus élevée.

En outre, l'importance des deux catégories d'allocations les plus élevées était encore toujours plus grande chez les chômeurs de longue durée que chez les chômeurs de courte durée en raison du grand nombre de chefs de ménage qui affichaient une longue durée de chômage. Contrairement à 2004, cela était également le cas en Flandre en 2010 du fait de l'augmentation de la proportion des allocations avec un complément d'ancienneté (A3, N3 et B3) (voir tableau 24).

**Tableau 25 Répartition, par région et par durée de chômage, de la population des CCI-DE selon la catégorie familiale en 2010 (en %)**

Catégorie	Durée : 1-23 mois				Durée : 23 mois et plus			
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
A1	17,7%	17,2%	22,0%	18,1%	29,1%	26,6%	34,3%	28,9%
A3	0,5%	0,5%	0,3%	0,5%	3,5%	3,2%	1,7%	3,0%
AM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
B1	25,8%	15,7%	13,9%	19,7%	0,8%	0,5%	2,3%	0,9%
B2	10,3%	6,6%	5,4%	8,0%	6,5%	2,7%	1,6%	3,7%
B3	2,3%	1,1%	0,5%	1,5%	14,3%	6,2%	2,8%	7,9%
N1	8,1%	5,8%	11,8%	7,7%	0,5%	0,3%	2,4%	0,8%
N2	9,0%	8,0%	12,3%	9,1%	17,7%	17,8%	22,2%	18,7%
N3	0,8%	0,5%	0,5%	0,6%	4,7%	2,9%	2,3%	3,3%
P	7,3%	5,7%	5,7%	6,4%	13,2%	10,9%	9,9%	11,4%
P3	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
W+T	12,8%	21,1%	12,8%	16,3%	4,6%	9,0%	5,3%	6,9%
WA+TA	2,8%	10,6%	6,4%	6,6%	3,0%	12,9%	8,2%	8,9%
WN+TN	2,4%	6,8%	7,9%	5,1%	2,1%	6,7%	6,9%	5,3%
WP+TP	0,1%	0,3%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%
Reste	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

<sup>26</sup> Pour ces personnes, c'est le plafond salarial le plus élevé C ou le plafond intermédiaire B qui est d'application.

## 15. Répartition selon le niveau d'études

### 15.1 Evolution 2000-2010

Tableau 26 Evolution, par région, de la population des CCI-DE selon le niveau d'étude entre 2000 et 2010 (en unités physiques)

Niveau d'étude	Région											
	Flandre			Wallonie			Bruxelles			Pays		
	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.
Diplôme supérieur	10 474	22 939	+119,0%	11 473	20 475	+78,5%	4 462	13 519	+203,0%	26 409	56 934	+115,6%
Pas de diplôme sup.	114 649	136 748	+19,3%	149 776	177 819	+18,7%	39 632	62 759	+58,4%	304 056	377 325	+24,1%
Inconnu / autre	11 205	3 195	-71,5%	9 868	801	-91,9%	6 980	170	-97,6%	28 053	4 167	-85,1%
<b>Total</b>	<b>136 328</b>	<b>162 882</b>	<b>+19,5%</b>	<b>171 116</b>	<b>199 096</b>	<b>+16,4%</b>	<b>51 074</b>	<b>76 448</b>	<b>+49,7%</b>	<b>358 518</b>	<b>438 426</b>	<b>+22,3%</b>

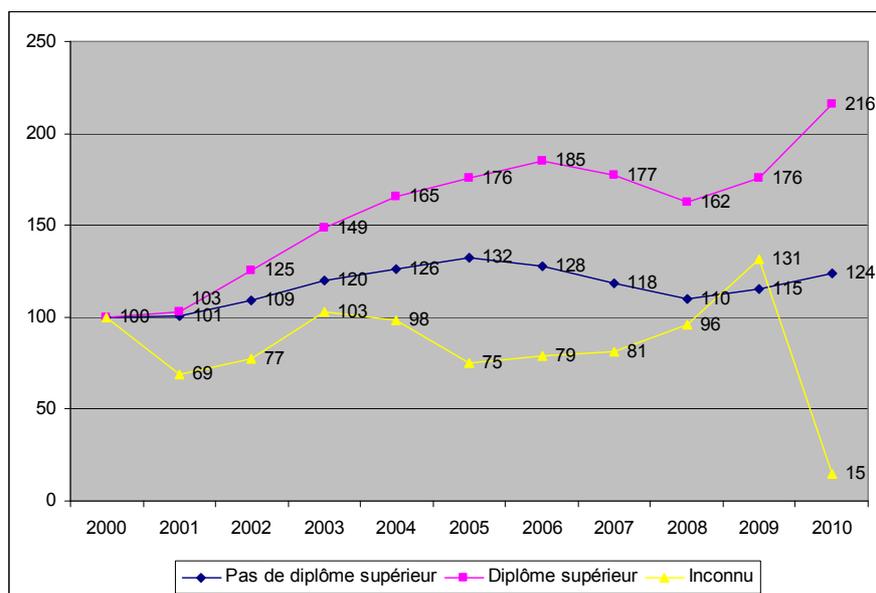
En raison des réformes subies tant par l'enseignement secondaire que le supérieur au cours des 10 dernières années, il est difficile de comparer les statistiques de 2000 sur le niveau d'étude des CCI-DE avec celles de 2010. De plus, il y a une rupture de série entre 2009 et 2010 à la suite d'une modification de la classification statistique des codes d'études. Par conséquent, nous retrouvons, à partir de 2010, beaucoup moins de chômeurs dans la catégorie « reste » que les années précédentes. Dans la plupart des cas, il s'agit de diplômes obtenus à l'étranger qui ont été convertis en un code d'études d'un niveau comparable. L'évolution du niveau d'études des chômeurs doit dès lors être interprétée avec la plus grande prudence.

Dans le but de pouvoir tout de même donner l'évolution globale de cette période, nous regroupons tous les CCI-DE qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire et ceux qui ont obtenu au moins un diplôme du bachelier (en 2000 : enseignement supérieur non universitaire de type court). Ceci nous a permis de distinguer 3 groupes, à savoir : les CCI-DE avec ou sans diplôme de l'enseignement supérieur et les CCI-DE dont le niveau d'études est inconnu ou qui sont titulaires d'un autre diplôme, par exemple d'un diplôme obtenu à l'étranger.

A l'échelon national, on constate que ce sont les chômeurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur qui ont enregistré la plus forte augmentation relative (+115,6 %). En termes absolus, c'est en Flandre et en Wallonie que cette augmentation a été la plus importante mais, en termes relatifs, c'est Bruxelles qui occupe la première marche. Dans cette dernière région, le nombre de chômeurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur a plus que triplé, ce qui a porté leur part en 2010 déjà à 17,7 %. À titre de comparaison : en Flandre, cette proportion était de 14,1 % et en Wallonie, de 10,3 %. L'accroissement du nombre de chômeurs détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur est une conséquence logique de l'augmentation du nombre de personnes diplômées de l'enseignement supérieur dans la population totale. En termes absolus, le nombre de chômeurs non titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur a évidemment augmenté dans une plus grande mesure, leur proportion dans la population totale étant bien plus importante.

La figure 87 révèle que, pour l'année 2010, les chômeurs hautement qualifiés ont vraisemblablement été davantage sous-estimés que les chômeurs sans diplôme de l'enseignement supérieur. Ce groupe présentait en effet l'augmentation relative la plus importante après la rupture d'échelle. Il convient d'en tenir compte dans les chiffres qui suivent.

**Figure 87 Evolution de la population des CCI-DE selon le niveau d'études entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**



## 15.2 Profil en 2000

**Tableau 27 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon le niveau d'études en 2000 (en unités physiques)**

Niveau d'études	Région			
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
Enseignement primaire	42 449	49 377	17 642	109 467
Enseignement secondaire inférieur	33 565	52 016	11 108	96 689
Contrats d'apprentissage	3 741	6 053	683	10 477
Enseignement secondaire supérieur	34 894	42 329	10 199	87 423
Enseignement supérieur non universitaire	8 255	9 422	2 940	20 616
Enseignement universitaire	2 219	2 051	1 522	5 793
Inconnu / autre	11 205	9 868	6 980	28 053
<b>Total</b>	<b>136 328</b>	<b>171 116</b>	<b>51 074</b>	<b>358 518</b>

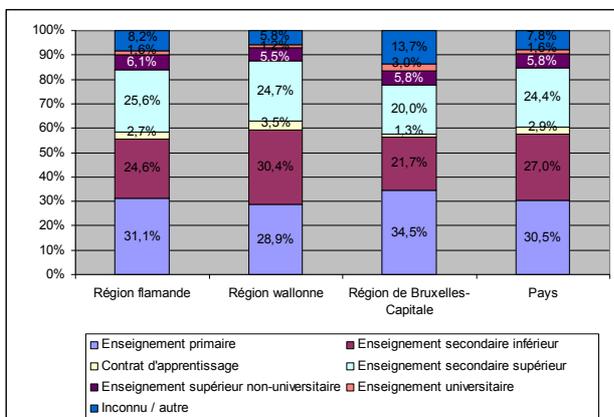
En 2000, environ 3 CCI-DE sur 10 (ou 109 467 personnes) ont bénéficié uniquement de l'enseignement primaire. Juste après suivent les CCI-DE titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (96 689 personnes) et les CCI-DE titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (87 423 personnes). Avec les chômeurs qui ont reçu un enseignement sur base d'un contrat d'apprentissage, cela signifie que 216 633 chômeurs n'ont donc pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, soit 60,4 % de la population totale des CCI-DE. À titre de comparaison : en 2000, 41,5 % de la population belge âgée de 24 à 64 ans avait un niveau d'études similaire.<sup>27</sup>

Il y a beaucoup moins de chômeurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, à savoir 26 409 personnes ou 7,4 % de la population totale des CCI-DE. En 2000, la proportion de la population belge entre 24 et 64 ans diplômés de l'enseignement supérieur s'élevait déjà à

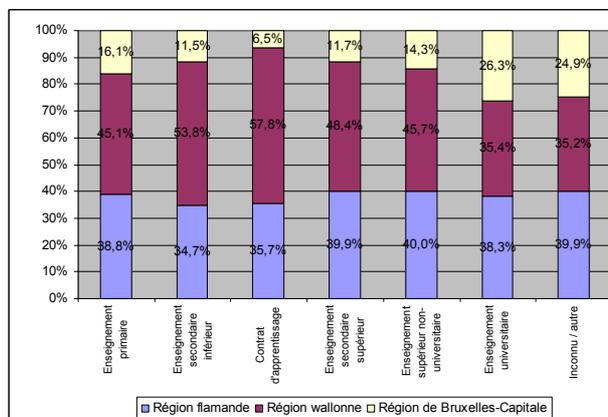
<sup>27</sup> Source : Eurostat. Par un niveau d'enseignement comparable, on entend la répartition dans les niveaux allant de 0 à 2 de la classification CITE datant de 1997.

27,1 %.<sup>28</sup> L'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur est la meilleure garantie de trouver du travail. Le profil du CCI-DE confirme donc ce constat qui s'est déjà vérifié à plusieurs reprises.

**Figure 88 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon le niveau d'études en 2000 (en %)**



**Figure 89 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon le niveau d'études en 2000 (en %)**



La répartition en pour cent indique que c'est en Wallonie que la proportion de chômeurs sans diplôme de l'enseignement secondaire supérieur était la plus importante, soit 62,8 %. C'était principalement pour les chômeurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et pour ceux avec un contrat d'apprentissage que la proportion de Wallons était beaucoup plus importante que dans la population totale des CCI-DE (respectivement 53,8 % et 57,8 %, contre 47,7 %). Le niveau de qualification en Wallonie était donc plus faible que dans les autres régions : en Wallonie, 44,5 % des personnes entre 24 et 64 ans n'étaient pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, contre 40,4 % des Flamands et 37,5 % des Bruxellois.<sup>29</sup>

A l'inverse, Bruxelles était la région comportant, de loin, la plus grande proportion de personnes hautement qualifiées dans sa population âgée entre 24 et 64 ans (37,0 %, contre 26,6 % en Flandre et 25,0 % en Wallonie)<sup>30</sup>. Dès lors, nous y constatons la plus grande proportion de chômeurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (8,8 % contre 3,2 % en Flandre et 6,7 % en Wallonie).

Il semble donc qu'en Wallonie et à Bruxelles la répartition par niveau d'études de la population CCI-DE et de la population totale âgée de 24 à 64 ans soient semblables, à savoir que les personnes hautement qualifiées sont sur-représentées à Bruxelles et celles faiblement qualifiées sont sur-représentées en Wallonie.

<sup>28</sup> Source : Eurostat. Par personnes hautement qualifiées, on entend la répartition dans les niveaux 5 et 6 de la classification CITE datant de 1997.

<sup>29</sup> Source : Eurostat. Par niveau d'enseignement comparable, on entend la répartition dans les niveaux allant de 0 à 2 de la classification CITE datant de 1997.

<sup>30</sup> Source : Eurostat. Par personnes hautement qualifiées, on entend la répartition dans les niveaux 5 et 6 de la classification CITE datant de 1997.

### 15.3 Profil en 2010

**Tableau 28 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon le niveau d'études en 2010 (en unités physiques)**

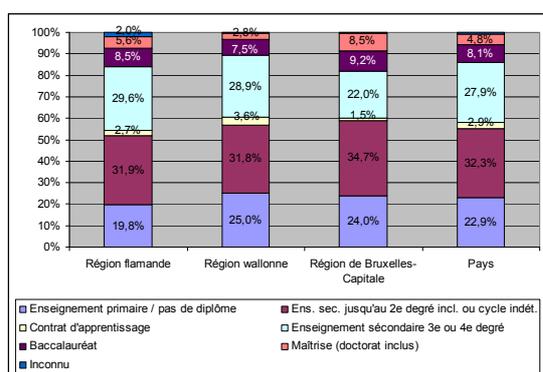
Niveau d'études	Région			
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
Enseignement primaire / pas de diplôme	32 266	49 819	18 322	<b>100 406</b>
Enseignement sec. jusqu'au 2 <sup>e</sup> degré ou cycle indét.	51 991	63 244	26 519	<b>141 755</b>
Contrats d'apprentissage	4 329	7 238	1 115	<b>12 683</b>
Enseignement secondaire 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> degré	48 161	57 518	16 802	<b>122 481</b>
Bachelor	13 765	14 880	7 030	<b>35 674</b>
Master (doctorat y compris)	9 174	5 596	6 490	<b>21 259</b>
Inconnu	3 195	801	170	<b>4 167</b>
<b>Total</b>	<b>162 882</b>	<b>199 096</b>	<b>76 448</b>	<b>438 426</b>

Toutes régions confondues, il y avait 141 755 chômeurs ayant un niveau d'enseignement du 2<sup>e</sup> degré ou un cycle indéterminé de l'enseignement secondaire. C'est le groupe le plus représenté.

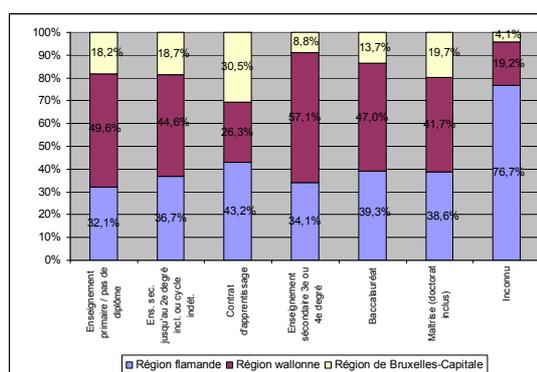
En deuxième position, on retrouvait les chômeurs ayant un niveau d'études du 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire (122 481 personnes). Venaient ensuite les non-qualifiés ou les chômeurs qui détenaient seulement un certificat de l'enseignement primaire (100 406 personnes). Avec les chômeurs qui ont reçu un enseignement sur base d'un contrat d'apprentissage, cela signifie que 254 844 chômeurs n'ont donc pas de diplôme de l'enseignement secondaire, soit 58,1 % de la population totale des CCI-DE. Dans la population totale, la proportion des personnes qui avaient un niveau d'études comparable était beaucoup moins élevée (29,4 %).<sup>31</sup>

A l'opposé, 56 933 chômeurs étaient titulaires d'un diplôme de bachelier ou de master, soit 13,0 %. Dans la population totale âgée entre 24 et 64 ans, la proportion de chômeurs hautement qualifiés s'élevait à 33,4 % (en 2000, elle n'était que de 27,1 %).<sup>32</sup> Le fait que la proportion de personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ait augmenté par rapport à 2000 est donc fort probablement dû à l'accroissement global du degré de qualification de la population et à l'augmentation de la concurrence entre diplômés de haute qualification qui en résulte.

**Figure 90 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon le niveau d'études en 2010 (en %)**



**Figure 91 Répartition, par région, de la population des CCI-DE selon le niveau d'études en 2010 (en %)**



<sup>31</sup> En 2009 (Source : Eurostat). Les chiffres pour 2010 n'étaient pas encore disponibles. Par niveau d'enseignement comparable, on entend la répartition dans les niveaux allant de 0 à 2 de la classification CITE datant de 1997.

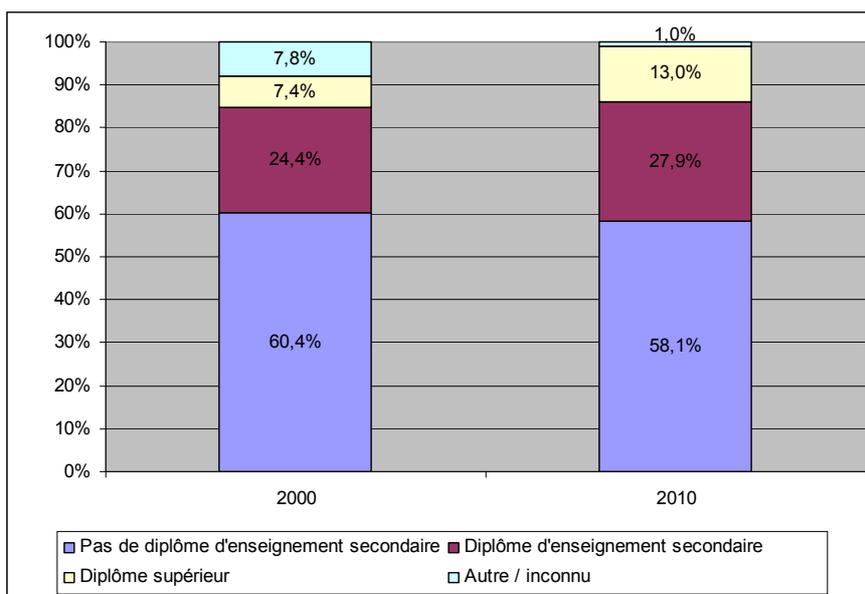
<sup>32</sup> En 2009 (Source : Eurostat). Les chiffres pour 2010 n'étaient pas encore disponibles. Par personnes hautement qualifiées, on entend la répartition dans les niveaux 5 et 6 de la classification CITE datant de 1997.

En 2010, les proportions de chômeurs peu qualifiés de Bruxelles et de Wallonie étaient équivalentes. Dans ces deux régions, un peu plus de 6 chômeurs sur 10 faisaient partie des trois niveaux d'études les plus faibles. Ce n'est pas surprenant, car, dans la population totale âgée entre 24 et 64 ans, ces régions avaient aussi la proportion la plus importante de personnes faiblement qualifiées, à savoir respectivement 32,5 % et 31,0 % contre 27,4 % dans la Région flamande.<sup>33</sup>

A contrario, Bruxelles comptait, tout comme en 2000, la plus grande proportion de chômeurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (17,7 %). La Flandre se rapprochait toutefois progressivement (14,1 %). En 2010, Bruxelles comptait encore toujours la plus grande proportion de chômeurs hautement qualifiés de toutes les régions dans sa population totale, à savoir 42,4 % (contre 33,6 % en Flandre).<sup>34</sup>

Du fait de la forte hausse du nombre de chômeurs hautement qualifiés, leur proportion dans la population totale des chômeurs a également sensiblement augmenté. En 2000, seulement 7,4 % des chômeurs détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur, alors qu'ils étaient déjà 13,0 % en 2010. La proportion de chômeurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire a, elle aussi, augmenté par rapport à 2000 mais ce, de façon moins prononcée. Toutefois, cette hausse est en partie due au caractère plus précis des statistiques. Il est néanmoins difficile d'en déterminer l'influence.

**Figure 92 Répartition de la population des CCI-DE selon le niveau d'études en 2000 et 2010 (en %)**



<sup>33</sup> En 2009 (Source : Eurostat). Les chiffres pour 2010 n'étaient pas encore disponibles. Par personnes faiblement qualifiées, on entend la répartition dans les niveaux allant de 0 à 2 de la classification CITE datant de 1997.

<sup>34</sup> En 2009 (Source : Eurostat). Les chiffres pour 2010 n'étaient pas encore disponibles. Par personnes hautement qualifiées, on entend la répartition dans les niveaux 5 et 6 de la classification CITE datant de 1997.

## 16. Répartition selon le niveau d'études, l'âge et le sexe

### 16.1 Evolution 2000-2010

Tableau 29 Evolution de la population des CCI-DE selon le niveau d'études, l'âge et le sexe entre 2000 et 2010 (en unités physiques)

Sexe	Age	Niveau d'études	2000	2010	Différence	
Homme	<30 ans	Diplôme supérieur	3 227	6 219	+2 993	+92,8%
		Pas de diplôme supérieur	45 306	62 461	+17 155	+37,9%
		Inconnu / autre	2 768	498	-2 270	-82,0%
	30-<50 ans	Diplôme supérieur	5 194	14 352	+9 158	+176,3%
		Pas de diplôme supérieur	75 779	94 604	+18 825	+24,8%
		Inconnu / autre	12 204	1 714	-10 490	-86,0%
	≥50 ans	Diplôme supérieur	1 278	5 822	+4 544	+355,6%
		Pas de diplôme supérieur	10 625	47 747	+37 122	+349,4%
		Inconnu / autre	3 652	1 452	-2 200	-60,2%
Femme	<30 ans	Diplôme supérieur	7 200	9 142	+1 942	+27,0%
		Pas de diplôme supérieur	63 032	50 564	-12 468	-19,8%
		Inconnu / autre	2 271	280	-1 990	-87,7%
	30-<50 ans	Diplôme supérieur	8 882	16 383	+7 501	+84,4%
		Pas de diplôme supérieur	101 609	75 561	-26 047	-25,6%
		Inconnu / autre	6 199	166	-6 033	-97,3%
	≥50 ans	Diplôme supérieur	629	5 015	+4 387	+697,6%
		Pas de diplôme supérieur	7 706	46 388	+38 682	+502,0%
		Inconnu / autre	958	56	-902	-94,1%
<b>Total</b>			358 518	438 426	+79 908	+22,3%

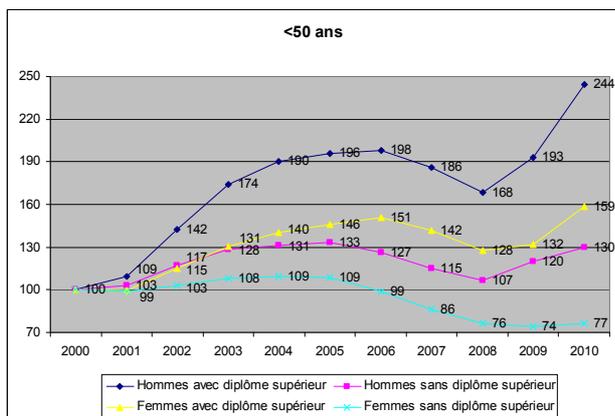
Le tableau ci-dessus montre que l'introduction du système des titres-services a en effet surtout eu un impact sur les chômeuses peu et moyennement qualifiées de moins de 50 ans.<sup>35</sup> Pour cette catégorie, nous observons en effet une diminution du nombre de chômeurs (-19,8 % chez les moins de 30 ans et -25,6 % dans la tranche d'âge des 30 à 50 ans). Par contre, leurs homologues titulaires d'un diplôme supérieur avaient enregistré une augmentation (+27,0 % chez les moins de 30 ans et +84,4 % dans la tranche d'âge des 30 à 50 ans).

Les femmes de moins de 50 ans dépourvues d'un diplôme de l'enseignement supérieur étaient également la seule catégorie où la crise économique n'avait pas engendré une forte hausse de chômeurs. C'est essentiellement chez les hommes – quel que soit leur niveau d'études – et particulièrement chez les hommes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur que l'on observe une augmentation entre 2008 et 2009.

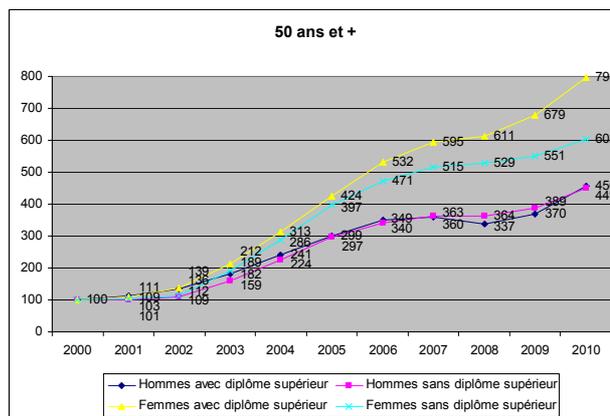
Les graphiques ci-dessous en donne une illustration. Nous pouvons y voir que, depuis 2005, le nombre de chômeurs a fortement diminué tant chez les hommes que chez les femmes non titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et ce, sous l'influence de la conjoncture favorable et de l'entrée en vigueur en 2004 de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi. Comme l'introduction du système des titres-services avait fortement renforcé cet effet chez les femmes, cette catégorie continuait même à diminuer entre 2008 et 2009. Une légère augmentation est à observer entre 2009 et 2010, mais celle-ci est plus que probablement due au fait qu'une grande partie de la catégorie « reste » a été répartie au sein des deux autres catégories en 2010.

<sup>35</sup> Voir également le point 6.1.

**Figure 93 Evolution des CCI-DE de moins de 50 ans entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**

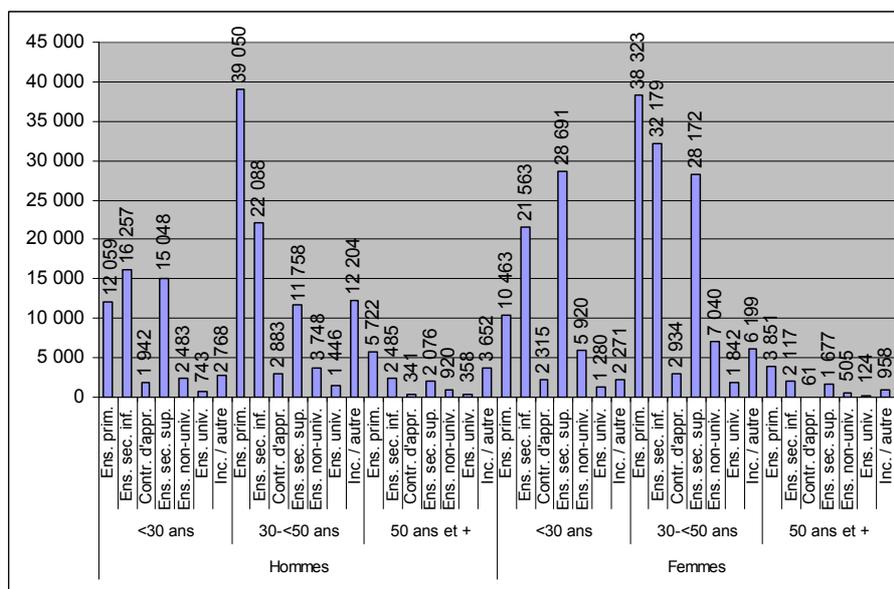


**Figure 94 Evolution des CCI-DE de 50 ans et plus entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**



## 16.2 Profil en 2000

**Figure 95 Répartition de la population des CCI-DE selon le sexe, la classe d'âge et le niveau d'études en 2000 (en unités physiques)**



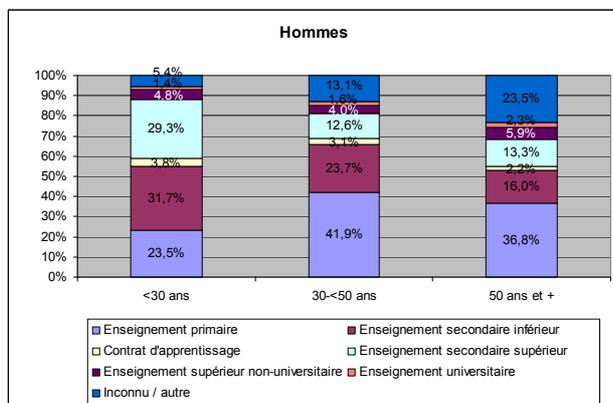
En 2000, tant chez les CCI-DE hommes que femmes, les plus faiblement qualifiés âgés entre 30 et 50 ans formaient le groupe le plus important (respectivement 39 050 et 38 323 personnes) et la même génération titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur se plaçait en deuxième position (respectivement 22 088 et 32 179 personnes). Du côté des hommes, 40,0 % de tous les CCI-DE âgés entre 30 et 50 ans (contrats d'apprentissage y compris) étaient faiblement qualifiés, ce pourcentage était de 37 % chez les femmes.

Dans la tranche d'âge des moins de 50 ans, le nombre de chômeurs titulaires d'un diplôme du secondaire supérieur était beaucoup plus important chez les femmes que chez les hommes, à savoir 56 863 personnes ou 28,6 % par rapport au nombre total de femmes, contre 26 806 personnes ou 16,8 % comparé au nombre total d'hommes. Cependant, la proportion d'hommes et de femmes qui disposaient de ce degré de qualification n'était pas fondamentalement différente dans la population totale.<sup>36</sup> Une autre explication de cette différence doit donc exister. Nous

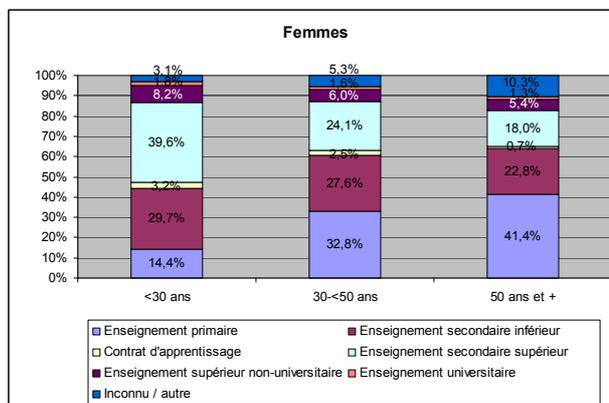
<sup>36</sup> En 2000, 32,2 % des hommes entre 24 et 64 ans avait un niveau d'étude de l'enseignement secondaire supérieur (CITE 1997 niveaux 3 et 4) contre 30,7 % des femmes.

pouvons peut-être la trouver dans le fait que les hommes obtiennent un diplôme du secondaire supérieur section technique plus souvent que les femmes. Ils possèdent donc un diplôme qui facilite plus l'accès au marché du travail qu'un diplôme du secondaire supérieur section générale.

**Figure 96 Répartition, par classe d'âge, de la population des CCI-DE de sexe masculin selon le niveau d'études en 2000 (en %)**



**Figure 97 Répartition, par classe d'âge, de la population des CCI-DE de sexe féminin selon le niveau d'études en 2000 (en %)**

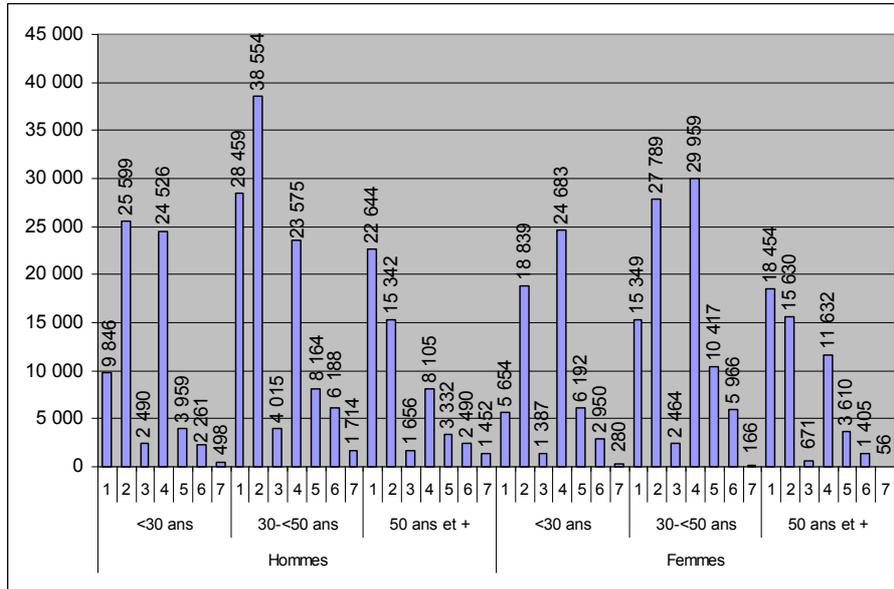


La répartition en pour cent montre clairement que le niveau d'études des chômeuses âgées de moins de 50 ans était considérablement plus élevé que celui des hommes du même âge. En 2000, près de la moitié des femmes de moins de 30 ans était titulaire d'un diplôme du secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur. Chez les hommes du même âge, ce pourcentage ne s'élevait qu'à 35,5 %. Dans la tranche d'âge des 30 à 49 ans, les femmes représentaient 31,7 %, contre 18,2 % chez les hommes. Outre la proportion des chômeurs titulaires d'un diplôme du secondaire supérieur, celle des chômeurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur était donc également plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les femmes obtiennent plus souvent un diplôme de l'enseignement supérieur que les hommes (27,6 % des femmes entre 24 et 64 ans, contre 26,5 % des hommes<sup>37</sup>).

<sup>37</sup> Source : Eurostat.

### 16.3 Profil en 2010

**Figure 98 Répartition de la population des CCI-DE selon le sexe, la classe d'âge et le niveau d'études en 2010 (en unités physiques)**

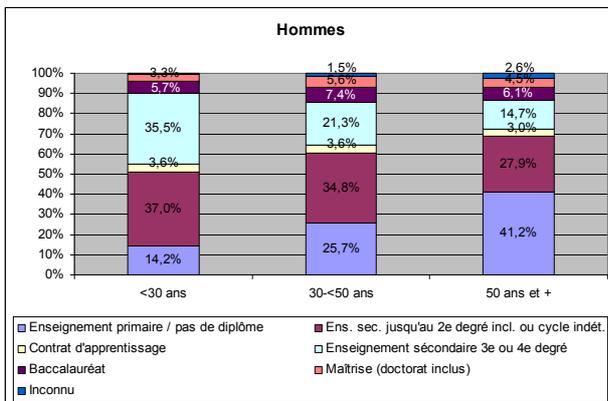


Légende :

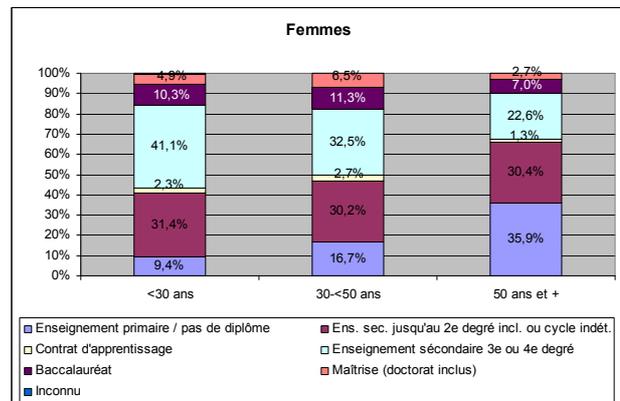
1 = enseignement primaire / pas de diplôme ; 2 = enseignement secondaire jusqu'au 2<sup>e</sup> degré y compris ou cycle indét. ; 3 = contrats d'apprentissage ; 4 = enseignement secondaire 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> degré ; 5 = bachelier ; 6 = master (doctorat inclus) ; 7 = inconnu.

En 2010, le degré de qualification a augmenté par rapport à 2000 et cela se remarque également dans le profil des CCI-DE. Autant, en 2000, les chômeurs les plus faiblement qualifiés entre 30 et 49 ans constituaient encore le groupe le plus important, autant c'était le cas, en 2010, des chômeurs titulaires d'un diplôme du secondaire du 2<sup>e</sup> degré ou d'un cycle indéterminé issus de la même classe d'âge (38 564 personnes). Chez les femmes, les chômeurs titulaires d'un diplôme du secondaire constituaient le groupe le plus important, avec 29 959 personnes. Signalons que les personnes les moins qualifiées continuent également d'être fortement représentées chez les hommes.

**Figure 99 Répartition, par classe d'âge, de la population des CCI-DE de sexe masculin selon le niveau d'études en 2010 (en %)**



**Figure 100 Répartition, par classe d'âge, de la population des CCI-DE de sexe féminin selon le niveau d'études en 2010 (en %)**



Tout cela devient tout à fait clair lorsque nous examinons la répartition selon le niveau d'études en pour cent. Nous observons notamment que, chez les moins de 30 ans et dans la tranche d'âge des 30 à 49 ans, plus de la moitié des hommes au chômage n'avaient pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire, alors qu'un peu plus de 4 chômeuses sur 10 en étaient titulaires. Chez les 50 ans et plus, cette proportion était naturellement plus importante en raison du plus faible

niveau de scolarité. Dans cette classe d'âge, une moins grande différence entre les deux sexes était également constatée en raison du niveau de qualification inférieure chez les femmes. A l'inverse, dans les tranches d'âge plus jeunes, le niveau d'études des chômeuses était encore toujours plus élevé que celui des hommes. La proportion des chômeuses titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire au minimum s'élevait à 56,3 % chez les moins de 30 ans et à 50,3 % chez les 30 à 50 ans. Chez les hommes, ce pourcentage était respectivement de 44,5 % et de 34,3 % seulement. C'est logique, car la différence entre les hommes et les femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur avait encore augmenté dans la population totale. En 2009, 35,3 % de toutes les femmes entre 24 et 64 ans avait un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 31,5 % pour les hommes.<sup>38</sup>

---

<sup>38</sup> Source : Eurostat.

## 17. Répartition selon le niveau d'études et la durée du chômage

### 17.1 Evolution 2000-2010

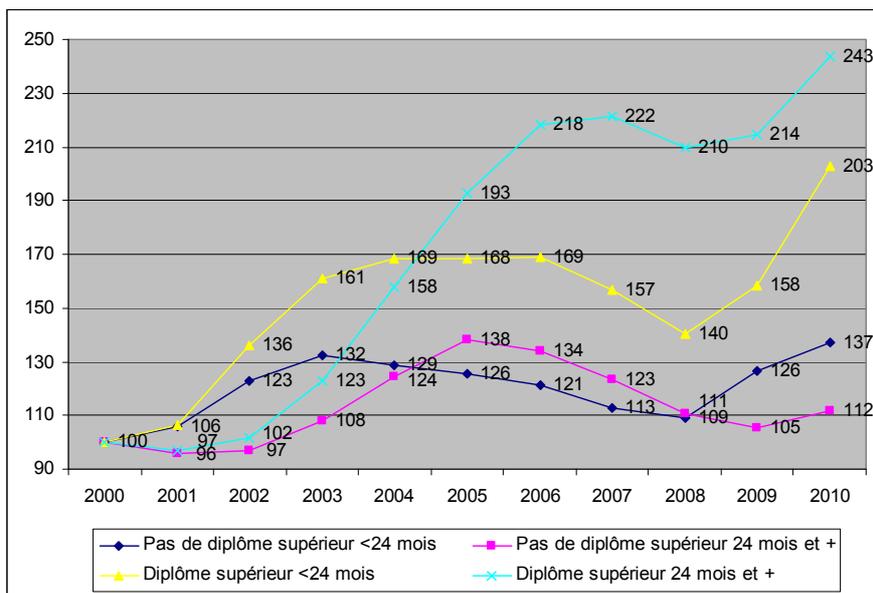
Tableau 30 Evolution de la population des CCI-DE selon la durée du chômage et le niveau d'études entre 2000 et 2010 (en unités physiques)

Niveau d'études	Durée	Région											
		Flandre			Wallonie			Bruxelles			Pays		
		2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.	2000	2010	Différ.
Pas de diplôme	1 m	7 799	8 208	+5,2%	5 461	6 941	+27,1%	1 373	1 771	+29,0%	14 633	16 920	+15,6%
	2-11 m	38 512	48 018	+24,7%	33 422	47 419	+41,9%	9 554	14 693	+53,8%	81 488	110 130	+35,1%
	12-23 m	19 644	28 585	+45,5%	23 537	32 996	+40,2%	6 860	11 885	+73,3%	50 041	73 466	+46,8%
	24-47 m	17 662	19 625	+11,1%	28 264	28 749	+1,7%	7 725	11 889	+53,9%	53 651	60 263	+12,3%
	48-95 m	16 886	15 927	-5,7%	29 444	25 906	-12,0%	7 970	10 975	+37,7%	54 301	52 808	-2,7%
	≥96 m	14 146	16 385	+15,8%	29 647	35 808	+20,8%	6 149	11 545	+87,7%	49 943	63 738	+27,6%
Diplôme supérieur	1 m	1 260	1 975	+56,7%	999	1 295	+29,7%	357	588	+64,6%	2 616	3 858	+47,5%
	2-11 m	4 714	10 314	+118,8%	4 535	7 504	+65,5%	1 703	4 196	+146,4%	10 952	22 014	+101,0%
	12-23 m	1 705	4 369	+156,2%	1 999	3 732	+86,7%	783	2 622	+235,1%	4 487	10 724	+139,0%
	24-47 m	1 243	2 681	+115,7%	1 855	2 988	+61,1%	722	2 410	+233,7%	3 820	8 079	+111,5%
	48-95 m	985	2 172	+120,5%	1 340	2 723	+103,2%	557	2 176	+290,9%	2 881	7 071	+145,4%
	≥96 m	567	1 428	+151,9%	745	2 234	+199,9%	340	1 527	+348,6%	1 652	5 189	+214,0%
Inconnu/ autre	1 m	1 371	160	-88,3%	785	89	-88,7%	438	34	-92,3%	2 594	283	-89,1%
	2-11 m	3 047	396	-87,0%	3 563	325	-90,9%	2 191	80	-96,4%	8 802	801	-90,9%
	12-23 m	879	303	-65,5%	1 926	175	-90,9%	1 067	16	-98,5%	3 872	494	-87,2%
	24-47 m	841	459	-45,4%	1 606	152	-90,5%	1 077	16	-98,5%	3 524	627	-82,2%
	48-95 m	1 364	579	-57,6%	899	33	-96,3%	1 228	6	-99,5%	3 491	617	-82,3%
	≥96 m	3 702	1 298	-64,9%	1 089	27	-97,5%	979	19	-98,1%	5 770	1 345	-76,7%
<b>Total</b>		136 328	162 882	+19,5%	171 116	199 096	+16,4%	51 074	76 448	+49,7%	358 518	438 426	+22,3%

Chez les chômeurs qui ne détenaient pas un diplôme de l'enseignement supérieur, c'est surtout le chômage de courte durée qui a été revu à la hausse. Ceci est la conséquence de la période économique moins favorable dans la première moitié de la décennie ainsi que de la récente crise économique. Au sein de ce groupe de chômeurs, le chômage de longue durée a uniquement augmenté au début des années 2000. On constate une diminution constante à partir de 2005. L'augmentation entre 2009 et 2010 résultant de la modification de la classification statistique des codes d'études, qui a permis de réduire sensiblement le nombre de chômeurs avec un niveau d'études inconnu, est en outre beaucoup moins marquée que pour les chômeurs de longue durée hautement qualifiés. Le système des titres-services, entre autres, a très probablement contribué à cette évolution.

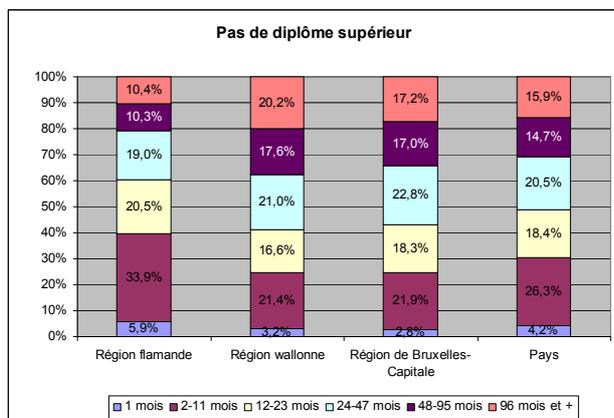
Les chômeurs hautement qualifiés présentent un phénomène inverse. Dans ce groupe, c'est le chômage de longue durée qui a connu la plus forte augmentation, et ce en premier lieu à Bruxelles. En 2010, avec plus de 6 000 personnes, les chômeurs bruxellois de longue durée hautement qualifiés égalaient en nombre leurs homologues flamands. Le fait que l'augmentation soit plus importante à Bruxelles que dans les autres régions est dû à différents facteurs, mais si l'on considère les personnes hautement qualifiées en particulier, on peut citer la grande concurrence interne (due à la proportion élevée de personnes hautement qualifiées) et externe (due aux navetteurs) sur le marché du travail bruxellois.

**Figure 101 Evolution de la population des CCI-DE selon la durée du chômage et le niveau d'études entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000)**

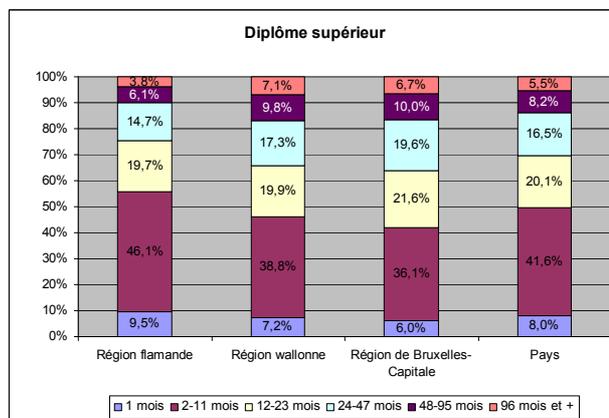


## 17.2 Profil en 2004

**Figure 102 Répartition, par région, de la population des CCI-DE sans diplôme de l'enseignement supérieur selon le niveau d'études en 2004 (en %)**



**Figure 103 Répartition, par région, de la population des CCI-DE titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur selon le niveau d'études en 2004 (en %)**



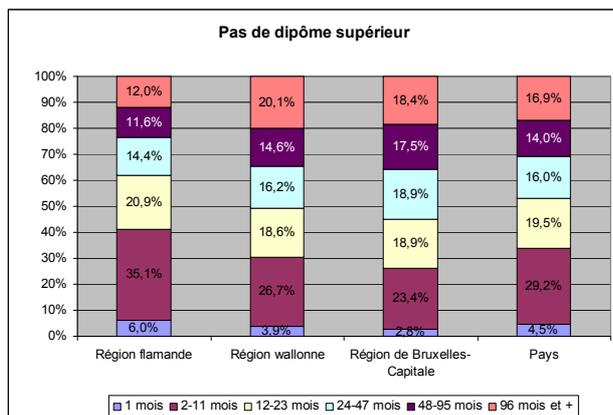
Si l'on considère l'ensemble du pays, le rapport entre le chômage de courte durée et celui de longue durée était à peu près le même chez les chômeurs sans diplôme de l'enseignement supérieur, avec une part de respectivement 48,9 % et 51,1 %. Il existait cependant de grandes différences entre les régions. Le chômage de courte durée avait ainsi un poids beaucoup plus important en Flandre que dans les autres régions (60,3 % contre 41,2 % en Wallonie et 43,1 % à Bruxelles). Cela était également le cas chez les chômeurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, mais la différence avec les autres régions était moins substantielle. En Flandre, le chômage des personnes peu qualifiées était donc beaucoup plus lié à la conjoncture que dans les autres régions. La présence plus marquée en Flandre de secteurs liés à la conjoncture (avec un taux d'occupation relativement élevé pour les peu qualifiés) peut être citée comme l'un des facteurs explicatifs de ce phénomène.

En ce qui concerne les chômeurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, une durée de chômage de moins de 2 ans était la norme dans toutes les régions. En Flandre, le taux de

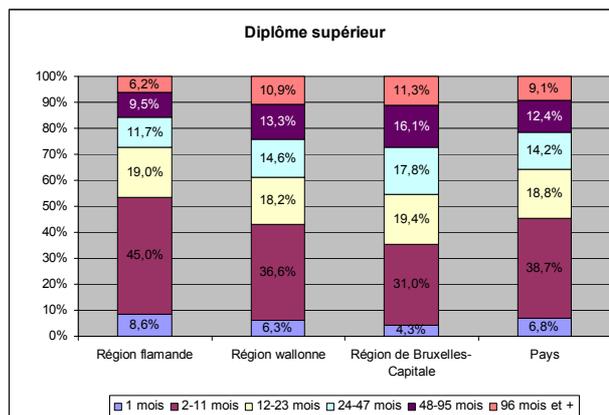
chômage de plus courte durée se montait à plus de 75 %, alors qu'il ne s'élevait qu'à respectivement 65,9 % et 63,7 % en Wallonie et à Bruxelles. En 2004, c'est à Bruxelles que la proportion de chômeurs de longue durée était la plus élevée (36,3 %).

### 17.3 Profil en 2010

**Figure 104 Répartition, par région, de la population des CCI-DE sans diplôme de l'enseignement supérieur selon le niveau d'études en 2010 (en %)**



**Figure 105 Répartition, par région, de la population des CCI-DE titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur selon le niveau d'études en 2010 (en %)**



En 2010, le chômage de plus courte durée a gagné en importance chez les chômeurs qui ne détenaient pas de diplôme de l'enseignement supérieur. Pour l'ensemble du pays, la proportion de chômeurs peu qualifiés affichant une durée de chômage de moins de 2 ans s'élevait à 53,2 %. Une augmentation était perceptible dans chacune des régions.

Chez les chômeurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, une durée de chômage de moins de 2 ans était encore la plus fréquente. Toutefois, dans cette catégorie, le taux de chômage de longue durée a augmenté par rapport à 2004. Chaque région accusait une hausse, mais c'est de loin dans la Région de Bruxelles-Capitale qu'elle était la plus importante. A Bruxelles, la proportion de chômeurs de longue durée dans la population des CCI-DE titulaires d'un diplôme supérieur se montait en 2010 à 45,2 %. Il s'agit d'une conséquence de l'évolution décrite au point 17.1.

## 18. Conclusion générale

Entre 2000 et 2010, le nombre de CCI-DE a évolué pour passer de 358 518 à 438 426 personnes, soit une augmentation de 79 908 personnes ou 22,3 %. Cette hausse est entièrement imputable à un changement réglementaire, à savoir le relèvement de 50 à 58 ans de l'âge autorisant la dispense d'inscription comme demandeur qui est intervenu progressivement depuis 2002. Si on neutralise cet effet de la réglementation, le nombre de chômeurs est plus bas en 2010 qu'en 2000 (voir point 1.2). Mais d'autres facteurs réglementaires, démographiques et conjoncturels ont aussi influencé l'évolution du nombre et du profil des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi. La présente étude a tenté d'en identifier les principaux et d'évaluer quelle a été l'importance de leur impact respectif, et ce tant sur le nombre de chômeurs que sur le profil de ces derniers. Au cours de la période considérée, la population des CCI-DE a subi d'importants changements et sur ce plan cinq grandes tendances peuvent se distinguer : cette population compte plus de seniors, plus d'hommes, plus d'isolés, moins de chômeurs de longue durée de moins de 50 ans et les allocations sont plus élevées.

### Plus de seniors

En 2000, les chômeurs n'étaient que 6,9 % à avoir 50 ans ou plus, alors qu'en 2010, cette proportion atteignait déjà 24,3 %. Ce phénomène est dû à la combinaison de différents facteurs. Sur le plan démographique, il va sans dire que le vieillissement de la population joue un rôle, mais ce sont principalement les modifications réglementaires qui ont causé cet accroissement considérable. Il y a tout d'abord eu la suppression progressive, à partir de 2002, de la dispense destinée aux 50 ans et plus au chômage depuis plus d'un an qui a eu un impact considérable tant chez les hommes que chez les femmes. Depuis lors, à moins d'être en mesure de justifier de 38 ans de passé professionnel, les chômeurs âgés peuvent en effet uniquement encore obtenir une dispense s'ils sont âgés de 58 ans ou plus. A cela s'ajoute également le relèvement de l'âge de la pension des femmes et ce, progressivement à partir de 1997 (61 ans en 1997, 62 ans en 2000, 63 ans en 2003, 64 ans en 2006 et 65 ans en 2009). Pour finir, il convient également de mentionner que l'instauration du système des titres-services en 2003 et de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi en 2004 ont entraîné une contraction de la proportion des catégories d'âge plus jeunes de sorte que l'importance relative des chômeurs âgés s'est encore accrue.

Par rapport à 2000, de nombreuses personnes de 50 ans et plus sont donc devenues chômeuses (+81 633 personnes). Cet afflux a été considérable dans toutes les régions mais c'est en Wallonie et à Bruxelles qu'il a été le plus important, faisant en sorte que la proportion de Flamands au sein de ce groupe s'est quelque peu amoindrie (de 50,0 % en 2000 à 42,4 % en 2010). Néanmoins, en 2010, le poids relatif des personnes âgées de 50 ans et plus dans la population des CCI-DE était toujours de loin le plus important en Flandre. En effet, 27,7 % des chômeurs flamands étaient âgés de 50 ans ou plus, contre seulement 23,1 % des chômeurs wallons et 20,1 % des chômeurs bruxellois.

Nous avons en outre constaté que l'afflux était relativement important pour les deux sexes, même si c'est chez les femmes qu'il a été le plus important à la suite de leur plus grande participation au marché du travail et du relèvement de l'âge de leur pension. De surcroît, les femmes de 50 ans et plus devenues chômeuses sont encore plus souvent en chômage de longue durée que leurs homologues masculins et comme elles sont plus souvent cohabitantes, leurs allocations sont inévitablement moindres (voir plus loin). Au niveau du profil, il y a donc une nette différence entre les deux sexes.

### Plus d'hommes

En 2000, la population des CCI-DE comptait encore plus de femmes que d'hommes (55,4 %, de femmes) mais en 2010, les rôles se sont totalement inversés (54,7 % d'hommes). Pendant la période considérée, le nombre de chômeurs de sexe masculin a augmenté de près de 50 %,

tandis que le nombre de femmes est resté pratiquement au même niveau qu'en 2000. Il est évident que ce phénomène est essentiellement dû à la crise économique qui a touché les hommes bien plus que les femmes. Les hommes sont, en effet, plus souvent occupés que les femmes dans des secteurs industriels qui ont payé le plus lourd tribut à la crise. L'introduction du système des titres-services a aussi joué un certain rôle. Il a principalement contribué à une sensible diminution chez les femmes ce qui a encore davantage renforcé le poids relatif des hommes dans la population totale. Ce sont d'ailleurs surtout des femmes moins qualifiées qui bénéficient de ce système, alors que chez les hommes, cette catégorie avait justement ressenti les conséquences de la crise particulièrement fort. A titre d'illustration : entre 2008 et 2009, les chômeurs hommes non titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur connaissaient une augmentation de 16 033 unités alors qu'au cours de la même période, le nombre de femmes avec un niveau d'études similaire chutait encore de 3 583 unités.

### **Allocations plus élevées**

Durant les 10 années prises en compte, les allocations réelles ont considérablement augmenté (dans cette étude, exprimées en allocation journalière moyenne en prix constants de 2000). Dans la catégorie d'allocations allant de 25 EUR à moins de 35 EUR (la deuxième catégorie la plus élevée), nous observons une hausse de 33 728 personnes et une hausse de 75 211 personnes dans celle des allocations journalières moyennes de 35 EUR et plus (soit 1 109 euros ou plus par mois en prix de 2010). Les catégories d'allocations inférieures ont enregistré une baisse. Les raisons de cette évolution sont diverses. Ainsi, différentes modifications réglementaires ont contribué – surtout depuis 2008 et la liaison des allocations au bien-être – au relèvement des plafonds salariaux, des taux d'allocations et des allocations forfaitaires. L'augmentation des salaires réels a aussi joué un rôle que les mesures précédentes ont encore renforcé. En raison de la crise économique, la proportion de chômeurs admis sur base du travail avait fortement augmenté et bon nombre de chômeurs se trouvaient en 2010 encore dans leur première année de chômage. De ce fait, leur allocation est également plus élevée. Enfin, sur le plan démographique, une baisse du nombre de mariages et un accroissement du nombre de divorces ont donné lieu à une hausse de la proportion des chômeurs isolés dans la population totale des CCI-DE.

En général, la Flandre comptait nettement plus de chômeurs qui bénéficiaient d'une allocation plus élevée que Bruxelles et certainement plus que la Wallonie. En 2010, 26,8 % de tous les CCI-DE flamands bénéficiaient d'une allocation journalière moyenne de 35 EUR ou plus. A Bruxelles, il s'agissait de 12,6 % et en Wallonie, seulement de 11,8 %. De même, nous remarquons que la Wallonie connaît une plus grande proportion d'allocations les moins élevées que la Flandre et Bruxelles, soit 22,0 % contre 14,9 % à Bruxelles et 17,0 % en Flandre. Des populations hétérogènes expliquent surtout ces différences régionales. Vu le marché du travail moins favorable et le plus faible niveau de qualification des jeunes, les chômeurs bénéficiant d'une allocation d'attente (33,8 % en 2010) ou connaissant une longue durée de chômage sont plus nombreux en Wallonie. En Flandre, la proportion de chômeurs admis sur la base du travail est beaucoup plus importante (85,0 % en 2010). La durée de chômage y est plus courte et les salaires plus élevés. C'est la raison pour laquelle le montant des allocations de chômage y est également plus élevé.

### **Plus d'isolés**

Le nombre de chômeurs isolés est passé de 66 280 en 2000 à 109 876 en 2010. Cela correspond à une hausse relative de 65,8 %, ce qui est de loin la plus grande augmentation de toutes les catégories familiales. La proportion d'isolés dans la population des CCI-DE s'élevait ainsi en 2010 à 25,1 %. En 2000, elle n'était encore que de 18,5 %. Comme mentionné dans le paragraphe précédent, ce sont essentiellement des évolutions démographiques et sociologiques qui sont à la base de cette augmentation.

En termes relatifs, c'est à Bruxelles que la progression est la plus importante (+81,2 %). Dans cette région, en 2010, environ 1/3 des chômeurs étaient des isolés contre seulement 24,4 % en Wallonie et 22,1 % en Flandre.

### **Moins de chômeurs de longue durée < 50 ans**

Lorsque l'on considère la population totale, on constate une hausse du chômage de longue durée entre 2000 et 2010. Toutefois, cette hausse résulte du relèvement de l'âge auquel les chômeurs âgés peuvent obtenir une dispense. De ce fait, de nombreux chômeurs âgés de longue durée se sont retrouvés dans la population des CCI-DE, alors qu'ils étaient auparavant classés parmi les chômeurs non demandeurs d'emploi. Si l'on ne prend toutefois pas en considération les personnes âgées de 50 ans et plus, on constate que le nombre de chômeurs de longue durée a diminué. Il s'agit d'une conséquence d'une forte diminution dans la deuxième moitié de la décennie, après l'introduction du plan de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi et l'instauration des titres-services. Cette dernière mesure a d'ailleurs entraîné une plus forte diminution chez les chômeuses de moins de 50 ans que chez leurs homologues masculins.

Cette diminution a eu une influence considérable sur le profil des chômeurs. En 2000, un peu plus d'un quart des chômeurs de sexe masculin de moins de 30 ans étaient en chômage de longue durée, et il s'agissait d'un peu plus de la moitié dans la catégorie des personnes âgées de 30 à 49 ans. En 2010, cette proportion avait diminué jusqu'à 22,7 % dans la catégorie la plus jeune, alors qu'elle était tombée à 43,1 % dans la deuxième catégorie. Chez les femmes, la différence est encore plus marquée. Chez les moins de 30 ans, la proportion de chômeurs de longue durée a connu une diminution pour passer d'un tiers en 2000 à moins d'un quart en 2010. Dans la catégorie des chômeurs âgés de 30 à 49 ans, ce pourcentage a chuté de 61,1 % à 46,1 %.

Tableau 31 Tableau de synthèse 2000-2010 pour l'ensemble de la population des CCI-DE

	2000		2010		2000-2010	
<b>Région</b>						
Flandre	136 328	38,0%	162 882	37,2%	+26 554	+19,5%
Wallonie	171 116	47,7%	199 096	45,4%	+27 979	+16,4%
Bruxelles	51 074	14,2%	76 448	17,4%	+25 375	+49,7%
<b>Base d'admissibilité</b>						
Après travail à temps plein	250 927	70,0%	328 458	74,9%	+77 531	+30,9%
Après des études	107 591	30,0%	109 967	25,1%	+2 377	+2,2%
<b>Âge</b>						
<30 ans	123 803	34,5%	129 166	29,5%	+5 362	+4,3%
30 - 49 ans	209 867	58,5%	202 780	46,3%	-7 087	-3,4%
≥50 ans	24 848	6,9%	106 480	24,3%	+81 632	+328,5%
<b>Sexe</b>						
Homme	160 033	44,6%	234 869	53,6%	+74 837	+46,8%
Femme	198 485	55,4%	203 556	46,4%	+5 071	+2,6%
<b>Catégorie familiale</b>						
Chef de ménage	135 666	37,8%	141 845	32,4%	+6 179	+4,6%
Isolé	66 280	18,5%	109 876	25,1%	+43 596	+65,8%
Cohabitant	156 496	43,7%	186 619	42,6%	+30 123	+19,2%
Inconnu	76	0,0%	86	0,0%	+9	+12,1%
<b>Allocation journalière moyenne<sup>39</sup></b>						
<15 EUR	90 907	25,4%	82 757	18,9%	-8 150	-9,0%
15-<25 EUR	80 260	22,4%	59 379	13,5%	-20 881	-26,0%
25-<35 EUR	185 828	51,8%	219 556	50,1%	+33 728	+18,2%
35 EUR et plus	1 522	0,4%	76 733	17,5%	+75 211	+4940,5%
<b>Durée de chômage</b>						
1 mois	19 843	5,5%	21 060	4,8%	+1 218	+6,1%
2-11 mois	101 242	28,2%	132 945	30,3%	+31 703	+31,3%
12-23 mois	58 400	16,3%	84 684	19,3%	+26 284	+45,0%
24-47 mois	60 995	17,0%	68 969	15,7%	+7 974	+13,1%
48-95 mois	60 673	16,9%	60 496	13,8%	-178	-0,3%
≥96 mois	57 365	16,0%	70 272	16,0%	+12 907	+22,5%
<b>Niveau d'études</b>						
Diplôme de l'ens. sup.	26 409	7,4%	56 934	13,0%	+30 524	+115,6%
Pas de diplôme de l'ens. sup.	304 056	84,8%	377 325	86,1%	+73 269	+24,1%
Inconnu/autre diplôme	28 053	7,8%	4 167	1,0%	-23 886	-85,1%
<b>Total</b>	<b>358 518</b>	<b>100,0%</b>	<b>438 426</b>	<b>100,0%</b>	<b>+79 908</b>	<b>+22,3%</b>

<sup>39</sup> En prix constants de 2000. Pour info, les montants mensuels correspondants en prix courants (en EUR) :

Année	10 EUR	15 EUR	20 EUR	25 EUR	30 EUR	35 EUR	40 EUR
2000	258	387	517	646	775	904	1 033
2010	317	475	634	792	951	1 109	1 268

Afin de neutraliser les effets faussés par la conjoncture et la modification de la réglementation (tels que décrits au chapitre 1), nous adaptons le tableau de synthèse précédent. Nous comparons, dans le tableau 31, l'année 2010 à l'année 2004 et retenons uniquement les chômeurs de moins de 50 ans. Ainsi, l'effet de l'introduction de Dispo, des titres-services et du plan activa/win-win est beaucoup plus évident. La nette diminution du chômage de longue durée – l'objectif principal de ces trois mesures – apparaît plus clairement dans le tableau suivant.

**Tableau 32 Tableau de synthèse 2004-2010 pour les CCI-DE de moins de 50 ans**

	2004		2010		2004-2010	
<b>Région</b>						
Flandre	149 758	37,4%	117 710	35,5%	-32 048	-21,4%
Wallonie	189 364	47,4%	153 075	46,1%	-36 289	-19,2%
Bruxelles	60 780	15,2%	61 160	18,4%	+380	+0,6%
<b>Base d'admissibilité</b>						
Après travail à temps plein	267 269	66,8%	222 566	67,0%	-44 703	-16,7%
Après des études	132 633	33,2%	109 380	33,0%	-23 254	-17,5%
<b>Âge</b>						
<20 ans	7 242	1,8%	5 725	1,7%	-1 517	-20,9%
20-24 ans	70 655	17,7%	58 266	17,6%	-12 389	-17,5%
25-29 ans	74 342	18,6%	65 174	19,6%	-9 168	-12,3%
30-34 ans	68 395	17,1%	55 686	16,8%	-12 709	-18,6%
35-39 ans	63 990	16,0%	50 708	15,3%	-13 281	-20,8%
40-44 ans	59 497	14,9%	48 945	14,7%	-10 552	-17,7%
45-49 ans	55 781	13,9%	47 441	14,3%	-8 340	-15,0%
<b>Sexe</b>						
Homme	189 268	47,3%	179 849	54,2%	-9 419	-5,0%
Femme	210 634	52,7%	152 096	45,8%	-58 537	-27,8%
<b>Catégorie familiale</b>						
Chef de ménage	147 213	36,8%	107 760	32,5%	-39 453	-26,8%
Isolé	86 828	21,7%	78 283	23,6%	-8 546	-9,8%
Cohabitant	165 728	41,4%	145 826	43,9%	-19 902	-12,0%
Inconnu	133	0,0%	77	0,0%	-56	-42,1%
<b>Allocation journalière moyenne<sup>40</sup></b>						
<15 EUR	90 695	22,7%	73 629	22,2%	-17 066	-18,8%
15-<25 EUR	58 463	14,6%	51 627	15,6%	-6 836	-11,7%
25-<35 EUR	246 642	61,7%	149 240	45,0%	-97 402	-39,5%
35 EUR et plus	4 102	1,0%	57 450	17,3%	+53 348	+1300,5%
<b>Durée de chômage</b>						
1 mois	19 742	4,9%	19 271	5,8%	-470	-2,4%
2-11 mois	75 506	18,9%	72 793	21,9%	-2 713	-3,6%
12-23 mois	117 272	29,3%	119 569	36,0%	+2 297	+2,0%
24-47 mois	77 726	19,4%	54 205	16,3%	-23 521	-30,3%
48-95 mois	55 324	13,8%	36 285	10,9%	-19 039	-34,4%
≥96 mois	54 332	13,6%	29 821	9,0%	-24 511	-45,1%
<b>Niveau d'études</b>						
Diplôme de l'ens. sup	38 605	9,7%	46 097	13,9%	+7 492	+19,4%
Pas de diplôme de l'ens. sup.	338 318	84,6%	283 190	85,3%	-55 127	-16,3%
Inconnu/autre diplôme	22 980	5,7%	2 658	0,8%	-20 321	-88,4%
<b>Total</b>	<b>399 902</b>	<b>100,0%</b>	<b>331 945</b>	<b>100,0%</b>	<b>-67 957</b>	<b>-17,0%</b>

<sup>40</sup> En prix constants de 2000. Pour info, les montants mensuels correspondants en prix courants (en EUR) :

Jaar	10 EUR	15 EUR	20 EUR	25 EUR	30 EUR	35 EUR	40 EUR
2004	281	421	562	702	843	983	1 124
2010	317	475	634	792	951	1 109	1 268